Société anonyme au capital de 3.684.898,50 €
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-031. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *« si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes »*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ekinops.net).

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES 5

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 5
1.1.1 Indicateurs et chiffres clés 5
1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2016 5
1.1.3 Evènements récents 7

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 11
1.2.1 Présentation générale de la société 11
1.2.2 Organigramme 18
1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements 18

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES 18
1.3.1 Le marché et ses acteurs 18
1.3.2 L'offre évolutive d'EKINOPS 28
1.3.3 Un fort potentiel commercial 35
1.3.4 Le choix d'une production externalisée 38
1.3.5 Recherche et développement, brevets et licences 40
1.3.6 Investissements 43

1.4 ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE 44
1.4.1 Information sur les activités de la société 44
1.4.2 Contrats importants 44
1.4.3 Examen du résultat et de la situation financière 44
1.4.4 Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 48
1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux 48
1.4.6 Information sur les dividendes 53

1.5 FACTEURS DE RISQUES 53
1.5.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société 54
1.5.2 Autres risques 55
1.5.3 Assurances et couverture des risques 58
1.5.4 Faits exceptionnels et litiges 58

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 59

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE 59
2.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société 59
2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts 62
2.1.3 Comités spécialisés 63

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS 63
2.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .. 67
2.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 68
2.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT 68
2.5.1 Rapport du Président sur le contrôle interne 68
2.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président 81

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE 83

3.1 INTRODUCTION 83
3.2 METHODOLOGIE 84
3.3 RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE 86
3.4 RESPONSABILITE SOCIALE 89
3.5 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE 95

3.6 GLOSSAIRE 99
3.7 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT 100

4 COMPTES CONSOLIDES 103

4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2016 104
4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016 135
4.3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2015 137
4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2015 167

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL 169

5.1 CAPITAL SOCIAL 169
5.1.1 Titres non représentatifs du capital 169
5.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions. 169
5.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital 170
5.1.4 Capital autorisé 175
5.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 177
5.1.6 Historique du capital social 178

5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 180
5.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016 180
5.2.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration 180
5.2.3 Droits de vote des principaux actionnaires 180
5.2.4 Contrôle de la société 180
5.2.5 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle 180

5.3 ACTE CONSTITUTIFS ET STATUTS 180
5.3.1 Objet social 180
5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction 181
5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société 184
5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires 186
5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires 186
5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle 188
5.3.7 Franchissements de seuils statutaires 188
5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital 188

5.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE 189
5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 189
5.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES 189
5.6.1 Opérations intra -Groupe 190
5.6.2 Opérations avec apparentés 190
5.6.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 190

5.7 SALARIES 192
5.7.1 Organigramme opérationnel à la date du présent Document de référence 192
5.7.2 Biographies des membres du management de la Société 192
5.7.3 Nombre et répartition des effectifs 193
5.7.4 Participation des salariés dans le capital de la société 194
5.7.5 Contrats d'intéressement et de participation 194
5.7.6 Mécanismes mis en place au bénéfice des salariés 194

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 195

6.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 195
6.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 195
6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires 195
6.2.2 Commissaires aux comptes suppléants 196

6.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 196
6.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 196
6.5 TABLES DE CONCORDANCE..... 197
6.6 GLOSSAIRE 202

NOTES

Dans le présent document, les termes :

- la « Société » ou « Ekinops » désigne la société Ekinops SA;
- le « Groupe » désigne l'ensemble constitué de Ekinops SA et de sa filiale Ekinops Corporation

Informations incorporées par référence

En application de l'Article 28 du règlement de la Commission européenne (CE) n 809-2004 du 29 avril 2004 relatif aux documents émis par les émetteurs cotés sur les marchés des Etats membres de l'Union européenne (« Directive Prospectus »), les comptes consolidés pour l'exercice clos les 31 décembre 2014 établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, le rapport des Commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés et le rapport de gestion sont incorporés par référence au document de référence n° R.15- 043 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 22 mai 2015

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

1.1.1 *Indicateurs et chiffres clés*

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS pour les besoins du présent document de référence.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues au chapitre 4 du présent document de référence.

Données consolidées en K€ - Normes IFRS	**2014**	**2015**	**2016**	**Var 2015 / 2016**
Chiffre d'affaires	12 249	15 155	18 184	3 029
Marge brute	5 996	7 583	9 075	1 492
En %	49%	50%	50%	-
Charges opérationnelles	9 882	11 764	11 846	82
EBITDA	(2 505)	(3 003)	(853)	2 150
Résultat opérationnel courant	(3 886)	(4 181)	(2 771)	1 410
Résultat net consolidé	**(3 456)**	**(3 865)**	**(2 859)**	**1 006**

ACTIF **Données consolidées en K€ - Norme IFRS**	**2014**	**2015**	**2016**
Actifs non courants	2 040	2 424	2 278
Actifs courants	8 269	9 803	13 543
- dont stock	*4 682*	*4 318*	*5 708*
- dont comptes clients	*1 858*	*3 651*	*6 284*
Disponibilité	6 923	4 806	8 431
TOTAL	**17 232**	**17 033**	**24 252**

PASSIF **Données consolidées en K€ - Norme IFRS**	**2014**	**2015**	**2016**
Capitaux propres	10 334	8 692	15 821
Emprunts	1 425	1 672	1 899
Dettes fournisseurs	1 444	3 138	3 000
Autres Passifs	4 029	3 531	3 532
TOTAL	**17 232**	**17 033**	**24 252**

1.1.2 *Faits marquants de l'exercice 2016*

✓ ***Sur le plan commercial***

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires consolidé d'Ekinops s'est établi à 18,18 M€ contre 15,15 M€ au titre de l'exercice 2015, soit une croissance organique[1] de 20% (le % de croissance est identique à taux de change constants).

La croissance d'Ekinops a été portée par l'accélération des ventes sur les solutions 100G et 200G, qui ont enregistré une progression de +41% sur l'année (représentant 67% du chiffre d'affaires 2016). Les solutions 10G ont pour leur part reculé de -16% l'an dernier (23% du chiffre d'affaires total). Enfin, la part des services est demeurée quasi-stable, représentant 10% de l'activité de l'année écoulée.

Sur le plan géographique, les Etats-Unis et EMEA Nord ont connu les plus fortes progressions en 2016, respectivement de +50% et +180%, totalisant 40% et 38% de l'activité. Il convient de noter la présence de 6 clients nord-américains au sein du Top 10 clients 2016. A l'inverse, EMEA Sud et Europe de l'Est ont vu leurs poids se réduire à respectivement 10% et 12% du chiffre d'affaires annuel.

Par ailleurs, la stratégie de conquête des opérateurs de rang 1 a porté ses fruits puisque la solution 100G d'Ekinops a été choisie par le plus important opérateur français, Orange (Communiqué de presse du 12 juillet 2016). Par ailleurs, le 4ème trimestre 2016 a été l'occasion pour le Groupe d'honorer la 1ère commande d'un second opérateur de rang 1 basé aux Etats Unis (Communiqué de presse du 13 décembre 2016)

Ekinops a ainsi pleinement atteint son objectif visant à compter un opérateur Tier 1 au sein de son Top 10 clients 2016

- ✓ ***Sur le plan financier***

Afin d'accompagner cette croissance, Le Groupe a procédé à une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription, au mois d'octobre 2016. Cette opération, qui a rencontré un large succès, a permis de lever 7.8 M€

Par ailleurs, et faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, Le Groupe a procédé à l'émission de 285.000 actions nouvelles dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux et a levé 1,71 M€

- ✓ ***Sur le plan de la Recherche et Développement***

Le Groupe a renforcé et rationnalisé sa gamme de produits. Les efforts ont portés sur le développement de solutions qui intègrent à la fois, plusieurs options quant aux débits de lignes (100G, 200G et 400G) mais aussi plusieurs options quant aux types d'applications (Metro Accès, Metro Régional, longue distance et Ultra longue distance).

Les efforts se sont aussi focalisés sur le développement d'une nouvelle génération 100G visant à l'amélioration des performances mais surtout la réduction drastique du coût de revient de la solution.

Par ailleurs, le gestionnaire de réseaux (« Célestis ») voit ses performances améliorées et intègre désormais la majeure partie des fonctionnalités demandées par le client.

- ✓ ***Sur le plan des ressources humaines***

L'année 2016 a vu l'arrivée de Dominique Cyne en qualité de nouveau Directeur Industriel (Cf présentation des membres du management au paragraphe 5.7.2). Fort d'une importante expérience dans le secteur des télécoms, il a rapidement contractualisé un partenariat avec un nouveau sous-traitant : la situation de « double source » pour le Groupe a ainsi été rétablie, depuis la fermeture du site Jabil de Brest fin 2015.

[1] A périmètre constant

Enfin, par décision du conseil d'administration du 19 mai 2016, le Groupe a procédé à l'attribution de 300.178 actions gratuites et de 109.822 options de souscription d'actions au profit de tous les salariés et dirigeants.

1.1.3 Evènements récents

i. Le Groupe a annoncé, dans un communiqué de presse publié le 30 mars, la réalisation éventuelle du projet de rapprochement entre la Société et la société OneAccess. Cette éventuelle opération prendrait la forme d'une acquisition de OneAccess par Ekinops. Elle pourrait être réalisée dans le courant de l'été 2017.

Le rapprochement des deux groupes donnerait naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage d'entreprise pour les réseaux.

Le communiqué de presse relatif à cette éventuelle opération de rapprochement, qui reste soumise à la date d'établissement du présent document à la finalisation des négociations, connaissance prise de l'avis devant être rendu par les instances représentatives du personnel respectives des deux sociétés, est reproduit ci-après :

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

EKINOPS ET ONEACCESS ENTRENT EN NEGOCIATIONS EXCLUSIVES EN VUE DE LEUR RAPPROCHEMENT

Projet de constitution d'un acteur de référence des solutions pour les réseaux télécom réalisant plus de 76 M€ de chiffre d'affaires combiné

Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 – EKI), concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit, et les principaux actionnaires de **OneAccess**, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, annoncent être entrés en discussions exclusives en vue d'un rapprochement.

L'opération prendrait la forme d'une acquisition de OneAccess par Ekinops.

Le rapprochement des deux sociétés donnerait naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage d'entreprise pour les réseaux, réalisant plus de 76 M€ de chiffre d'affaires combiné (données 2016 non auditées).

Ekinops et OneAccess vont à présent, dans le cadre d'un engagement d'exclusivité réciproque, consulter leurs instances représentatives du personnel respectives sur le projet proposé et ont pour objectif de finaliser les négociations, connaissance prise de l'avis devant être rendu par ces instances.

Les modalités envisagées de ce projet d'acquisition sont décrites ci-dessous (voir détails en annexe) :

- La valeur d'entreprise de OneAccess serait de 60 M€, soit environ 1,0x son chiffre d'affaires, conduisant à une valeur des capitaux propres de OneAccess de 58 M€ ;
- L'acquisition de OneAccess par Ekinops serait rémunérée pour partie en numéraire et pour partie en actions Ekinops, sous réserve de la tenue de deux assemblées générales des actionnaires d'Ekinops selon les modalités suivantes : Ekinops réaliserait une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) pour un montant d'environ 50% de la valeur des capitaux propres de OneAccess. Cette opération serait soumise à l'approbation d'une première assemblée générale des actionnaires d'Ekinops, qui se tiendrait en mai, puis d'une seconde assemblée générale des actionnaires d'Ekinops, qui se réunirait postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, pour valider l'apport de 50% des actions OneAccess qui serait apporté en nature à Ekinops et rémunéré en actions nouvelles Ekinops. A l'issue de cette seconde assemblée générale, les

actionnaires de OneAccess apporteront la totalité de leurs actions contre paiement à hauteur de 50% en numéraire et 50 % en actions Ekinops ;

- Dans le cadre de l'opération d'apport, les nouvelles actions Ekinops seraient émises à un prix unitaire de référence égal au prix moyen pondéré par le volume des actions Ekinops constaté sur Euronext entre le 30 mars 2017 et le 15 avril 2017, étant entendu que ce prix ne pourrait pas être inférieur à 7,25€, ni supérieur à 8,21€. Le nombre d'actions Ekinops émises au bénéfice des actionnaires de OneAccess en rémunération de l'apport serait ajusté pour tenir compte de l'impact dilutif de l'augmentation de capital avec DPS. En conséquence, la contrevaleur du DPS serait payée aux actionnaires de OneAccess en actions Ekinops à un prix égal au cours théorique post augmentation de capital (selon la formule figurant en annexe) ;
- Un complément de prix d'un maximum de 6 M€ serait versé aux actionnaires de OneAccess au titre des exercices 2017 et 2018. Son montant sera déterminé en fonction du chiffre d'affaires généré par les produits et services de OneAccess lors des exercices 2017 et 2018. Il est payable en deux paiements indépendants pour chaque exercice. Chaque paiement sera payé pour moitié en numéraire et pour moitié en nouvelles actions émises (pour plus de détails sur les modalités de calculs et de paiement, se reporter au tableau en annexe).

Les actionnaires de OneAccess, constitués par des fonds d'investissement, s'engageraient à conserver au moins 80% des titres Ekinops reçus en rémunération de leur apport pendant une période d'incessibilité de 6 mois après la réalisation de l'opération.

A l'issue de l'opération, les actionnaires de OneAccess possèderaient 20 à 25% du capital du nouvel ensemble.

L'opération de rapprochement pourrait être réalisée dans le courant de l'été 2017, après la tenue de deux assemblées générales extraordinaires successives des actionnaires d'Ekinops qui autoriseraient l'augmentation de capital avec maintien du DPS pour la première et l'opération d'apport de nouvelles actions Ekinops en échange de 50% du capital de OneAccess pour la seconde.

Cette opération de rapprochement n'interviendrait que connaissance prise des avis rendus par les instances représentatives du personnel d'Ekinops et de OneAccess, au terme du processus d'information-consultation et après signature des accords définitifs par 95% des actionnaires de OneAccess, ces accords comprenant des conditions usuelles. Dans cette hypothèse, un prospectus, précisant notamment les modalités de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, et un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, feront respectivement l'objet d'un visa et d'un enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et seront mis à la disposition des actionnaires d'Ekinops préalablement à l'assemblée générale extraordinaire de la société devant se prononcer sur l'opération.

Didier Brédy, Président-Directeur général d'Ekinops, déclare :

" *Nous sommes particulièrement enthousiastes de proposer ce projet d'acquisition qui permettrait au groupe Ekinops de changer de dimension avec l'apport du formidable travail qui a été fait par OneAccess au cours des quinze dernières années. La réunion de nos technologies et de nos atouts commerciaux permettrait en effet de consolider nos positions et d'attaquer de nouveaux marchés en très forte croissance avec une offre très différenciée. La vision commune des deux sociétés et leur forte culture logicielle devraient permettre de créer rapidement beaucoup de valeur pour nos clients, nos salariés et nos actionnaires.* "

Didier Delepine, Président du Conseil d'administration de OneAccess, commente :

" *L'association des moyens et des technologies de OneAccess et d'Ekinops adresserait non seulement les besoins présents et futurs des entreprises et des opérateurs de télécommunication, mais définirait également l'innovation à venir dans les réseaux de télécommunication. Cela permettrait à leurs clients de faire évoluer leurs services plus efficacement et globalement.*"

Bertrand Meis, Directeur général de OneAccess, précise :

" *L'association d'Ekinops et de OneAccess permettrait de réunir deux spécialistes des équipements réseaux, ayant de très fortes compétences logicielles, au service des opérateurs de télécommunication. En se regroupant, les deux sociétés se donneraient les moyens de continuer à innover pour fournir à leurs clients des solutions aussi performantes que compétitives.*"

OneAccess, fournisseur de plates-formes d'accès et de routage multi-services

Société créée en 2001, OneAccess est le spécialiste de la fourniture de plates-formes logicielles et matérielles auprès des opérateurs télécoms et fournisseurs de services IP, pour leur permettre de délivrer leurs bouquets de services (Internet, Voix sur IP, Sécurité, Cloud, etc.) à leurs clients, grandes entreprises et PME.

Avec ses solutions de routeur intégrées (logiciel et matériel), OneAccess propose à ses clients une gamme complète de plates-formes, physiques et virtuelles, totalement flexibles, ouvertes et évolutives et dispose d'une large gamme de différentes technologies d'accès (DSL, fibre, WIFI, 4G, etc.).

OneAccess compte près de 130 opérateurs télécoms parmi ses clients, dont 29 dans le Top 100 mondial.

Fort de plus de 350 collaborateurs, OneAccess est présent dans 13 pays à travers le monde, et dispose notamment de 4 centres de R&D qui regroupent environ la moitié de ses effectifs (en France à Vélizy et Sophia Antipolis, en Belgique à Louvain et en Inde à Bangalore).

En 2016, OneAccess a réalisé un chiffre d'affaires de 58 M€ pour une marge d'EBITDA[2] de 9,1% (données 2016 non auditées).

1. Un socle technologique unique sur le marché pour tirer parti du formidable potentiel offert par la virtualisation des réseaux

La complexité des réseaux et des technologies associées, qui résident dans les équipements dédiés, conduisent les opérateurs à chercher à rationaliser et simplifier leurs infrastructures, aussi bien au niveau du cœur de réseau qu'au niveau de son accès. Cette simplification se fera par la séparation progressive des équipements matériels et des fonctions logicielles, baptisée virtualisation des fonctions réseaux (NVF - *Network Functions Virtualization*). En d'autres termes, la virtualisation est une solution qui permet à la fois aux infrastructures réseaux d'absorber la croissance du trafic, mais aussi de s'adapter de façon dynamique, en rendant les réseaux reconfigurables face aux évolutions et enrichissements de services des opérateurs, dans une logique de flexibilité et d'économies.

Ekinops a développé une architecture ultra programmable qui répond aux besoins des opérateurs pour la couche transport (couche 1) de leurs réseaux, notamment pour faire face à leurs enjeux en matière d'accroissement des capacités de leurs réseaux métropolitains, régionaux et longue distance. De son côté, OneAccess a développé une large offre de produits d'accès pour adresser les besoins en routage et services IP (couches 2 et 3) des opérateurs et de leurs clients entreprises et ce grâce à une très forte compétence logicielle.

Cette opération permettrait d'associer les savoir-faire technologiques et R&D des deux sociétés, dotées d'une véritable culture commune en matière d'architecture logicielle, par un travail en partenariat des équipes respectives de R&D. Cela ouvrirait des perspectives importantes pour tirer parti de la convergence inévitable des équipements de transport, des services Ethernet et de routage, et exploiter l'immense opportunité de la virtualisation, de plus en plus demandée par les opérateurs.

2. Des portefeuilles clients complémentaires

Au fil de leur développement, Ekinops et OneAccess ont développé de solides portefeuilles de clients opérateurs et fournisseurs de services.

Après avoir bâti son développement sur les opérateurs de petite taille, Ekinops adresse désormais majoritairement des opérateurs de rang 2, avec notamment de nombreuses références sur le marché américain, et depuis l'an dernier deux opérateurs Tier 1. OneAccess bénéficie de son côté d'une présence solide et établie auprès de ces très grands opérateurs, avec des solutions qui équipent près d'un Tier 1 sur trois à travers le Monde.

Ces positions complémentaires et la quasi-absence de clients communs pourraient ainsi permettre au potentiel nouvel ensemble de maximiser les synergies commerciales.

[2] EBITDA : résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions.

3. Un acteur télécom de référence doté d'une taille critique et d'une véritable dimension internationale

En unissant leurs forces, Ekinops et OneAccess deviendraient un acteur majeur du transport optique et de la virtualisation des réseaux télécoms, présent du cœur des réseaux jusqu'à l'accès, doté d'une véritable dimension internationale.

Fort d'un effectif total qui regrouperait plus de 400 collaborateurs à travers le monde, le nouvel ensemble pourrait réaliser plus de 76 M€ de chiffre d'affaires combiné (données 2016 non auditées), dont plus de la moitié de l'activité (55%) serait réalisée à l'international. La publication des résultats annuels 2016 d'Ekinops, le 5 avril 2017, sera l'occasion de présenter plus précisément les contours financiers des deux acteurs.

Alors que les deux sociétés bénéficient déjà de solides fondamentaux, l'atteinte d'une taille critique conjuguée aux complémentarités industrielles et commerciales constitueraient des bases majeures pour faire croître de façon importante la pénétration des produits et technologies du nouvel ensemble au sein des grands opérateurs.

VALORISATION DE 100% DES CAPITAUX PROPRES DE ONEACCESS	58 M€
STRUCTURE DE L'OPERATION	Acquisition des actions OneAccess à hauteur de 50% en numéraire et 50% en actions Ekinops via un apport en nature
FINANCEMENT DE L'OPERATION	Le paiement en numéraire sera financé par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Aucune dette d'acquisition ne sera souscrite pour financer la transaction.
PRIX DE REFERENCE PAR ACTION EKINOPS RETENU POUR L'APPORT	Prix moyen pondéré par le volume des actions Ekinops constaté sur Euronext entre le 30 mars et le 15 avril 2017, étant entendu que ce prix ne pourrait pas être inférieur à 7,25€, ni supérieur à 8,21€. En conséquence, le nombre minimum d'actions pouvant être créées serait de 3,6 millions et le nombre maximum de 4,1 millions, avant prise en compte de l'ajustement pour l'impact dilutif de l'augmentation de capital
AJUSTEMENT DU NOMBRE D'ACTIONS EKINOPS REMIS EN REMUNERATION DE L'APPORT	Facteur d'ajustement = (TERP+DPS) / TERP ; où TERP + DPS = cours de bourse de clôture de la veille du lancement de l'augmentation de capital
INCESSIBILITE DES ACTIONS EKINOPS REMISES EN REMUNERATION DE L'APPORT	Période d'incessibilité de 6 mois après la date de réalisation de l'opération pour 80% des titres émis dans le cadre de l'apport. Les 20% restant pouvant être cédés dans le cadre d'une cession ordonnée des actions.
COMPLEMENT DE PRIX	Un complément de prix en faveur des actionnaires de OneAccess serait dû au titre des exercices 2017 et 2018. Ce complément de prix serait calculé sur la base d'un multiple de 0,75x l'excédent du chiffre d'affaires généré par les produits et services de OneAccess sur l'exercice 2017 par rapport à 58 M€, avec un plafond à 3 M€ ; puis de 0,75x l'excédent du chiffre d'affaires généré par les produits et services de OneAccess sur l'exercice 2018 par rapport au maximum entre 58 M€ et le chiffre d'affaires généré par les produits et services de OneAccess en 2017, avec un plafond égal à 6 M€ moins le montant payé en 2018 au titre de l'exercice 2017. Le complément de prix de chaque exercice serait payé pour moitié en numéraire et pour moitié en actions émises à la suite de l'exercice de BSA attachés aux actions Ekinops qui seraient reçues en rémunération de l'apport. Il serait payable en 2018 pour l'exercice clôturé en décembre 2017 et en 2019 pour celui clôturé en 2018.

ii. Au 1er trimestre de son exercice 2017, Ekinops a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 4,40 M€, en croissance soutenue de +22% (+20% à taux de change constants).

Dans le sillage de l'exercice 2016, la croissance a été particulièrement dynamique sur les solutions 100G et 200G, avec des ventes trimestrielles en progression de +151%, qui représentent 70% de l'activité du groupe sur la période. La part des services est demeurée stable par rapport à l'exercice 2016, à 10% de l'activité trimestrielle, tandis que les ventes d'équipements 10G ont continué de reculer, ne représentant désormais plus que 20% du chiffre d'affaires au 1er trimestre 2017.

Par zone géographique, EMEA Nord et les Etats-Unis ont poursuivi leur forte progression, avec des croissances respectives de +72% et +30%, et ont représenté 53% et 29% de l'activité du trimestre écoulé.

Fort de ce bon 1er trimestre 2017, Ekinops confirme pleinement ses objectifs annuels : réaliser une nouvelle année de croissance soutenue sans augmentation significative de ses charges opérationnelles sur son périmètre actuel.

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1.2.1 Présentation générale de la société

Ekinops, équipementier télécom, est spécialisé dans la conception et la fourniture aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprises de solutions et d'équipements innovants pour le transport des données sur des réseaux optiques à très haut débit. Le Groupe évolue sur le marché du transport d'information numérique sur fibre optique, qui connaît une très forte croissance, porté par l'expansion des besoins de débit des réseaux. Ces besoins sont principalement liés à l'essor de la vidéo à la demande, du *cloud computing* (stockage à distance) ou encore des services sur téléphones et autres équipements mobiles (3G/4G/5G)

Créée en 2003, l'entreprise s'est rapidement installée sur son marché par une offre hautement technologique et différenciée s'appuyant sur la vision des fondateurs, deux ingénieurs anciens responsables chez Alcatel, qui ont considéré dès l'origine que l'avenir des réseaux optiques reposerait sur deux technologies majeures :

(i) la transmission de données par la fibre optique grâce au potentiel apporté par les technologies WDM *(Wavelength Division Multiplexing)* qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique en envoyant plusieurs signaux en même temps sur des longueurs d'onde différentes, et
(ii) le protocole de transmission Ethernet dont l'utilisation s'ouvrait progressivement des réseaux locaux aux réseaux à grande distance.

Le déploiement de la fibre optique comme moyen d'accès à Internet s'est imposé en France comme dans les autres pays. Le passage au très haut débit a permis le développement des connexions rapides mais très vite l'encombrement des réseaux est devenu une préoccupation permanente et majeure des opérateurs qui se trouvaient limités par la capacité des lignes physiques. En un peu moins de 20 ans, les évolutions technologiques ont permis de répondre à ces besoins avec une bande passante dont la

capacité a augmenté par étapes : sur les réseaux longue distance, elle est passée de 2,5G3 à 10G à la fin des années 1990 et atteint aujourd'hui les 100G, tandis que sur les réseaux courte distance, elle a globalement migré ces dernières années de 2,5G à 10G. Encore récent, le segment de la technologie 100G va très rapidement s'imposer face à la demande exponentielle de transport des données. C'est ainsi que sur le marché des équipements pour réseaux, le segment des installations 100G devrait atteindre environ 8,2 milliards de dollars en 2021 contre environ 5,5 milliards de dollars en 2016, affichant de ce fait une croissance moyenne annuelle de 9,5% sur la période 2016-2021. Le segment du 10G est quant à lui en phase de maturité à environ 2 milliards de dollars sur cette période (Source : étude Ovum « Optical Networks Forecast », de Janvier 2017).

Pour augmenter la capacité de ces «autoroutes» de l'Internet, une solution était d'ajouter de nouveaux câbles de fibres optiques et de dupliquer toutes les infrastructures générant ainsi des coûts et des délais très importants pour les opérateurs de réseaux. Dotée d'une expertise forte dans les domaines logiciel (traitement du signal) et optique (technologie laser), Ekinops a développé une gamme d'équipements (10G et 100G) permettant d'augmenter la capacité du réseau jusqu'à 100 Gigabits par seconde (100G[1]) sans devoir déployer de nouveaux câbles et en conciliant performance (distance allongée et technologie clé propriétaire) et flexibilité (évolutivité et simplicité grâce à la plateforme logicielle) à un prix particulièrement compétitif.

Tant par les technologies qu'elle déploie que par son approche client réactive et de proximité, Ekinops apporte aux opérateurs télécoms une offre différenciée :

(i) une architecture logicielle unique et propriétaire construite autour d'une puce électronique, appelée le T-Chip ou « Transport on-a-Chip » programmable. Cette architecture permet non seulement de réduire l'encombrement des matériels en supprimant de nombreuses puces et cartes électroniques, mais également de diminuer les coûts d'installation, d'hébergement et d'entretien des équipements tout en offrant une flexibilité extrême afin d'y intégrer dans des délais optimisés, des développements sur mesure pour les besoins spécifiques de clients opérateurs,

(ii) un code embarqué de traitement du signal : par exemple, les codes correcteurs d'erreurs « DynaFEC » permettent de parcourir de plus longues distances, limitant ainsi le nombre d'amplificateurs et sites de régénération nécessaires sur les liaisons optiques,

(iii) des systèmes uniques sur le marché d'optimisation de la capacité d'une seule fibre optique pouvant, par exemple, transporter tous types de données (vidéo, data, voix, etc.),

(iv) une grande flexibilité des solutions proposées aussi bien à un opérateur ayant déjà un réseau existant qu'à un opérateur nouveau.

La technologie T-Chip qui rend le transport optique programmable, permet à Ekinops de disposer d'une offre présentant un rapport qualité/prix particulièrement attractif, destinée à ce jour à une clientèle principalement européenne et américaine composée d'opérateurs de taille moyenne ou petite (Tier 2 et Tier 3) intervenant sur le marché des liaisons courtes distances, régionales ou longues distances en 10G et en 100G. Son portefeuille clients, composé d'une soixantaine de références, compte des acteurs en forte croissance tels que Orange et Free en France (enrichissement du réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents), PEG Bandwidth aux Etats-Unis ou Liquid Telecom en Afrique ou encore Transtelecom au Kazakhstan, ce qui contribue à accroître la notoriété de la Société dans ces régions et favorise ainsi la poursuite de son développement.

[3] En Gigabits par seconde par longueur d'onde (une fibre peut généralement transporter 80 longueurs d'ondes, voire plus)

Depuis l'introduction en bourse en avril 2013 Ekinops a franchi les étapes annoncées : développement de la commercialisation de l'offre 100G en 2013, lancement commercial des solutions avec modules à technologie prioritaire cohérente 100G fin 2013, mise sur le marché de la solution 100G cohérente pour les réseaux métropolitains et les applications régionales mi 2014, renforcement des équipes commerciales pour développer une clientèle d'opérateurs Tier 2 puis Tier 1.

La technologie cohérente prioritaire d'Ekinops a aussi permis d'avancer sur les nouvelles étapes et de développer et de commercialiser dès 2015 une solution 200G qui s'adresse aux marchés Metro accès haut débit. Cette solution à 200Gb/s est réutilisée aujourd'hui comme base des solutions à 400Gb/s et servira également à 1Tb/s, futur développement prévu par EKINOPS.

Le Groupe réunit 81 collaborateurs au 31 décembre 2016, effectif similaire à 2015 et 77 fin 2014, dont 36 dédiés à la R&D (36 fin 2015, 35 fin 2014) et 21 commerciaux (21 fin 2015 et 22 fin 2014).

Installé à Lannion en Bretagne (siège social), le Groupe dispose de bureaux à Courbevoie et d'une filiale de commercialisation aux Etats-Unis. Ayant fait le choix d'un modèle sans usine (fabless), Ekinops conçoit, développe et assure la commercialisation de ses équipements. En revanche, l'intégralité de la production est sous-traitée auprès de prestataires implantés dans la région mais disposant pour l'un d'entre eux d'une présence mondiale. L'approvisionnement en composants sensibles et les phases de contrôle/qualité pour les produits nouveaux sont, pour leur part, internalisés. La commercialisation est assurée par une force de vente directe se répartissant les zones Amérique du Nord, Europe (France, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe de l'Est) et Afrique.

1.2.1.1 Évènements marquants dans le développement de la société

2003

Janvier Création de la société Ekinops, sous forme de SAS, par deux anciens responsables d'Alcatel, François-Xavier Ollivier et Jean-Luc Pamart ;

Mars Lauréate du concours sur la création d'entreprises à technologie innovante OSEO ANVAR, Ekinops reçoit un prix de 350 K€ ;

Avril Première levée de fonds de 7 M€ auprès de Ventech, Auriga, Siparex et SGAM dont une première tranche est libérée à hauteur de 3,5 M€ ;

2004

Mars Première commande ferme d'Adva Optical Networking ;

Avril Libération de la seconde tranche de la 1ère levée de fonds à hauteur de 3,5 M€ ;

2005

Mars Lancement de la ligne de produits 10G destinée aux opérateurs télécoms ;

Juillet Première commande d'un opérateur télécom T-Online (Deutsche Telecom) ;

Novembre Nomination de Didier Brédy au poste de président ;

Emission d'un emprunt obligataire de 1 M€ souscrit par la société luxembourgeoise ETV Capital ;

2006

Mars Lancement de la plateforme Ekinops 360 ;

Emission de deux séries d'obligations convertibles pour un montant nominal d'environ 1 M€ chacune ;

Décembre Le chiffre d'affaires 2006 atteint 1,2 M€ ;

Transformation des deux séries d'OCA émises en mars 2006 en obligations remboursables en actions ;

Emission de deux séries d'obligations remboursables en actions pour un montant nominal d'environ 2 M€ chacune ;

2007

Septembre Deuxième levée de fonds de 14,5 M€ auprès des investisseurs historiques, d'Odyssée Venture et d'OTC AM ;

Octobre Remboursement intégral en actions des ORA émises en mars 2006 et décembre 2006 pour un montant total de près de 6,1 M€ ;

2008

Novembre Obtention d'une avance remboursable OSEO d'un montant de 980 K€ destiné au financement du développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations par fibres optiques et outils de pilotage associés ;

2010

Juin Troisième levée de fonds d'un montant de 9 M€ auprès des investisseurs historiques et d'Amundi ;

Juillet Lancement du projet 100G ;

Obtention d'une subvention de 479 K€ de la région Bretagne et des collectivités partenaires dans le cadre d'un projet collaboratif « 100G Flex : développement de systèmes de transmission optique multiplexés en longueur d'onde ayant un débit de 100 G par canal » ;

Novembre Obtention d'une subvention de 444 K€ du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé EO-NET, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet l'accroissement de la capacité de transport par fibre optique selon la qualité de celle-ci ;

2012

Juin Lancement commercial de la plateforme 100G.

Juillet Obtention d'une subvention de 273 K€ du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé SASER, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet des travaux de recherche sur les performances des amplificateurs optiques, dans des fibres optiques à l'Erbium.

2013

25 avril Introduction en bourse des actions Ekinops sur le marché EURONEXT à Paris. La société lève 6,7 M€

Juin Ekinops est primé avec Liquid Telecom (fournisseur en gros en matière de fibres, optiques, de satellites et de connectivité en Afrique) par le magazine Global Telecom Business (GTB) pour leur travail commun qui a permis de construire les plus longues liaisons optiques d'Afrique sur une seule portée

Visite d'Etat au Japon, Ekinops fait partie de la délégation d'entreprises françaises reçues

2nd semestre Renforcement des forces commerciales et des équipes R&D

Lancement commercial des solutions 100G avec modules à technologie propriétaire cohérente

2014

Juin Présentation au salon WDM & Next Generation Optical Networking de la solution 100G cohérente pour les réseaux métropolitains et les applications régionales

Ekinops constitue son équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1 avec l'arrivée d'un nouveau responsable, Xavier Billy, VP Business Development and Large Accounts

2015

Février La première version du nouveau gestionnaire de réseau, Celestis Pilot, est livrée aux clients par la nouvelle unité de recherche et développement de 6 personnes dédiées au développement du logiciel de management de réseau. Cette technologie logicielle applicative développée par le Groupe constitue les fondations de la stratégie SDN (Software Defined Networks) du Groupe.

Livraison aux clients des premiers produits 100G métro accès

Juin Equipement d'Ekinops établit un record du monde en transportant 38,4 Tbps sur 32 canaux sur les 762 km de la liaison Lyon-Marseille-Lyon du réseau d'Orange, grâce à des super-canaux à 1 Tbps et plus.

Ekinops lance sa nouvelle solution 200G.

2016

Juillet La solution 100G d'Ekinops est choisie par ORANGE pour étendre la capacité de ses réseaux optiques longue distance.

Octobre L'augmentation du capital avec maintien des DPS pour 7,8 M€ sur le marché EURONEXT à Paris a été sursouscrite plus de 2 fois.

Décembre Première commande d'un opérateur du rang 1 aux USA

1.2.1.2 Des atouts concurrentiels forts

Forte de ses 14 ans d'expérience, Ekinops bénéficie d'atouts incontestables :

- ✓ ***Une offre fondée sur une architecture logicielle unique « T-Chip » :***

EKINOPS a fait le choix d'une architecture logicielle « Transport on-a-Chip » procurant de nombreux avantages aux solutions d'équipements proposées par le Groupe : performance, flexibilité, simplicité de mise en œuvre et un coût de revient optimisé ;

- ✓ ***Une expertise R&D reconnue :***

C'est l'expérience en matière d'innovation et la capacité d'anticipation des évolutions technologiques de ses fondateurs qui ont conduit à la création d'Ekinops en 2003. Depuis lors, le Groupe a toujours maintenu un niveau élevé de recherche et le développement pour se placer parmi les premiers intervenants sur les équipements de réseaux de capacité 100G, 200G et 400G aujourd'hui ;

- ✓ ***Une gamme d'équipements flexibles, performants et compétitifs et d'une grande interopérabilité :***

Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, qui se caractérisent par une grande interopérabilité, qui permet leur fonctionnement aussi bien sur des réseaux existants que sur des réseaux à créer, et couvrent ainsi l'ensemble des besoins du marché ;

- ✓ ***Une clientèle d'opérateurs Tier 2 et Tier 3 (opérateurs de taille moyenne et petite) diversifiée et de qualité, renforcée par les premiers opérateurs Tier 1 en 2016 :***

Grâce à la qualité de son offre et à une démarche commerciale adaptée, le Groupe a su s'imposer au plan international, en quelques années, auprès des opérateurs Tier 2 et Tier 3 qui constituent maintenant une base installée de clients stables de près de 50 références (se reporter au paragraphe 6.6 qui présente la segmentation des opérateurs) ;

2 nouveaux opérateurs de rang 1 (1 en Europe et 1 aux USA) ont également rejoint le portefeuille client d'Ekinops courant 2016, prouvant la capacité d'Ekinops de conquérir ce type de clients et d'augmenter significativement la part de marché globale adressable par la société.

- ✓ ***Un modèle fabless :***

Ekinops a fait le choix d'un modèle sans usine afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à la R&D et au développement commercial. Le Groupe n'en demeure pas moins extrêmement vigilant sur l'organisation et la qualité de la production en conservant la maîtrise des achats stratégiques et en assurant l'essentiel du contrôle qualité. ;

- ✓ ***Une force de vente directe :***

Le Groupe privilégie un développement commercial par le biais d'une force de vente directe avec pour zones géographiques prioritaires les Etats-Unis et l'Europe. Cette approche directe permet d'entretenir une relation de proximité avec les opérateurs et ainsi de mieux répondre à leurs besoins en leur proposant des solutions à plus forte valeur ajoutée;

- ✓ ***Une équipe de plus de 80 collaborateurs fédérés autour d'un management expérimenté :***

Le Groupe bénéficie d'une équipe solide de collaborateurs encadrée par des managers très expérimentés tant en R&D qu'en développement commercial et fédérée autour du projet d'entreprise. Une vaste majorité des collaborateurs est associée au capital ;

- ✓ ***Une offre time-to-market prête pour les défis du 100G et plus de 100G:***

Ekinops présente une offre « time to market » à double titre :

(i) arrivée dans les années 2000 sur un marché déjà mature des équipements de transport optique 10G, Ekinops s'est maintenant hissée parmi les premiers intervenants sur le 100G et est engagée sur les voies du 200G et 400G ;

(ii) fort de ses logiciels et des codes embarqués propriétaires développés en interne, le Groupe a la capacité à développer de nouvelles fonctionnalités dans des délais courts.

1.2.1.3 Une stratégie ambitieuse

Forte de ses nombreux atouts, Ekinops entend devenir un acteur incontournable sur le marché des équipements de réseaux optiques. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une stratégie commerciale agressive que seule une politique active de R&D rendra possible sur un marché où interviennent des groupes de dimension internationale aux moyens considérables tels que Ciena, Huawei, Nokia (Alcatel-Lucent) ou Cisco Systems.

Ekinops vise à accélérer sa pénétration commerciale, avec l'ambition affirmée de continuer à conquérir des comptes de plus grande ampleur, après les 2 premiers clients de rang 1 conquis en 2016, pour opérer un changement de dimension. Ekinops se positionne ainsi sur le marché des opérateurs classiques, mais aussi sur celui des nouveaux opérateurs, ceux des centres de données et du « cloud », avec des premiers succès, où pour la première fois dans l'histoire du transport optique des débits plus élevés (200G par exemple) seront très rapidement déployés dans le métro et dans l'accès. D'autre part, Ekinops poursuivra en 2017 l'articulation de sa stratégie SDN (Software Defined Network) avec un nouveau gestionnaire de réseau ; cette technologie logicielle applicative viendra compléter la différentiation de l'offre Ekinops établie, entre autres, par son logiciel embarqué (T-Chip).

Des avancées significatives depuis l'introduction en bourse de 2013

Lors de l'introduction en bourse en avril 2013, Ekinops entendait, en terme de marché, se concentrer dans un premier temps sur ses cibles de clientèle historiques que sont les opérateurs de taille moyenne et petite (Tier 2 et Tier 3) afin d'y renforcer sa position concurrentielle. Depuis lors, le Groupe a effectivement intensifié sa présence auprès des Tier 2 et Tier 3 notamment en étoffant son équipe commerciale et en poursuivant ses efforts de R&D. Il a aussi constitué une équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1, conquête concrétisée dès 2016 par le gain de 2 comptes opérateurs de rang 1, conformément aux objectifs annoncés par le Groupe pour atteindre cette cible de clientèle.

Les actions annoncées alors ont été réalisées :

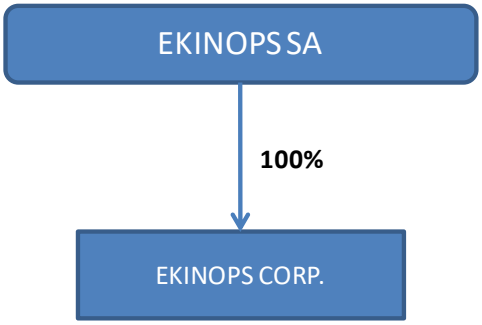
- Intensifier la commercialisation de l'offre existante auprès des Tier 2 et Tier 3 pour les réseaux métropolitains avec son offre 10G sur laquelle le Groupe bénéficie d'un bon positionnement en termes de performance et de coûts mais également avec son équipement 100G mis sur le marché au second trimestre 2012. L'offre 100G intégrait d'abord une technologie MSA (Multi-Supplier Agreement) développée par des tiers, qui a permis au Groupe de se positionner au plus tôt sur le marché naissant du 100G ;
- Poursuivre dans le même temps les développements en cours avec une mise sur le marché fin 2013 d'une offre d'équipements 100G intégrant sa propre interface optique (dite « cohérente ») et compatible avec les châssis utilisés pour l'offre 10G. Cette interface optique développée en interne a remplacé le MSA développé par des tiers pour les produits 100G ;
- Accélérer le développement d'un équipement 100G dédié aux besoins spécifiques des opérateurs Tier 1 avec pour objectif de pouvoir aborder ce nouveau segment de clientèle à l'horizon 2016. Cet investissement a été couronné de succès en 2016, ORANGE ayant décidé de déployer la gamme de produit Long Haul 100G d'Ekinops pour augmenter la capacité sur son réseau Backbone européen.

Suite aux étapes de développement prévues sur la technologie cohérente propriétaire à 100Gb/s, les équipes de développement sont depuis passées sur le développement de la solution à 200Gb/s dédiées aux réseaux haut débit dans le domaine du Métro et notamment aux interconnections de Datacenters. Deux gammes de produits à 200G ont d'ores et déjà été commercialisées, en 2015 pour les besoins interconnections de Datacenters, et en 2016 pour adresser l'augmentation des débits nécessaires sur les réseaux régionaux.

1.2.2 ***Organigramme***

Organigramme juridique

Au cours de l'exercice 2016, aucune prise de participation n'a été réalisée en France ou à l'étranger. Au jour de l'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique du groupe Ekinops se présente comme suit :



Note : Cette détention de 100% concerne à la fois le capital et les droits de vote.

Filiale du groupe

Le Groupe compte une seule filiale :

Ekinops Corp. : Filiale américaine détenue à 100% par la Société, cette entité a été créée le 2 août 2001 et se situe à Wilmington (Delaware). Entièrement dédiée à la commercialisation sur le territoire américain (Etats-Unis mais aussi Canada et Brésil), cette filiale compte 13 salariés au 31 décembre 2016. Représentée par Didier Brédy, elle a réalisé un chiffre d'affaires hors Groupe de 8,0 millions USD au 31 décembre 2016.

1.2.3 ***Propriétés immobilières, usines et équipements***

Ekinops étant une société « fabless » le principal actif immobilier consiste en équipements de laboratoire et en produits de démonstration et de test.

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES

1.3.1 ***Le marché et ses acteurs***

1.3.1.1 Introduction aux réseaux optiques

✓ ***Qu'est-ce qu'un réseau de télécommunication optique***

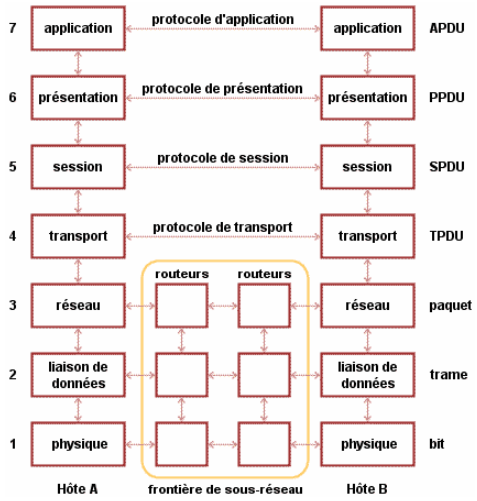
Un réseau optique est un ensemble d'équipements permettant à des individus ou à des groupes de transporter des informations et des services d'un point à un autre. L'échange de données requiert :

(i) un support de transmission qui est en l'occurrence une fibre optique, au travers de laquelle transitent les informations d'un acteur à l'autre ;

(ii) des protocoles de communications décrivant les règles de communication entre machines pour instaurer un dialogue compréhensible ;

(iii) des équipements de gestion de ces transmissions (envoi, agrégation, amplification) à travers les réseaux.

Echanger des données nécessite donc de traiter diverses problématiques telles que le codage des bits en signaux, les procédures de transmission, la détection d'erreurs, etc. L'ensemble des problématiques rencontrées est traité par une entité fonctionnelle appelée couche, destinée à accomplir une tâche. Suivant le standard ISO communément retenu, les réseaux de télécommunications sont segmentés en 7 couches distinctes schématisées ci-dessous.



1. **Couche physique** : transmission de données assurée par le codage de *bit* (suite de « 1 » et de « 0 ») sous forme de signaux électriques. Ayant pour rôle de transmettre les *bits* de façon brute sur un canal de communication, cette couche est garante de la transmission de données (si la transmission est coupée, toutes les autres couches sont coupées également).
2. **Couche liaison de données** : passage du numérique à l'analogique.
3. **Couche réseau** : fragmentation par paquets.
4. **Couche transport** : liaison virtuelle permanente.
5. **Couche session** : maintien de connexion si coupure de communication.
6. **Couche présentation** : traitement de l'information pour la rendre compatible (conversion, cryptage, compression…).
7. **Couche application** : interface système / utilisateur (exemple : FTP pour File Transfer Protocol ou Protocole de Transfert de Fichiers).

Une telle stratification présente l'intérêt de faciliter l'évolutivité du système.

Ekinops est un équipementier réseau qui n'intervient qu'au niveau de la première couche dite « couche physique ». Toutefois, si un client émet des besoins pour des applications touchant plusieurs couches, un partenariat stratégique peut être engagé avec un tiers afin d'être en mesure de livrer un produit couplé.

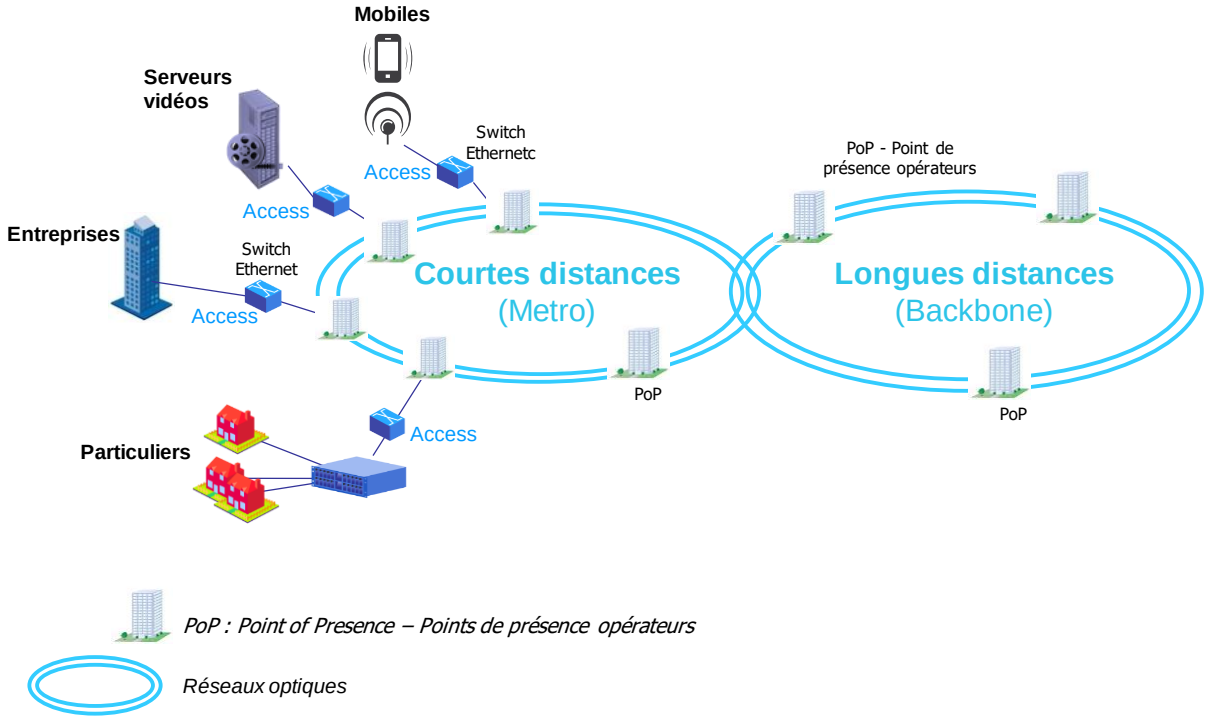
Un agrégat de réseaux hétérogènes qui nécessitent une grande flexibilité des équipements

Il existe plusieurs critères de classification de réseaux dont l'un dépend de l'étendue géographique. Selon ce critère, un réseau de transport optique est constitué de deux types de réseaux :

(i) le réseau **« Metro »** : réseau de proximité, métropolitain, permettant de relier les points de présence des opérateurs en télécommunications les uns aux autres, aux entreprises, aux antennes d'émission mobile (3G, 4G…) ainsi qu'aux serveurs vidéos. La technologie de transport typiquement utilisée pour le transport Metro est appelés « Metro WDM ».

(ii) le réseau **« Backbone »** : colonne vertébrale du reste du réseau, avec une plus grande bande passante, permettant de relier entre eux les réseaux Metro, souvent à plusieurs centaines voire milliers (réseaux sous-marins) de kilomètres de distance.

Ekinops adresse l'ensemble de ces deux réseaux :



Les réseaux sont très hétérogènes car de nombreux équipements déjà en place ont été conçus pour des protocoles et des débits différents qui ont été déployés au fil des années. Chaque protocole (Ethernet, SONET/SDH, Infiniband, Fibre Channel, Vidéo, CPRI) est décliné selon les différents débits, ce qui conduit à un très grand nombre de formats de données différents qui cohabitent sur les réseaux. L'enjeu est donc pour les équipementiers de parvenir à agréger ces protocoles afin de transporter les données rapidement de manière homogène et de rendre les plateformes le plus flexible possible afin de pouvoir facilement s'adapter à des modifications de formats qui pourraient intervenir par la suite.

Dès 2003, les fondateurs d'Ekinops ont considéré qu'Ethernet, protocole alors réservé aux réseaux locaux, allait s'imposer comme le protocole majeur pour toutes les distances. Quelques années plus tard, Ethernet est effectivement devenu le protocole standard pour le transport optique et la technologie couplant Ethernet et WDM a pris le pas sur le SONET/SDH.

1.3.1.2 Le marché

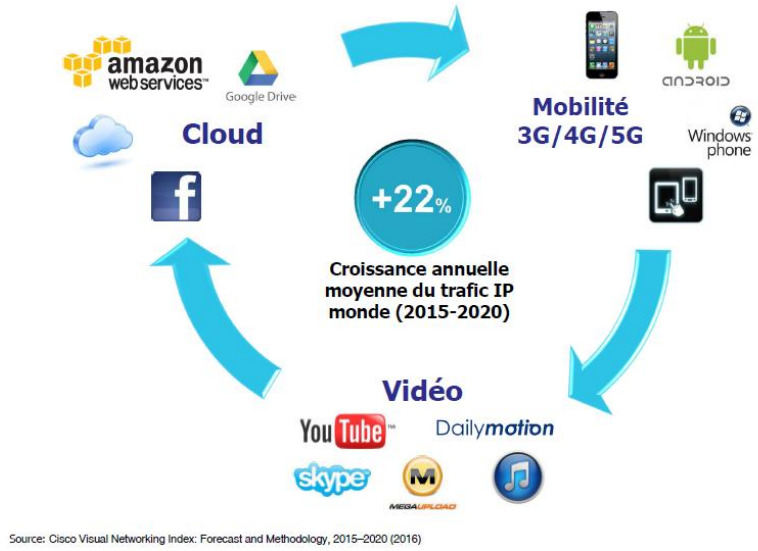
Ekinops se développe sur un marché mondial caractérisé par :

- une très forte croissance pour accompagner le développement d'une offre de services générant des besoins de transports de données exponentiels ;
- une vive concurrence entre des acteurs aux profils variés.

1.3.1.2.1 Un marché porté par le besoin croissant de bande passante

Le déploiement des réseaux 100G et plus, nouveau moteur du marché pour accompagner l'explosion du trafic de données

Avec la multiplication de services de type « triple play » (vidéo, voix, données), « *Video-on-demand* », du *Cloud Computing*, et des services mobiles, le trafic de données connaît depuis quelques années une véritable explosion au niveau mondial. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des prochaines années, avec une croissance moyenne annuelle mondiale du trafic IP de 22% attendue entre 2015 et 2020 (*Source : « Cisco Visual Networking Index – Forecast and Methodology, 2015-2020 » du* 6 juin 2016.

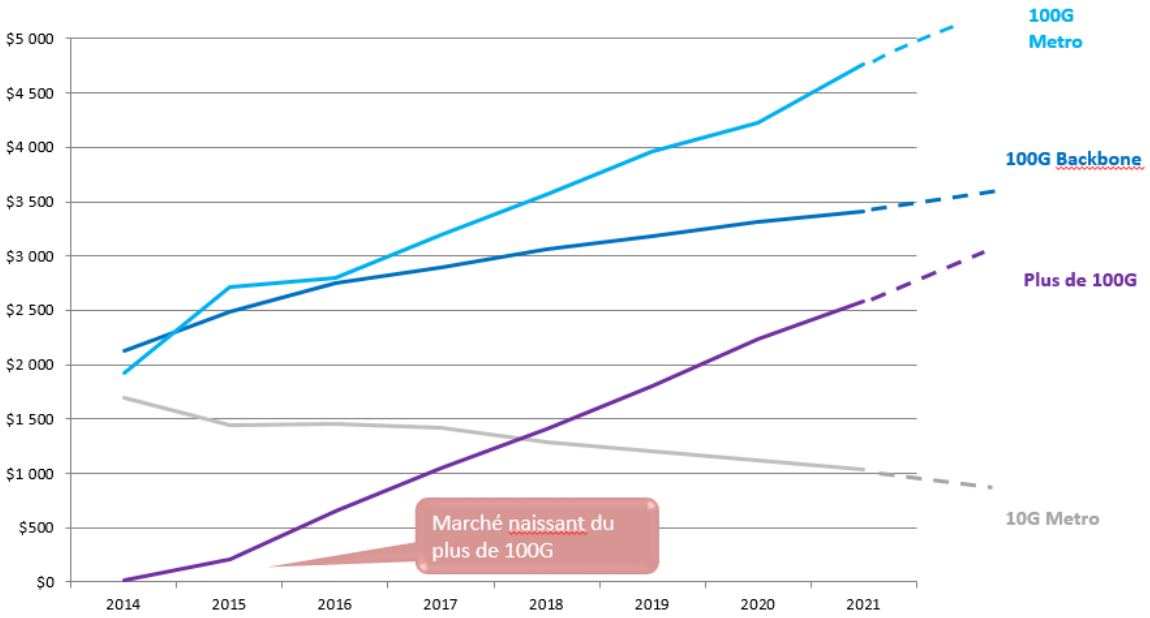


Source: Cisco Visual Networking Index: Forecast and Methodology, 2015–2020 (2016)

Face à cette demande croissante, les opérateurs ont pour impératif d'accroître la capacité de débit de leurs réseaux, ce qui est rendu possible grâce aux évolutions technologiques. C'est ainsi qu'à un rythme différencié selon le type de réseaux, ceux-ci ont évolué au cours des 15 dernières années, passant d'abord d'une capacité de débit de 2,5G à 10G pour atteindre aujourd'hui le 100G et plus. Les réseaux longue distance (Backbone), qui enregistrent les plus hauts débits, ont commencé le passage du 2,5G au 10G fin des années 1990 et entament une migration progressive sur le 100G depuis cinq ans. La réduction progressive des coûts des équipements 100G et la mise sur le marché de solutions 100Gb/s et 200Gb/s notamment, optimisées en coût et en performance pour les réseaux Metro a également favorisé la migration progressive du 10G vers le 100G et le 200G sur les réseaux Métro à partir de 2015, notamment dans le domaine de l'interconnexion de Datacenters.

Le schéma ci-dessous, représentant l'évolution attendue du marché des équipements de réseaux en fonction de la technologie (10G ou 100G), illustre la rupture qui est en train de s'opérer.

Evolution annuelle du marché mondial – Equipements 10G Metro et 100G (en millions d'USD)



Source : Etude Ovum "Optical Networks Forecast" de Janvier 2017

On y constate :

(i) L'accélération du passage de débit 10G au débit 100G depuis 2014. En effet, la forte compatibilité entre les équipements 10G et 100G demande moins d'investissements que le passage du 2,5G à 10G où la compatibilité très limitée a nécessité le changement de la quasi intégralité des équipements. L'adoption et le déploiement effectif de la 100G s'en trouvent facilités ;

(ii) La croissance très forte attendue sur le 100G entre 2014 et 2021 (croissance moyenne annuelle de 28.9% sur la période), qui est encore plus marquée pour le 100G Metro que pour le 100G Backbone. Le cycle du 100G Metro démarre plus tard que le cycle du 100G Backbone ;

(iii) Un marché du 10G en phase de maturité qui devrait se stabiliser autour de 1.5 milliards de dollars par an jusqu'à ce que le coût des équipements 100G soit compatible avec les besoins des acteurs

(iv) Un marché du plus de 100G (notamment les produits 200G introduits par Ekinops dès 2015) qui atteint plus de 2.5 milliard de dollars en 2021.

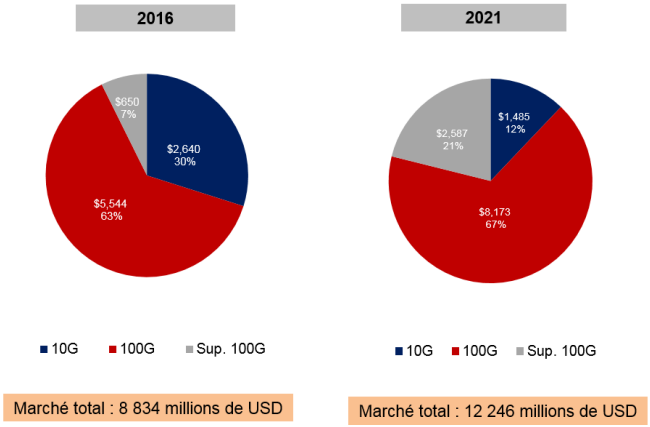
1.3.1.2.2 Un marché global des ventes d'équipements 10G, 100G et plus de 100G de 10,7 milliards à l'horizon 2020

D'après l'étude « *Optical Networks Forecast report* » du cabinet Ovum de Janvier 2017 (ci-après « **Etude Ovum** »), la couche 1 (dite couche physique) représentait en 2016 un marché total de 15,1 milliards de USD au niveau mondial. Ce marché englobe à la fois les réseaux Métro et Backbone, mais aussi l'agrégation et la gestion de bande passante (respectivement multiplexeurs d'insertion/extraction et matrices de trafic, qui ne concernent pas directement le transport optique) ainsi que les équipements sous-marins. Sur ce total, la part des segments Metro et Backbone y représente 11,7 milliards de USD en 2016, dont 8,8 milliards de dollars concernant plus particulièrement le marché de la Société, à savoir le marché des équipements de transport optique Metro et Backbone sur les technologies 10G, 100G et plus de 100G (*Source : Etude Ovum*).

Le marché mondial des ventes d'équipements en 10G, en 100G et en plus de 100G sur les réseaux Metro et Backbone se caractérise à la fois par une forte croissance entre 2016 et 2021, passant de 8,8 à 12,2 milliards de USD et par une évolution contrastée selon le débit des équipements. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen du 100G et plus atteint 14,7%, contre 7.7% pour le marché total (*Source : Etude Ovum*).

Evolution de la répartition 10G / 100G des ventes mondiales d'équipement de transport optique sur le Metro et Backbone (en millions d'USD)

Source : Etude Ovum – janvier 2017



Ekinops est aujourd'hui directement concernée par ces trois segments avec :

(i) celui du 10G pour les réseaux Metro sur lequel est positionnée l'offre historique de la Société, secteur également dynamisé par les nouvelles applications Fronthaul liées au déploiement des technologies 4G et 5G mobiles, nécessitant l'augmentation de débit entre les sites antennaires et les sites POP

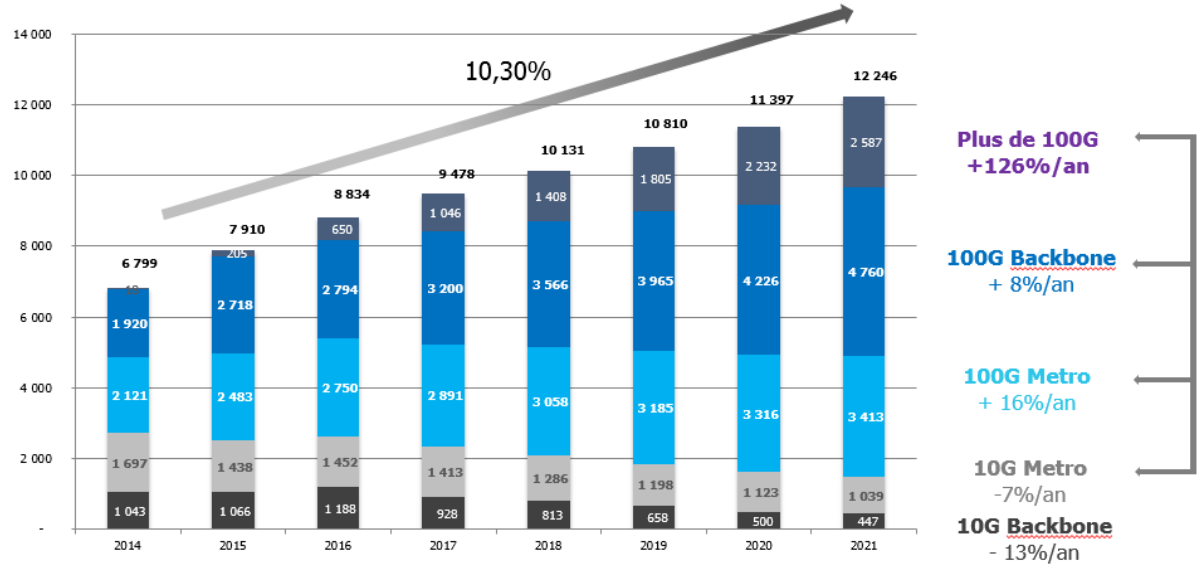
(ii) celui du 100G plus récent mais pour lequel une offre est disponible sur la cible des opérateurs Tier 2 et Tier 3 depuis 2012, mais également Tier1 depuis 2016, Orange ayant sélectionné l'offre 100G d'Ekinops pour augmenter la capacité de son réseau Backbone.

(iii) celui du « Sup. 100G », qui est adressé depuis 2015 et sur lequel Ekinops observe déjà un fort intérêt, notamment sur le continent Nord-Américain, avec déjà plusieurs clients déployant cette technologie a 200Gb/s

Le schéma ci-dessous présente la croissance attendue de chacun des segments du marché d'Ekinops (10G, 100G et plus de 100G) tout en distinguant, pour chacun, les sous-segments Backbone et Metro. Le 10G Backbone, qui affiche une décroissance assez forte, est le seul segment sur lequel le Groupe n'est pas positionné.

Evolution annuelle du marché mondial - Equipements 10G, 100G et plus de 100G (en millions d'USD)

Source : Etude Ovum « Global Telecoms Analyzer », janvier 2017



Ekinops devrait continuer à profiter pleinement de cette évolution du marché grâce à une gamme d'équipements adaptée. Installé depuis ses débuts sur le marché du 10G alors déjà établi et très concurrentiel, le Groupe a démontré sa capacité à se positionner sur le marché récent du 100G avec une offre très compétitive. En abordant le marché du 100G dès son origine, Ekinops s'est donné la possibilité, non seulement de bénéficier d'un cycle en très forte croissance mais également d'accéder à une gamme de clients plus importants (Tier 1), comme le prouve le référencement de l'offre 100G backbone sur le réseau ORANGE en 2016.

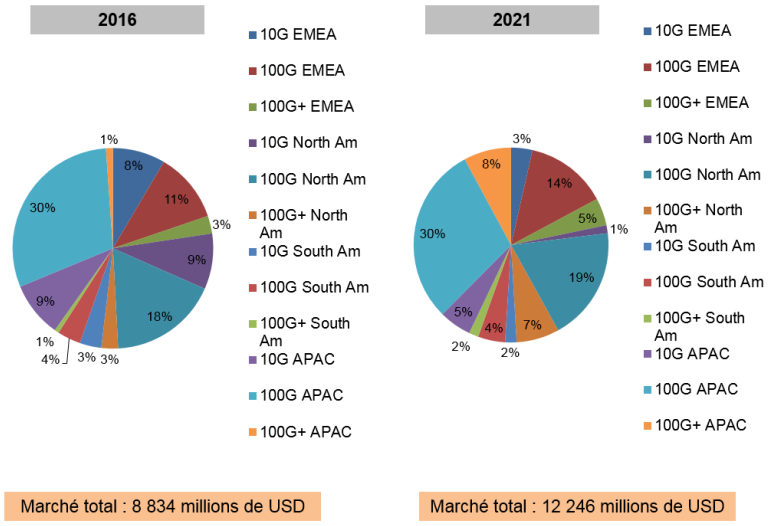
Ekinops s'est également positionné très tôt, dès 2015, sur les marchés du 100G+, marchés dont la croissance est la plus soutenue pour les années à venir. Les premiers succès commerciaux ont d'ores et déjà été enregistrés sur la nouvelle gamme de produits à 200Gb/s et la demande est très forte depuis l'introduction de cette gamme d'équipements.

Dans le même temps, le Groupe continuera le déploiement de son offre 10G auprès de sa clientèle historique que sont les opérateurs Tier 2 et Tier 3 tout en accompagnant certains d'entre eux dans leur migration vers le 100G.

Sur le plan géographique, les zones Etats-Unis et EMEA ont représenté à elles seules en 2016, près de 52% du marché mondial des ventes d'équipements de transport optique sur les réseaux Metro et Backbone, sur le 10G, le 100G et le plus de 100G, ainsi qu'illustré dans le schéma figurant ci-dessous. En 2021, cette part diminuera légèrement pour atteindre 49%, principalement sous l'effet de la croissance de la zone Asie Pacifique.

Evolution de la répartition des ventes mondiales d'équipement de transport optique

sur le Metro et Backbone, en 10G, 100G et plus de 100G (en millions d'USD)

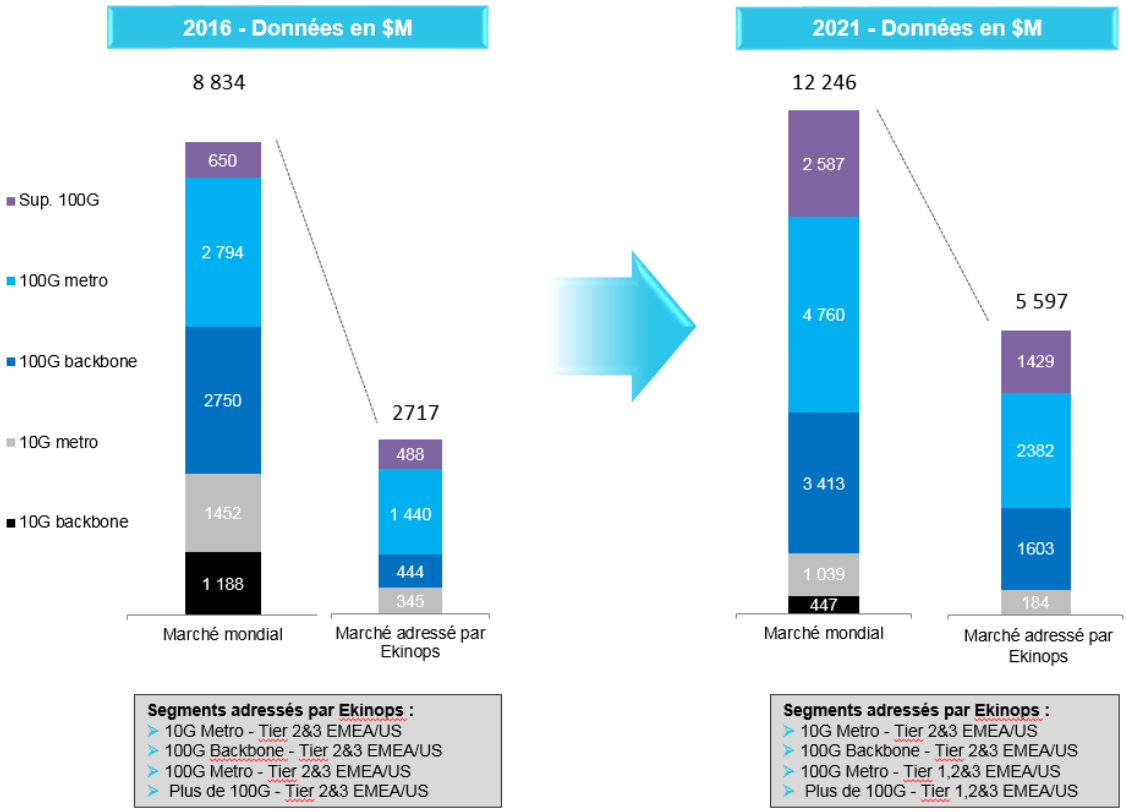


Source : Etude Ovum -Janvier 2017

1.3.1.2.3 Un marché adressable d'environ 5.6 milliards de dollars en 2020 avec de forts relais de croissance

Afin de déterminer son marché adressable, le Groupe a établi une segmentation à la fois géographique, en se limitant aux zones EMEA et Etats-Unis, et qualitative selon la typologie de clients, se concentrant, dans un premier temps, aux Tier 2 et Tier 3, et depuis fin 2016, également aux Tier 1.

Marché mondial des équipements de transport optique en 10G, 100G et plus de 100G et part adressée par Ekinops, entre 2016 et 2021 (en millions d'USD)



Source : Etude Ovum – Janvier 2017
Source de la répartition entre Tier 1 et Tier 2&3 (60% et 40% respectivement) : estimation de la Société

Ainsi, en 2016, le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 18.2 M€ sur un marché qu'il estime pour cette période à 1 458 millions de USD (concernant uniquement le 10G Metro, le 100G et le 100G+). Il en résulte une part de marché estimée légèrement inférieure à 1%).

A l'horizon 2021, le segment des opérateurs Tier 1, qui a été adressé avec succès dès l'année 2016, constituera un véritable relais de croissance ouvrant un marché supplémentaire, estimé par la Société à 2286 millions de USD sur les seules zones EMEA et Etats-Unis (ce qui correspond à 60% des 3 811millions de USD du schéma ci-dessus : parts adressées du 100G Metro et du 100G+). La taille de marché adressable par Ekinops, évaluée à 5.6 milliards en 2021 (*Source : estimation Société*), montre une forte perspective de croissance du marché adressé, qui serait multiplié par plus de 2.

Cette évolution de marché adressable offre des perspectives de progression de chiffre d'affaires importante sur les années à venir.

1.3.1.3 La concurrence

Sur le marché mondial du matériel de réseaux optiques adressé par la Société, la concurrence est à la fois internationale et très hétérogène en terme de taille.

1.3.1.3.1 Les acteurs

Les acteurs du marché peuvent être divisés en deux catégories principales :

- **Les grands groupes** : Cisco (Etats-Unis), Nokia (Finlande), Huawei (Chine), Coriant (USA), Fujitsu (Japon), Ericsson (Suède), Juniper (USA), NEC (Japon), Ciena (USA), Tellabs (USA), ZTE (Chine) ;
- **Les structures plus réduites** : Fiberhome (Chine), Infinera (Etats-Unis), Adva Optical Networking (Allemagne), Packet Light (Israël),

Les grands groupes s'adressent majoritairement à une clientèle d'opérateurs Tier 1.

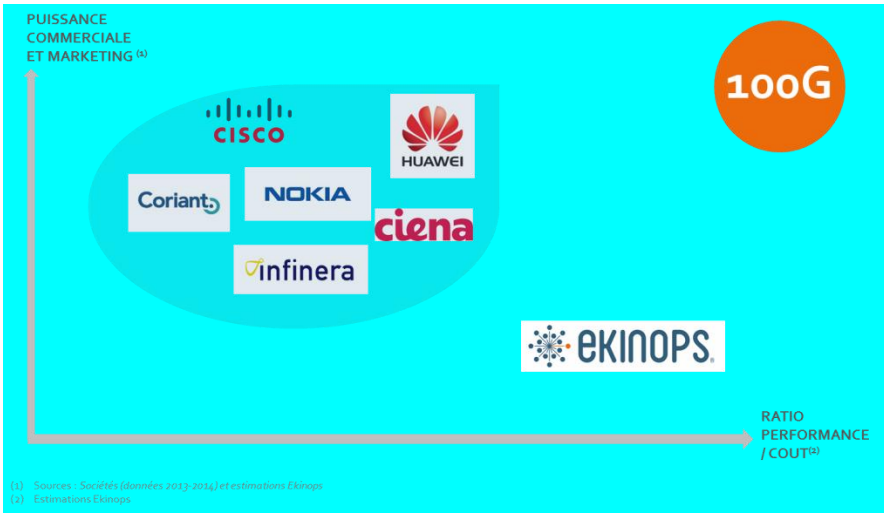
Les solutions à 100Gb/S déjà qualifiées par un opérateur Tier1, les solutions de backhauling de réseaux mobiles déployées par un autre opérateur Tier1 en Amérique du Nord, et les solutions 200Gb/s dédiées aux réseaux haut débit dans le domaine du Metro et de l'Accès (interconnexion de Datacenter notamment, utilisées par exemple par Dailymotion en 2016) permettent à Ekinops de renforcer son positionnement par rapport aux opérateurs Tier 1.

De son côté, Ekinops anticipe aussi cette future évolution technologique dans le cadre de ses projets de recherche et développement (se reporter au paragraphe 1.3.5 du présent document de référence). Ainsi, Ekinops a développé une solution permettant de transmettre 200Gb/s sur une grille à 50GHz qui permet depuis 2015 de doubler la capacité totale des réseaux Metro et Accès par rapport aux solutions à 100Gb/s disponibles. Cette ligne de produit à 200Gb/s évoluera ensuite vers des débits à 400Gb/s ou 1Tb/s, lorsque les composants nécessaires à cette évolution seront disponibles sur le marché à un coût compatible avec le déploiement de ces technologies.

On constate par ailleurs une récente concentration du marché avec des rapprochements notables comme Nokia-Alcatel Lucent, Infinira – Transmode, Ciena- Cyan Optics ou encore Juniper-BTI.

1.3.1.3.2 Positionnement concurrentiel d'Ekinops sur le 100G

A travers le schéma ci-dessous, le Groupe a établi un positionnement des principaux acteurs du marché du 100G en fonction de leur ratio performance/coût (abscisse) et de leur puissance commerciale (ordonnée). Le Groupe a pu établir la puissance commerciale à partir des chiffres des dépenses ventes et marketing publiées par ces sociétés ou estimées par Ekinops. Le rapport performance/coût a été estimé par Ekinops sur la base de retours de clients ainsi qu'une analyse interne du Groupe. Cette analyse a été confirmée une fois de plus en 2016, Ekinops ayant été en mesure de gagner plusieurs nouveaux clients Tier2/Tier3 sur les applications 100G et 200G grâce à une offre produit particulièrement bien positionnée. La solution 100G d'Ekinops a également été sélectionnée par un Tier 1, Orange. Il en ressort que si le Groupe estime bénéficier d'un meilleur rapport performance/coût par rapport à la concurrence, sa présence commerciale actuelle constitue son principal axe de développement, l'essentiel de ses ressources ayant jusqu'à présent été consacrées au développement de sa technologie et d'une gamme d'équipements.



1.3.2 *L'offre évolutive d'EKINOPS*

1.3.2.1 Un enjeu majeur: augmenter la bande passante des réseaux à un coût minoré

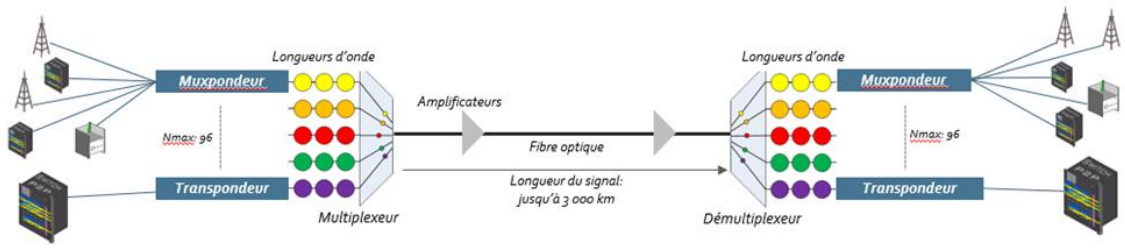
L'adaptation des réseaux face à l'explosion de la demande de transport de données réside dans l'utilisation optimale du support de transmission qu'est la fibre optique. Le but est de « faire passer » la plus grande quantité de données en même temps, et ce le plus rapidement possible.

Ekinops a été créée pour traduire dans les faits la conviction de ses fondateurs que la technologie WDM (multiplexage de longueurs d'onde) allait remplacer définitivement les technologies SONET/SDH et que le protocole Ethernet s'imposerait comme le standard du transport. Ces deux composantes, devenues incontournables aujourd'hui, font partie intégrante de l'offre de la Société.

- ✓ ***Le multiplexage en longueur d'ondes (technologie WDM)***

La technologie WDM (Wavelength Division Multiplexing - Multiplexage en longueur d'onde) est une technique apparue dans les années 90, utilisée en communication optique, permettant de faire passer simultanément plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une seule fibre optique. Avant la mise au point de cette technologie, l'accroissement de la capacité de transmission d'une liaison passait principalement par la multiplication des fibres optiques et donc des équipements de régénération dans chaque site. Avec la technologie WDM, une seule fibre optique suffit pour transmettre plusieurs porteuses optiques de «couleurs» différentes (ou canaux) en même temps ; l'ensemble des répéteurs-régénérateurs d'un site géographique a été remplacé par un seul équipement : l'amplificateur optique.

La technologie WDM est représentée par un lien optique reliant deux sites ; dans le premier se trouvent des transpondeurs ou des agrégateurs (dont le rôle est de regrouper des informations en provenance de voies à basse vitesse pour les rendre transportables sur un réseau à plus fort débit) et un multiplexeur optique qui « mettra » plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une même fibre. Sur le second site on trouve un démultiplexeur optique puis des transpondeurs ou agrégateurs (à l'image du premier site) qui recevront les informations multiplexées et les traiteront pour les restituer à l'identique afin de les délivrer sur les bonnes voies de sortie.



En permettant d'exploiter un nombre croissant de canaux (chaque couleur du schéma matérialisant une longueur d'onde différente) sur une même fibre optique, le multiplexage a apporté une nouvelle solution évolutive dans les télécommunications. Les systèmes WDM/DWDM les plus commercialisés comportent 8, 16, 32, 80 ou jusqu'à 96 canaux optiques, ce qui permet d'atteindre des capacités totales de 80G à 960G en prenant un débit par canal de 10G.

- ✓ ***Le protocole Ethernet***

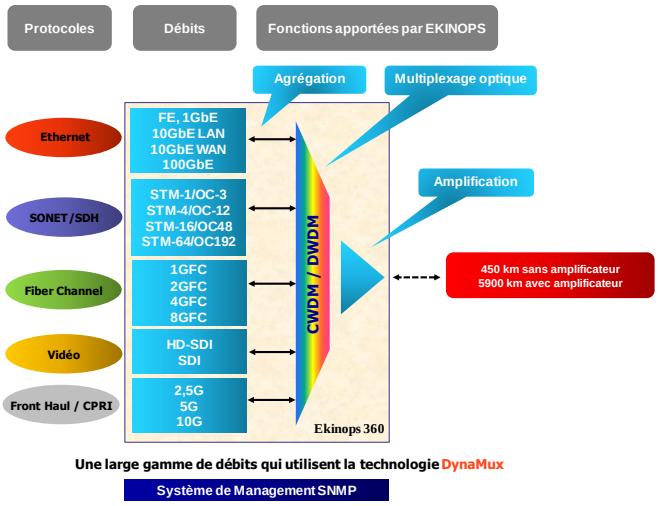
Le protocole Ethernet a d'abord été conçu par Xerox, Digital Equipement Corporation et Intel comme format de transmission de données pour réseau local et utilisé en bureautique. D'une capacité de 10 mégabits par seconde (10M) la capacité sur les liaisons Ethernet est passée à 100M dans les années 90, puis à 1G pour atteindre 10G et des distances de transmission de plus en plus longues. La technologie est maintenant passée à 100G.

1.3.2.2 Une plateforme technologique unique au cœur de l'offre d'Ekinops

Le Groupe a développé une plateforme technologique unique EKINOPS 360, programmable, évolutive, à partir de laquelle une gamme d'équipements pour des réseaux métropolitains, régionaux ou de longue distance a été développée.

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, EKINOPS 360 intervient dans un univers multi-protocoles qui comprend :

- Ethernet : réseaux d'entreprise, accès internet, téléphonie ;
- SONET/SDH : anciens systèmes de transport de la voix (opérateurs de téléphonie classique) ;
- Fibre Channel : transport de données, data center, sécurisation des données ;
- Vidéo : échanges de films non compressés en haute définition (HD)
- CPRI : échange de données entre les sites antennaires et les POP opérateurs pour les nouveaux réseaux mobiles 4G, 4G LTE et 5G (Fronthaul)



Cette plateforme confère de nombreux avantages aux solutions commercialisées dont les principaux sont :

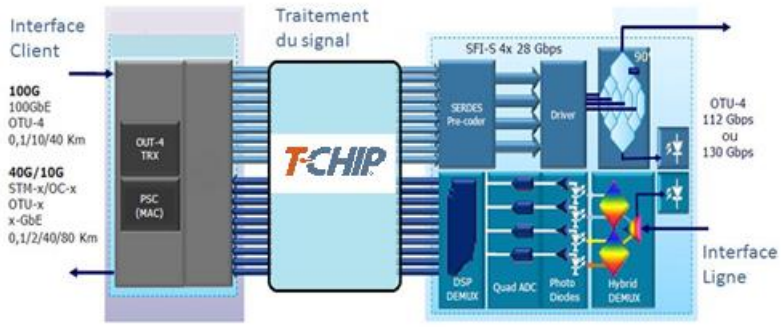
- un prix de vente parmi les plus compétitifs ;
- un encombrement physique minimum réduisant, pour les opérateurs, le coût d'hébergement physique de leurs équipements réseaux ;
- une faible consommation électrique ;
- des performances de transport élevées avec des codes correcteurs d'erreurs puissants ;
- une flexibilité qui offre au client la possibilité d'accroître ses capacités pour un coût modéré en lui permettant ensuite de compléter son équipement en fonctionnalités nouvelles par l'ajout de cartes ou en modifiant des fonctionnalités sur les cartes dans le même châssis grâce au téléchargement logiciel.

Le cœur de cette plateforme repose sur une technologie différenciante intégrant une architecture logicielle propriétaire innovante, baptisée « Transport on-a-Chip ».

T-CHIP® TRANSPORT ON-A-CHIP TECHNOLOGY
EKINOPS

S'appuyant sur une puce électronique et du code embarqué, la technologie « T-Chip » a pour mission de rendre le transport optique programmable, induisant de nombreux avantages concurrentiels à l'offre de la Société.

La technologie d'Ekinops permet d'agréger sur une même porteuse optique plusieurs types de débits et de protocoles. L'utilisation d'un circuit reprogrammable permet d'optimiser le réseau de manière dynamique en fonction de la demande de trafic.



Le T-Chip est un circuit intégré de type FPGA (*Field-Programmable Gate Array*) qui, contrairement à un circuit de type ASIC (*Application Specific Integrated Circuit*) dédié à une application unique, est reprogrammable. Ainsi, le T-Chip réalise plusieurs fonctions qui peuvent évoluer ou changer au cours du temps pour répondre aux besoins de différentes applications.

Cette puce électronique T-Chip programmée avec le code embarqué d'Ekinops est en quelque sorte le cerveau du système qui gère de nombreuses fonctions (contrôle, observation des défauts, traitement du signal…) et rend l'équipement adaptable aux besoins des clients qui bénéficient de la souplesse de modifier la programmation suivant l'évolution de la configuration de leur plateforme. Elle comporte des fonctions logicielles spécifiques développées par Ekinops :

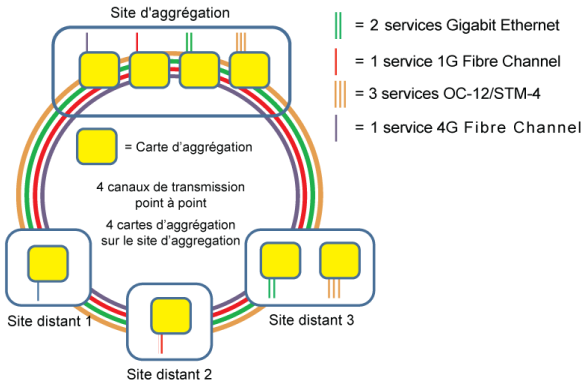
(i) **DynaFEC :** technologie de codes correcteurs d'erreurs qui permet d'augmenter la distance de transmission du signal et par conséquent limite le nombre d'amplificateurs et de régénérateurs nécessaires sur la fibre optique ;

(ii) **DynaMux :** multiplexage de protocoles et débits permettant de tout transporter en optimisant la bande passante ;

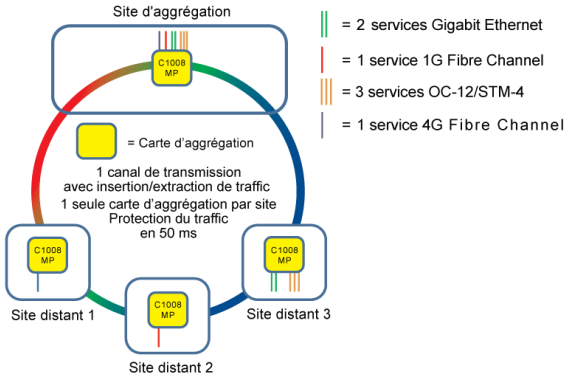
(iii) **Transport de vidéo HD** non-compressée, réduction du temps de latence, encryption.

L'intégration logicielle permet ainsi de limiter le nombre de cartes nécessaires comme le montre le schéma ci-dessous :

Solution standard du marché avec 8 cartes



Solution Ekinops avec 4 cartes



La plateforme EKINOPS 360 présente ainsi l'avantage de limiter les équipements en augmentant les distances sans régénération du signal sur les liaisons optiques. Ces technologies propriétaires permettent à Ekinops d'être, à 10G, à 100G et à 200G, en tête de l'industrie en matière de performance, de flexibilité, de simplicité de mise en œuvre (installation et maintenance) et de coût pour le client en termes d'investissement comme de coût opérationnel.

1.3.2.3 Une gamme de solutions couvrant l'ensemble des besoins du marché

Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, couvrant l'ensemble des besoins du marché qui se caractérisent par une grande interopérabilité. Les matériels sont installés généralement à chaque extrémité de la liaison ainsi que dans les sites intermédiaires, dans des baies, chez le client ou dans les centres de stockage de données (Datacenters) sur les réseaux télécoms.

Un équipement standard est composé de :

- une ou plusieurs cartes en fonction des besoins spécifiques du client (agrégation de données, transport sur plus ou moins longue distance, …) ;
- un châssis dont certains peuvent intégrer jusqu'à 20 cartes.

Les ventes réalisées par Ekinops peuvent aussi bien porter sur un équipement complet que sur des cartes complémentaires pour accompagner l'évolution du réseau des clients.

✓ ***Les cartes programmables***

Ekinops dispose d'une vaste gamme de cartes programmables dont les principales fonctionnalités offertes sont :

- **Le transpondeur**

C'est le point d'entrée et de sortie dans un réseau. A l'entrée, il reçoit un signal, le met en forme et l'amplifie afin de le transporter, et enfin l'envoie. A l'arrivée, il remet en forme le signal à l'identique du signal reçu.

Les transpondeurs de l'exemple ci-dessous sont utilisé pour une liaison « Long Haul » (ils peuvent également être utilisés sur des réseaux Metro). Ils transportent du trafic qui arrive par un accès à 10G (resp. 100G) et l'envoient avec un même débit de 10G (resp. 100G).

Ekinops propose une large gamme de transpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G, 100G ou 200G) et pour des applications Metro ou Long Haul.

Un exemple à 10G et un exemple à 100G figurent ci-dessous :



PM C1001



PM 100G

- **Le muxpondeur**

Il s'agit d'un multiplexeur électrique qui agrège plusieurs signaux établis dans des protocoles ou à des débits différents et qui génère une seule longueur d'onde prête à être transportée sur une fibre optique.

Ekinops propose une large gamme de muxpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G, 100G ou 200G) et pour les applications Metro ou Long Haul.

Un exemple à 10G, un exemple à 100G et un exemple à 200G figurent ci-dessous :



PM C1008



PM 10010MP



PM 20020

Applications à 10G

Le PM C1008 (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 8 accès différents en un signal de débit 10G, les accès pouvant correspondre à des signaux qui arrivent dans des protocoles et des débits différents (par exemple 8 lignes à 1G Ethernet, ou 5 lignes à 2G Fibre Channel, ou 4 lignes STM16 à 2,5G ou un mix de ces différents protocoles et débits). Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

Applications à 100G

Le PM_10010MP (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 10 accès différents en un signal de débit 100G, les accès pouvant correspondre à des signaux qui arrivent dans des protocoles et des débits différents (par exemple 10 lignes à 10G Ethernet, 8G ou 10G Fibre Channel, STM64 à 10G ou un mix de ces différents débits et protocoles). Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

Applications à 200G

Le PM_20020 (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 20 accès à 10G Ethernet en un signal de débit 200G. Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

- **L'amplificateur optique**

Sur une liaison à fibre optique, la puissance optique du signal transmis est atténuée en fonction de la distance parcourue, il est donc nécessaire de compenser cette atténuation par une amplification optique régulière. Les amplificateurs optiques sont généralement placés tous les 80 km environ, bien qu'avec la technologie Ekinops ces « bonds » peuvent être considérablement allongés voire doublés en fonction de l'ingénierie de la liaison. Il faut noter également que, grâce à sa technologie, Ekinops peut transporter les signaux sur près de 450Km à 10G en n'utilisant les amplificateurs qu'aux extrémités.



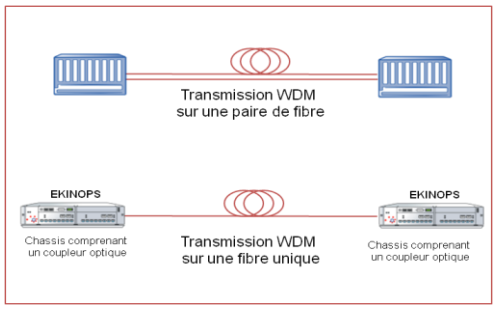
- **Les autres cartes**

D'autres cartes disponibles offrent des fonctionnalités telles que la redirection de canaux (ROADM : Multiplexeur Optique à insertion/Extraction Reconfigurable), le couplage ou la protection optique. La programmation du cœur technologique permet également de faire évoluer la fonctionnalité de ces cartes.

- **Les cartes en réponse à des demandes spécifiques**

Depuis sa création, Ekinops, qui répond aux besoins de ses clients opérateurs par des offres sur mesure, est en mesure de traiter des demandes spécifiques. Grâce à la souplesse offerte par sa plateforme programmable, Ekinops est à même de réaliser dans un délai optimisé des développements pouvant aboutir à la conception de cartes qui n'ont pas leur équivalent sur le marché. Ainsi, Ekinops a mis au point la carte PM 1001PC qui convertit du 10G LAN (provenant d'un réseau local) en 10G WAN (réseau longue distance) ou inversement.

De même, si l'opérateur souhaite n'utiliser qu'une fibre optique sur les deux fibres généralement présentes sur le réseau, pour limiter ses coûts, dans un système de capacité 10G par exemple, Ekinops peut lui proposer une solution d'optimisation de cette fibre en exploitant un maximum de 32 canaux dans un sens et 32 canaux en sens inverse, soit 64 au total.

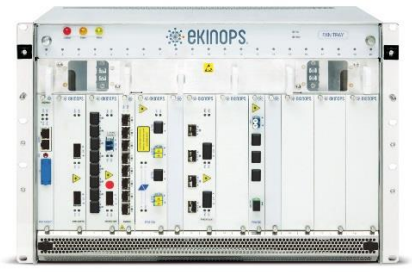


✓ ***Les châssis***

Les châssis à l'encombrement réduit accueillent l'ensemble des cartes composant l'équipement souhaité. Il existe deux châssis pour les systèmes en 10G, de tailles différentes en fonction de la capacité requise du réseau de l'opérateur client et un châssis très compact pour le 100G, mis sur le marché depuis fin 2012.

- **EKINOPS C600 HC (10G/100G/200G)**

Le châssis comporte 20 slots, pour insérer jusqu'à 20 cartes et un slot pour la carte de gestion de système. Les cartes sont installées verticalement. Les cartes 10G et 100G sont compatibles avec ce châssis. Le produit 200G disponible mi 2015 est également compatible avec ces châssis.



- **EKINOPS C 200 HC (10G/100G/200G)**

Ce châssis plus petit peut comporter jusqu'à 6 cartes et une carte de gestion du système) disposées horizontalement. Les cartes 10G et 100G sont



compatibles avec ce châssis, le produit 200G disponible mi 2015 est également compatible avec ces châssis.

- **EKINOPS C100 (100G)**



Ekinops a mis au point un châssis spécifique pour la solution en 100G qui remplit les fonctions de transport du trafic et d'agrégation de signaux de plus bas débits. Le tout pour une taille minimale d'1 RU (hauteur d'environ 45mm) intégrant toutes les fonctionnalités nécessaires.

Ainsi, au total, ce sont près de 300 références qui permettent au Groupe de proposer la solution la plus adaptée à la configuration souhaitée par le client. L'équipement d'un client opérateur sur une liaison optique comprend généralement un ou plusieurs transpondeurs à chaque extrémité de la ligne, un ou plusieurs muxpondeurs, un multiplexeur optique à chaque extrémité et un ou plusieurs amplificateurs optiques. Cette solution, grâce à la technologie T-Chip embarquée, offre la possibilité de modifier à distance la configuration initiale pour la mise à jour d'une carte ou pour l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la grande interopérabilité des équipements permet à la fois au Groupe d'intervenir chez des clients ayant un nouveau réseau à construire ou chez d'autres souhaitant faire migrer progressivement leurs installations même si elles proviennent d'un concurrent. Ainsi, Ekinops intervient à la fois chez de nouveaux clients devant s'équiper en totalité mais également chez d'autres possédant un réseau existant. C'est notamment le cas de l'opérateur français ORANGE, dont le réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents a été enrichi par des équipements Ekinops 100G totalement compatibles avec l'installation d'origine.

1.3.3 Un fort potentiel commercial

L'organisation commerciale repose sur une segmentation des catégories de clients en fonction de leur taille.

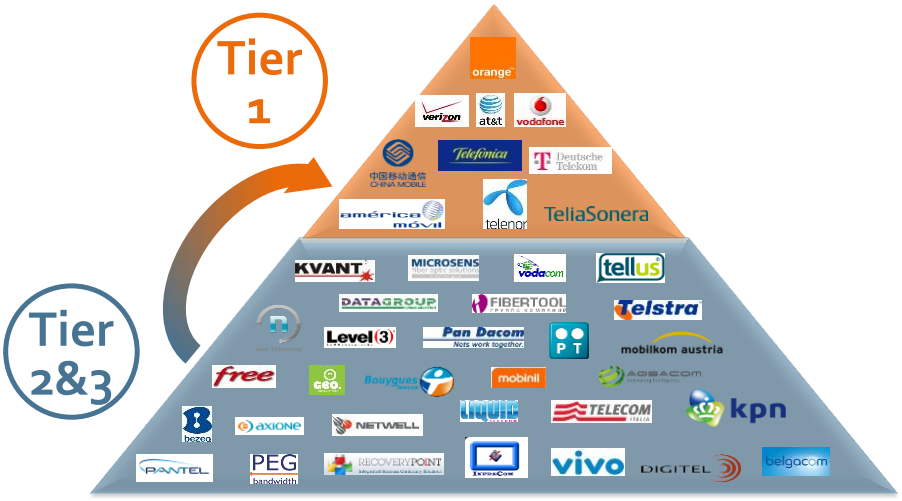
1.3.3.1 Une clientèle d'opérateurs

Le Groupe distingue les opérateurs en télécommunications selon trois segments (Tier 1, Tier 2 et Tier 3) qu'il classe selon deux catégories :

Tier 1 : Il s'agit des grands opérateurs traditionnels (comme Orange en France, ou ATT et Verizon aux Etats-Unis), de taille importante souvent de dimension internationale. Ils représentent 60% du marché mondial de l'équipement de transport optique *(source : estimation Société)*. Ceux-ci ont une grande aversion au risque notamment vis-à-vis de leurs fournisseurs. Le cycle de vente est généralement très long et requiert un référencement préalable par leur département achats. En règle générale, en deçà de 50 M€ de chiffre d'affaires, il est difficile pour un équipementier d'être considéré comme un potentiel fournisseur majeur par ce type d'opérateur.

Tier 2 et Tier 3 : Ce sont des opérateurs de taille moyenne (comme Free en France) et petite, davantage ouverts à des fournisseurs d'équipements de transport optique de taille plus limitée. Ils représentent 40% du marché de l'équipement de transport optique *(source : estimation Société).*

Pyramide des opérateurs, avec pour exemples les principaux acteurs du marché :



Source : estimation Société

A ce jour, du fait de sa taille encore limitée, Ekinops vend principalement aux opérateurs Tier 2 et Tier 3 étant précisé que cette terminologie intègre également des intermédiaires qui fournissent des réseaux de raccordement en fibre aux opérateurs. C'est notamment le cas pour PEG-Unity Fiber qui fournit des opérateurs Tier 1 aux Etats-Unis, ou encore Kvant Telecom en Russie.

Etre fournisseur sur le segment des Tier 1 constituait une ambition clairement affichée pour l'année 2016, cette ambition a été couronnée de succès par le référencement d'Ekinops auprès d'Orange pour les applications de 100G backbone, et un autre Tier1 américain pour des applications de backhauling de réseaux mobiles. Grâce à ces premiers référencements chez des acteurs de rang 1, le marché adressé total de la Société sera amené à croître significativement. Ainsi, Ekinops est monté à l'échelon supérieur dans la pyramide des opérateurs, et poursuivra ses efforts commerciaux pour ajouter de nouveaux Tier1 à son portefeuille de Clients en 2017 et dans les années à venir.

1.3.3.2 Une organisation commerciale privilégiant une distribution directe

Le Groupe a fait le choix de privilégier une approche commerciale favorisant une relation étroite avec les opérateurs et génératrice de marges plus élevées. A cette fin, la force commerciale composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2012 a été renforcée pour atteindre 21 collaborateurs au 31 décembre 2016, dans l'objectif de pénétrer davantage la clientèle Tier 2 et de pouvoir adresser également les grands comptes Tier 1.

La force commerciale du Groupe se partage les deux zones stratégiques comme suit :

- Zone EMEA : Jonathan Amir (VP EMEA) est à la tête d'une équipe de :
  - 5 commerciaux (France, Pologne, Afrique du Sud et Russie) ;
  - 4 ingénieurs avant-vente (2 à Paris, 1 en Russie et 1 au Royaume-Uni).
- Zone Etats-Unis : Kevin Antill (VP Americas) est à la tête d'une équipe de :
  - 5 commerciaux ;
  - 4 ingénieurs avant-vente ;

Cette force commerciale compte également Xavier Billy (VP Business Development & Large Accounts) depuis juin 2014, qui est spécialisé sur les clients Tier 1.

Par ailleurs, le Groupe dispose également de relais de commercialisation indirecte dans une dizaine de pays à travers des partenaires de distribution. Le Groupe a également deux partenariats avec des OEM (Original Equipment Manufacturer ou Fabricant d'Equipement d'Origine) qui revendent les produits Ekinops sous leur propre marque.

Un processus de vente sur-mesure

- La commande : Avant de décider de commander, le client peut bénéficier d'une période d'essai dans ses laboratoires et/ou sur son réseau, pour une période d'une à deux semaines ou plus.
- L'installation : Elle est généralement faite par les clients qui sont souvent formés par Ekinops. Le temps d'installation est en général limité à quelques heures par produit. Le client est ensuite complètement autonome pour l'utilisation de son équipement.
- La maintenance : Les clients peuvent choisir un contrat de maintenance sur-mesure auprès du Groupe, allant du service minimum pour un prix attractif, à une offre premium avec un service d'assistance 24h/24 et 7j/7. Souvent, les clients acquièrent des équipements de rechange pour faire face aux défaillances éventuelles. La grande fiabilité des équipements vendus se traduit par un faible nombre d'appels.
- La garantie : Les équipements font l'objet d'une garantie contractuelle d'une durée de deux à cinq ans qui n'a jusque-là été que rarement mise en œuvre.

Les contrats de maintenance, qui correspondent à l'essentiel des revenus de services, permettent de renforcer les liens entre Ekinops et ses clients. La stratégie du Groupe concernant la vente de services consiste à continuer à proposer cette offre sur-mesure de maintenance.

1.3.3.3 Une base installée de clients d'envergure internationale

Depuis 2006, Ekinops a engagé une démarche commerciale forte avec la volonté de répondre précisément aux besoins des clients en leur offrant un équipement au meilleur rapport coût/performance, une facilité d'utilisation et une fiabilité particulièrement élevée. Forte de la connaissance du marché américain dont dispose son dirigeant et du potentiel offert par ce marché, une démarche commerciale sur cette zone a été engagée dès la mise sur le marché de l'ensemble de l'offre du Groupe.

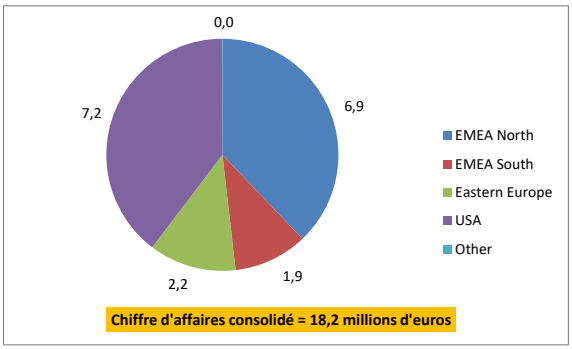
Ainsi, le Groupe a réussi à établir une base solide de clients en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis.

La présence internationale d'Ekinops (à fin 2016)



Cette présence internationale traduit la forte part du chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'export chaque année, elle s'établit à plus de 73% en 2016 dont plus de 40% réalisé aux Etats-Unis.

Répartition géographique des ventes mondiales d'Ekinops en 2016



1.3.3.4 Une dépendance limitée envers ses clients

Si par le passé le Groupe a pu connaitre des difficultés en raison d'une dépendance à l'égard d'un client important, il s'attache à développer une clientèle diversifiée. En 2016, la contribution relative des 10 premiers clients en chiffre d'affaires consolidé s'établit à 63% du chiffre d'affaires total. Par ailleurs, il n'y aucun client qui représente plus de 21% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Il est à noter que s'il est très difficile d'entrer chez un opérateur qui a déjà un réseau installé par crainte notamment d'introduire une nouvelle technologie dans son réseau, une fois passée cette barrière à l'entrée, un client acquis a de fortes chances de rester client pour des années.

1.3.4 Le choix d'une production externalisée

Ekinops opère sous un modèle sans unité de fabrication dit « fabless ». Une petite équipe gère la production et la relation avec les fournisseurs et assure les missions suivantes :

- La sélection et le suivi des fournisseurs / prestataires ;
- Les achats stratégiques ;
- Le pilotage de la production ;
- L'assurance de la qualité des produits.

Sur la base des dossiers techniques fournis par Ekinops, la production est ainsi sous-traitée à deux partenaires Asteelflash et Novatech.

Novatech, avec lequel Ekinops travaille depuis l'origine en 2003, est un des principaux EMS (Electronics Manufacturing Services) en France. Il dispose de trois sites de production : Pont-de-Buis (Finistère), Lannion et Ploumilliau (Côtes-d'Armor). Il assure la sous-traitance, de la conception à la livraison au client final, pour des entreprises de plusieurs secteurs d'activité : aéronautique, électronique industriel, télécom et médical.

AsteelFlash, avec lequel Ekinops travaille depuis 2016, est le numéro 20 des EMS mondiales et numéro 2 des EMS en Europe avec 5 sites de production en France. Un contrat cadre a été finalisé avec AsteelFlash début 2016 avec un objectif de mise en production et de livraisons clients au cours du second trimestre. Un contrat de Fabrication a été signé en décembre 2016.

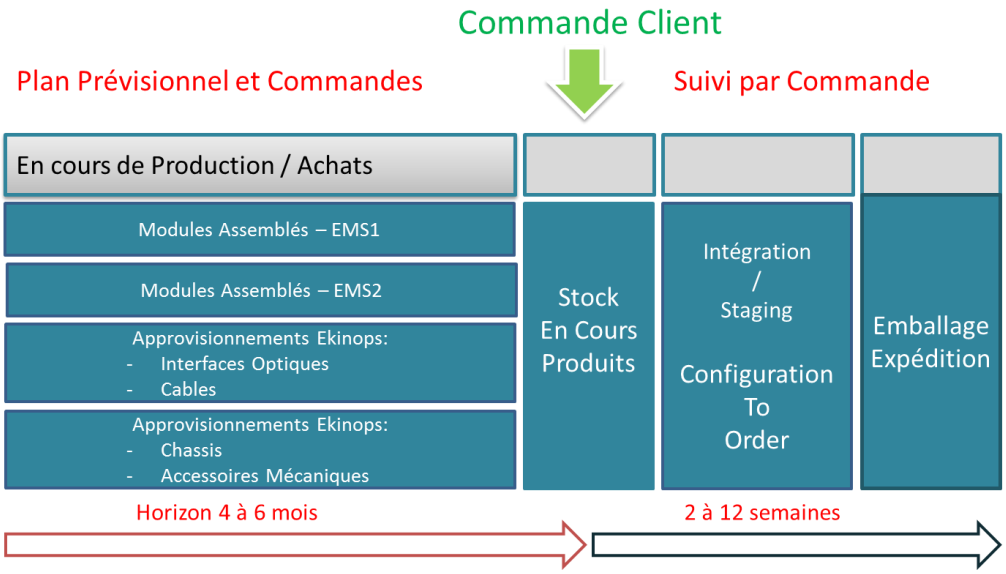
Une situation d'équilibre entre les 2 partenaires EMS permet ainsi de sécuriser la stratégie « fabless » du Groupe.

Les plans de production sont préparés par Ekinops en fonction des plans et des affaires prévisionnelles communiquées par les équipes de vente. Ces besoins sont ajustés périodiquement pour permettre d'organiser les approvisionnements, soit directement par Ekinops pour les articles «catalogue » non fabriqués, soit par les partenaires pour les produits fabriqués.

Afin de conserver le contrôle sur le prix de revient du produit, Ekinops sélectionne et négocie directement avec les fabricants et fournisseurs les composants stratégiques, en particulier les composants et modules optiques utilisés dans les solutions produits.

Ceci est pris en compte dès le développement des nouveaux produits. Lors de la phase prototype et industrialisation, Ekinops achète les composants stratégiques et fait réaliser par un EMS les cartes électroniques nécessaire à ces produits. Les assemblages, les tests et la définition des moyens de tests sont réalisés en interne afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus global avant le transfert externalisé de la production.

Le schéma ci-dessous synthétise l'organisation de la production jusqu'à la livraison au client et précise les délais moyens de réalisation :



L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée au paragraphe 5.7.1 du présent document de référence, ainsi que la biographie des membres principaux du management de l'entreprise. En dépit de cette production externalisée, le degré de dépendance d'Ekinops à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication est globalement faible.

1.3.5 Recherche et développement, brevets et licences

1.3.5.1 Politique d'innovation

C'est le sens de l'innovation de ses fondateurs, avec leurs compétences hardware, software et en optique, qui a conduit à la création d'Ekinops en 2003 et a permis au Groupe d'inventer un système programmable pour assurer le transport à très haut débit de signaux sur fibre optique décrit au paragraphe 1.4.1 du présent Document de référence.

L'effectif du département de R&D de la Société (36 personnes au 31 décembre 2016) est réparti au sein de trois divisions :

- La division « design produit », qui rédige les spécifications des futurs produits à destination des équipes de développement hardware et software, vérifie la validité des systèmes développés (conformité avec spécifications rédigées en amont), assure le support client, assure le support de l'équipe commerciale lors d'essais chez les prospects ou lors de réponses à appels d'offres ;
- La division « développement hardware », qui développe les plateformes matérielles, assure la veille technologique, constitue les dossiers techniques des sous-ensembles optiques, électroniques et mécaniques à faire réaliser par les sous-traitants ;
- La division « développement software », qui développe les fonctions logicielles permettant de piloter les cartes du système, développe les fonctions logicielles de management de plus haut niveau permettant de piloter et de surveiller l'ensemble des nœuds d'un réseau constitué d'équipements Ekinops.

Le montant brut global déclaré au titre du Crédit Impôt Recherche depuis la création s'est élevé à 9,8 millions d'euros dont une créance de 1,0 M€ constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », Ekinops participe à ce titre à des projets collaboratifs qui associent pour chaque projet une grande entreprise spécialiste du secteur, une ou plusieurs PME et des universitaires.

Ekinops est également membre du GIE PME numériques et est à ce titre Fondateur de l'Institut de Recherche Technologique Bcom.

Ekinops est labélisée Entreprise Innovante depuis juin 2010. Les renouvellements de la qualification ont été obtenue en 2013 et 2016.

Par ailleurs, Ekinops participe actuellement à 2 projets collaboratifs subventionnées (Cf. note 1.4.5.1.1).

1.3.5.2 Brevets et demandes de brevets

- ✓ ***Politique de propriété intellectuelle – Etat du portefeuille***

Ekinops ne développe pas une politique de protection de la propriété intellectuelle active de façon systématique dans la mesure où elle estime que :

- assurer une véritable protection est difficile dans la mesure où les innovations relèvent pour l'essentiel du domaine logiciel ;
- les démarches sont coûteuses et chronophages au regard du faible niveau de protection générée ;
- la poursuite des efforts de R&D demeure la meilleure protection, étant donné la rapidité des évolutions technologiques du secteur.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les inventions réalisées dans le cadre de leurs fonctions appartiennent de droit à la Société en application de l'article L. 611-7 du Code de la propriété intellectuelle et qui ne déroge pas aux dispositions de l'article L. 113-9 du Code de la propriété intellectuelle, stipulant que sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer.

Le portefeuille de propriété intellectuelle de la Société comprend aujourd'hui 2 brevets, propriété exclusive de la Société, dont 1 brevet déposé et délivré aux Etats-Unis, l'autre étant déposé et délivré en France et aux Etats-Unis et déposé en Europe (voir ci-dessous les états de suivi par le conseil en propriété intellectuelle). De plus, la Société procède à 2 demandes de brevets.

- ✓ ***Détail des brevets / demandes de brevets***

<u>Brevets déposés et délivrés</u>

Le détail des 2 brevets déposés et délivrés dont dispose à ce jour la Société est le suivant :

- ✓ ***1er brevet : Procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur longue distance***

Ce brevet décrit un procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur plusieurs longueurs d'onde à partir d'un seul composant modulateur.

Afin de préparer un train de données optique pour une transmission sur une grande longueur de fibre, il est nécessaire d'utiliser des composants nommés « Modulateurs externes » qui permettent de donner au signal optique une forme d'onde facilitant sa propagation sur une grande longueur de fibre optique.

Lorsqu'il y a nécessité de transporter plusieurs porteuses, il faut déployer autant d'éléments modulateurs que de porteuses à transmettre. De plus, ce composant représente une part importante du coût de l'interface optique.

Ainsi, l'objectif des travaux de recherche a consisté, pour un grand nombre de porteuses à transmettre, de n'utiliser qu'un seul élément modulateur afin de répartir son coût sur un ensemble de N canaux au lieu de le dupliquer N fois.

Le brevet décrit donc la façon de concevoir l'architecture du bloc de mutualisation de cet élément modulateur ainsi que les fonctions système périphériques nécessaires, notamment en termes de synchronisation des différents trains de données.

- ✓ ***2ème brevet : transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données***

Ce brevet protège le principe qui consiste à utiliser, dans une trame de données normalisée de type SDH, les informations fixes et connues de cette trame pour les remplacer par des informations utiles afin d'accroître le débit disponible dans cette trame.

Cette invention permet entre autre, de réaliser à débit constant une agrégation de plusieurs affluents de façon transparente (sans modifier l'affluent de quelque manière que ce soit) là où un multiplexage réalisé de façon normalisée (de type SDH) aurait modifié certaines informations contenues dans l'affluent, ce qui n'aurait pas été acceptable par l'opérateur.

Ce produit est essentiellement vendu dans le cadre d'upgrade de liaisons sous-marines utilisant des technologies SDH et pour lesquels l'opérateur souhaite être le moins intrusif possible sur le contenu qu'il achemine.

Famille N° 121492	**Dénomination : EKINOPS**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
US PC Etats-Unis	15-10-2003 10/536,954	16-03-2006 US-2006-005684	03.01.2012 8,090,268	EKINOPS	EKINOPS	BIP121492USPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Process for shared long-distance transmission by optical fiber					Brevet delivré – 1ère annuité: 03.07.2015	

Famille N° 131298	**Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
FR PC FRANCE	03.10.2006 06/08662	04.04.2008 2906664	17.04.2009 06/08662	EKINOPS	EKINOPS	BIP131298FR00	
Hors priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					Brevet delivré – 8ème annuité: 31.10.2013	
Famille N° 131298	**Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
US PC Etats-Unis	03.10.2007 12/442,811	25.02.2010 2010-0046551	21.02.2012 8,121,131	EKINOPS	EKINOPS	BIP131298USPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					Brevet delivré – 1ère annuité: 21.08.2013	
Famille N° 131298	**Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
EP PC Europe	03.10.2007 07848313.8	17.06.2009 2070232		EKINOPS	EKINOPS	BIP131298EPPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					En contact avec l'OEB pour avoir des nouvelles de la notification de délivrance – 7ème annuité : 31.10.2013	

Demandes de brevets en cours de dépôt

Les demandes de brevets en cours de dépôt, et pour lesquelles la société poursuit la formalisation technique en vue de leur enregistrement, portent sur :

(i) L'asservissement d'un modulateur d'amplitude et de phase à très haut débit

Le brevet protègera la façon d'asservir le composant clé de l'émetteur optique à très haut débit des équipements Ekinops à 100G et au-delà de 100G.

(ii) Un procédé de codes correcteurs d'erreurs

Le brevet protègera une structure de concaténation de codes correcteurs à décision pondérée et décision dure.

1.3.5.3 Contrats de licence

La Société dispose de deux contrats de licence concédés par des prestataires tiers non concurrents, portant sur des éléments logiciels qu'elle intègre dans les équipements réalisés. Le coût de ces licences est intégré dans la facturation des produits aux clients.

La Société n'a accordé aucune licence sur les brevets dont elle est propriétaire.

1.3.5.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

- ✓ ***Marques et dessins déposés par la Société***

La Société est propriétaire de

- la marque Ekinops déposée à l'INPI le 28 février 2013 (classe 42), ainsi que
- dessin, logo de la Société, initialement déposé le 16 mars 2001, acquis par la Société le 10 mars 2003 auprès d'un tiers. Le logo est enregistré à l'INPI en tant que dessin sous le numéro 014754 (expiration 10 août 2026).

Au cours de l'année 2013 la marque a été enregistrée au niveau international, auprès de la communauté européenne et de 12 pays autres, principalement des pays représentant des débouchés pour les produits de la Société.

- ✓ ***Noms de domaines déposés par la Société***

La Société est également titulaire à ce jour des noms de domaines figurant dans le tableau ci-dessous.

Les noms de domaine sont renouvelables en général chaque année ou tous les deux ans et indéfiniment.

Noms de domaine	Extension
ekinops	.net
ekinops	.fr
ekinops	.biz
ekinops	.eu
ekinops	.mobi
ekinops	.cn
ekinops	.co
ekinops	.com

1.3.6 Investissements

1.3.6.1 Principaux investissements réalisés depuis le 1er janvier 2016

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés en fonds propres et à travers un contrat crédit-bail, sont les suivants :

Investissements Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2016 12 mois Audités	Exercice 2015 12 mois Audités	Exercice 2014 12 mois Audités
Immobilisations incorporelles	605	425	830
Immobilisations corporelles	218	620	505
TOTAL	**823**	**1 045**	**1 335**

Les investissements en immobilisations incorporelles de 605 K€ sont principalement relatifs à des frais de développement activés.

Les investissements en immobilisations corporelles de 218 K€ ont concerné principalement des équipements techniques et de recherche.

1.3.6.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le 31 décembre 2016, les investissements réalisés sont de même nature que ceux évoqués ci-dessus.

- ✓ ***Principaux investissements envisagés***

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et à propos desquels les organes de direction du Groupe auraient pris des engagements fermes.

1.4 ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE

1.4.1 Information sur les activités de la société

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit.

A l'issue de l'exercice 2016, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 18.184 K€ en augmentation de 20% par rapport à l'exercice 2015. La croissance d'Ekinops a été portée par l'accélération des ventes sur les solutions 100G et 200G, qui ont enregistré une progression de +41% sur l'année (représentant 67% du chiffre d'affaires 2016)

Le Groupe a réussi à atteindre son objectif ambitieux de conquête de clients Tiers 1 et a ainsi eu l'occasion de pouvoir honorer ses premières commandes auprès de deux opérateurs de rang 1.

1.4.2 Contrats importants

(au sens du Règlement CE n°809/2004)

Au cours des deux derniers exercices le Groupe n'a pas conclu de contrat (i) autre que des contrats conclus dans le cadre normal des affaires ou (ii) contenant des dispositions conférant au Groupe une obligation ou un engagement important pour le Groupe.

1.4.3 Examen du résultat et de la situation financière

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 tels qu'insérés au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.3.1 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat

Au regard du stade de développement de l'activité de la Société, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat sont :

- l'ampleur des programmes de R&D ainsi que le respect de leur calendrier d'avancement ;

- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le crédit impôt recherche dont elle bénéficie ;
- l'obtention de subventions,

Par ailleurs, la Société attribue régulièrement à ses salariés, mandataires sociaux dirigeants ou non et certains partenaires des instruments financiers donnant accès à son capital. Les résultats de la Société sont affectés par la charge correspondante, comptabilisée dans les comptes établis selon le référentiel IFRS.

Les efforts qui vont être portés sur le déploiement commercial vont jouer un rôle déterminant sur les résultats du Groupe.

Enfin, bien que le Groupe estime ne pas être soumis à une saisonnalité structurelle de son activité, il est régulièrement constaté des variations importantes de ventes d'un trimestre à l'autre, qui sont ensuite généralement lissées sur chaque semestre.

1.4.3.2 Comparaison sur les deux exercices 2015 et 2016

1.4.3.2.1 Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires consolidé d'Ekinops s'est établi à 18,18 M€ contre 15,15 M€ au titre de l'exercice 2015, soit une croissance organique de 20% (le % de la croissance est identique à taux de change constants).

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Production vendue de biens	16 324	13 288
Production vendue de services	1 860	1 867
TOTAL	**18 184**	**15 155**

La croissance d'Ekinops a été portée par l'accélération des ventes sur les solutions 100G et 200G, qui ont enregistré une progression de +41% sur l'année (représentant 67% du chiffre d'affaires 2016). Les solutions 10G ont pour leur part reculé de -16% l'an dernier (23% du chiffre d'affaires total). Enfin, la part des services est demeurée quasi-stable, représentant 10% de l'activité de l'année écoulée.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Amérique du nord et du sud	7 200	4 785
Europe, Moyen-orient et Afrique	10 984	10 370
TOTAL	**18 184**	**15 155**

Sur le plan géographique, les Etats-Unis et EMEA Nord ont connu les plus fortes progressions en 2016, respectivement de +50% et +180%, totalisant 40% et 38% de l'activité. Il convient de noter la présence de 6 clients nord-américains au sein du Top 10 clients 2016. A l'inverse, EMEA Sud et Europe de l'Est ont vu leurs poids se réduire à respectivement 10% et 12% du chiffre d'affaires annuel.

Par ailleurs, la stratégie de conquête des opérateurs de rang 1 a porté ses fruits puisque la solution 100G d'Ekinops a été choisie par le plus important opérateur français, Orange (Communiqué de presse du 12 juillet 2016). Par ailleurs, le 4ème trimestre 2016 a été l'occasion pour le Groupe d'honorer la 1ère commande d'un second opérateur de rang 1 basé aux Etats Unis (Communiqué de presse du 13 décembre 2016)

Ekinops a ainsi pleinement atteint son objectif visant à compter un opérateur Tier 1 au sein de son Top 10 clients 2016

1.4.3.2.2 Résultat opérationnel

✓ ***Coût des ventes***

Sur la période présentée, le taux de marge brute est resté stable passant de 50,0% en 2015 à 49,9% en 2016. Combiné à une hausse de l'activité, la marge brute s'élève à 9.075 K€ pour l'exercice 2016 contre 7.583 K€ en 2015:

- le développement des ventes des équipements 100G intégrant une technologie propriétaire cohérente venant limiter le coût induit de l'intégration de la technologie tierce MSA, et
- une part du chiffre d'affaires relative aux Services stable en 2016 vs 2015

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Coût des ventes	9 109	7 572
Marge brute	**9 075**	**7 583**
Taux de marge brute	*49,9%*	*50,0%*

✓ ***Dépenses de recherche et développement***

Sur la période présentée, le budget total consacré à la R&D est en baisse de 9%.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Charges de personnel	3 688	3 777
Dotations aux amortissements et provision	871	821
Personnel extérieur	105	72
Crédit d'impôts*	(1 156)	(1 249)
Subventions	(92)	(131)
Capitalisation des frais de développement	(593)	(410)
Autres	355	594
TOTAL	**3 178**	**3 474**
** dont part du CICE*	*58*	*57*

Les dépenses de R&D qui ne respectent pas les critères de capitalisation exposés par la norme IAS 38 sont comptabilisées en charges sur l'exercice.

Les coûts de développement activés pour 593 K€ au cours de l'exercice 2016, sont en grande partie imputables aux projets visant à renforcer et rationnaliser sa gamme de produits. Les efforts ont portés sur le développement de solutions qui intègrent à la fois, plusieurs options quant aux débits de lignes (100G, 200G et 400G) mais aussi plusieurs options quant aux types d'applications (Metro Accès, Metro Régional, longue distance et Ultra longue distance).

✓ ***Frais commerciaux et marketing***

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Charges de personnel	3 782	3 717
Personnel extérieur	336	453
Voyages et déplacements	539	627
Honoraires et conseils	368	436
Salons	208	181
Dotations aux amortissements et provisions	109	30
Autres	360	548
TOTAL	**5 702**	**5 992**

Sur le plan commercial, et après les recrutements effectués au cours des exercices 2013 et 2014 visant à la stratégie de conquête de nouveaux clients, et principalement de Tiers 1, le Groupe est désormais convenablement structuré.

Les frais commerciaux et marketing restent maitrisés et sont en repli de -5 % par rapport à l'exercice précédent.

✓ ***Frais généraux et administratifs***

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Charges de personnel	1 393	1 259
Honoraires et conseils	235	325
Assurances	93	101
Frais bancaires	49	44
Impôts et taxes	16	55
Charges liées au paiement fondés sur des actions	961	239
Dotations aux amortissements et provisions	47	41
Autres	180	234
TOTAL	**2 974**	**2 298**

Les charges liées au paiement fondé sur des actions sont consécutives à l'augmentation de capital avec maintien du DPS du mois d'octobre 2016 : ainsi le conseil d'administration du 04 Novembre 2016, a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options de procéder à un ajustement de ces derniers conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce. (Cf note 4.1)

Par ailleurs, il convient de noter que les frais relatifs à l'opération d'augmentation de capital se sont élevés à 459 K€. Ces frais ne figurent pas dans les frais opérationnel du Groupe puisqu'ils ont été imputés sur la Prime d'Emission.

Outre ces deux éléments, le Groupe a su faire preuve d'une bonne maitrise de ses frais généraux au cours de l'exercice 2016

✓ ***Résultat opérationnel***

Au total, il ressort sur la période un résultat opérationnel qui s'établit respectivement à des pertes de 2 779 K€ et 4 321 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

1.4.3.2.3 Formation du résultat net

✓ ***Produits et charges financières***

Le résultat financier consolidé (intégrant à la fois le coût de l'endettement financier net et les autres produits financiers) est une perte de 13 K€ au titre de 2016 contre un gain de 531 K€ au titre de l'exercice 2015.

✓ ***Impôts sur les sociétés***

Compte tenu des déficits constatés sur les deux derniers exercices, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés, sauf la charge relative à la cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.). Elle bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est présenté en déduction des frais de R&D dans les comptes consolidés IFRS (voir les dépenses de recherche et développement ci-dessus).

Au 31 décembre 2016, la Société dispose de 44,3 M€ de déficits indéfiniment reportables en France et de 8,3 MUSD de déficits reportables sur 20 ans aux Etats-Unis.

✓ ***Résultat net et résultat net par action***

La perte nette consolidée s'établit à 2 859 K€ sur l'exercice 2016 contre une perte nette de 3 865 K€ sur l'exercice 2015. En l'absence d'intérêts minoritaires, la perte nette Part du Groupe est égale à la perte nette.

La perte nette par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation) s'est élevée respectivement à (0,47) € et (0,71) € par action pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

1.4.4 Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément à la stratégie initialement définie, le Groupe a su démontrer ses capacités à s'adresser à une clientèle de Tiers 1.

Fort de cette légitimité, d'une organisation opérationnelle et commerciale désormais adéquate, le Groupe entend poursuivre cette politique de conquête.

Par ailleurs, le Groupe va maintenir ses efforts de consolidation et de diversification de son portefeuille de clients Tiers 2 et Tiers 3 et devrait être en mesure de fournir encore une croissance soutenue de son chiffre d'affaires.

Enfin, le Groupe envisage de procéder à une opération de croissance externe tel qu'évoqué à la note 1.1.3 du présent document.

Le Groupe n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfice.

1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux

1.4.5.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du groupe

Voir également les notes 4.9 et 4.10 en annexe aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

Au 31 décembre 2016, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 8 431 K€ contre 4 806 K€ au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 431	4 806
Concours bancaires		
Total	**8 431**	**4 806**
Dette de crédit-bail	(108)	(102)
Avance OSEO et Coface		-
Emprunts BPI	(188)	
Crédit affacturage	(295)	(5)
Endettement financier- part courante (A)	(591)	(107)
Dette de crédit-bail	(115)	(223)
Emprunts BPI	(1 193)	(1 342)
Endettement financier- part non courante (B)	(1 308)	(1 565)
Endettement financier (A)+ (B)	**(1 899)**	**(1 672)**
Trésorerie nette	**6 532**	**3 134**

1.4.5.1.1 Sources de financements du Groupe

La Société est une société de croissance intervenant dans des équipements pour les réseaux optiques dont l'offre intègre une très grande part d'innovation. La politique d'innovation menée par la Société, ainsi que ses efforts de déploiement commercial conduit cette dernière à enregistrer des flux de trésorerie opérationnels négatifs depuis sa création.

Aussi, pour assurer son développement, la Société a eu recours depuis sa création à plusieurs sources de financement dont principalement :

- des augmentations de capital réalisées à travers des émissions d'actions, d'emprunts obligataires ensuite remboursés en numéraire, convertis ou remboursés en actions et par le biais de tirages dans le cadre d'un programme d'Equity Line,
- du crédit impôt recherche ;
- d'un emprunt à taux zéro souscrit auprès de Bpifrance
- d'aides remboursables OSEO ;
- d'avances Coface ;
- financement du type crédit-bail ;
- ainsi que d'autres financements publics de type subventions, primes et aides.

Les sources de financement utilisées au cours de la période présentée sont présentées ci-après.

✓ ***Financements par le capital***

Au 31 décembre 2014 le cumul des fonds propres levés depuis sa création s'élève à 39 655 K€ (avant imputation des frais sur les primes d'émission). Au cours de la période présentée, le Groupe a bénéficié d'un apport complémentaire en fonds propres d'environ 11 443 K€ dont respectivement 1 836 K€ en 2015 et 9 608 K€ en 2016.

Ces montants résultent pour l'essentiel de l'émission en numéraire réalisée au mois d'octobre 2016 pour 7 846 K€ et des tirages successifs de deux programmes d'Equity Line mis en place en janvier 2014 et novembre 2015, pour 3 574 K€.

Date	Nature des opérations	Montant brut levé (en €)
	Montant brut levé au 1er janvier 2015	**39 654 912**
04 08 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	513 000
30 10 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	553 790
10 12 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	225 000
15 12 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	90 000
16 12 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	270 000
18 12 2015	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	183 600
	Montant brut levé au 31 décembre 2015	**41 490 303**
07/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	411 800
08/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	1 327 050
08 11 2016	Emission en numéraire	7 846 488
12/2016	Exercice d'option de souscription	22 576
	Montant brut levé au 31 décembre 2016	**51 098 217**

✓ ***Financements par le Crédit Impôt Recherche (CIR)***

La Société bénéficie des dispositions fiscales relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Au cours de la période présentée, l'évolution de la créance Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Innovation qui s'élève à 1 119 K€ au 31 décembre 2016 dont 1 039 K€ au titre du seul CIR, a été la suivante :

(en K€)	
Solde au 1er janvier 2015	**1 132**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 129
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
Ajustement 2014	(17)
- paiement reçu	(1 115)
Solde au 31 Décembre 2015	**1 209**
Solde au 1er janvier 2016	**1 209**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 018
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	(1 209)
Solde au 31 Décembre 2016	**1 098**

Depuis sa création, et compte tenu de la créance de CIR 2016, la Société a obtenu le paiement d'un total d'environ 9,8 M€. Les conclusions du contrôle fiscal opéré par l'administration en 2015 ne sont pas de nature à remettre en cause le bienfondé des opérations de R&D réalisées par le groupe.

De manière plus marginale, la Société a également bénéficié d'un crédit d'Innovation à hauteur de 80 K€ en 2015 et 2016.

- ✓ ***Financement par prêts à taux zéro pour l'innovation***

Sur la période présentée, le Groupe a bénéficié de deux prêts à taux zéro pour l'innovation accordés par Bpifrance dont les caractéristiques sont résumées ci-après. Le premier d'entre eux est dédié au développement d'une solution de gestion de réseau de télécommunication optique à 100 Gb/s adaptée pour les réseaux Métro alors que le second a pour objet le développement d'une application logicielle de gestion de réseaux.

	Montant nominal	**Date de souscription**	**Taux**	**Modalités de remboursement**	**Garanties données**
Prêt à innovation Bpifrance 1	750 K€	déc-13	0%	20 trimestrialités constantes de 37,5 K€ à compter du **31 décembre 2016**	Néant
Prêt à innovation Bpifrance 2	740 K€	juil-14	0%	20 trimestrialités constantes de 37 K€ à compter du **30 sept 2017**	Néant

- ✓ ***Autres financements publics***

Le Groupe bénéficie à ce jour de subventions dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non, dont les montants encaissés et remboursés à ce jour se résument comme suit :

Subvention LAMPION

Ce projet a pour objet les « Réseaux optiques passifs multi-longueur d'onde pour les réseaux d'accès mobile et métropolitains ». Le projet, d'une durée de 42 mois, s'est achevé fin décembre 2016.

L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :

- 107 755 € à notification de la convention et donc perçu en 2014,
- Puis 4 versements (trois d'environ 60 K€ puis le solde, le tout en fonction de l'avancement des travaux).

Subvention EFFLAM

Ce projet, initié par la Région Bretagne, a pour objet le « Développement d'un amplificateur optique 12 cœurs émettant la montée en débit sur les réseaux de transport optique », d'une durée initiale de 36 mois courant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2019. La subvention obtenue s'élève à 322.818 €.

L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :

- 30% à notification de la convention et donc perçu en 2016,
- Un acompte de 30% dès lors que les dépenses éligibles ont atteints 50 % de l'engagement,
- Le solde de 40% au terme du projet

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants exprimés en euros :

	Montant de la subvention	Montant encaissé au 01 01 2015	2015	2016	Solde à encaisser au 31 12 2016
Projet LAMPION	359 184	107 755	59 864	119 728	71 837
Projet EFFLAM	322 818	-	-	96 845	225 973
TOTAL	**682 002**	**107 755**	**59 864**	**216 573**	**297 810**

1.4.5.2 Flux de trésorerie

✓ ***Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles***

La consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 4 754 K€ contre 2 945 K€ au cours de l'exercice 2015.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Résultat net	**(2 859)**	**(3 865)**
- Elimination des amortissements et provisions	817	1 079
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	46	5
- Charges liées aux paiements en actions	961	239
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**(1 035)**	**(2 542)**
- Elimination de la charge (produit) d'impôt	67	75
- Elimination du coût de l'endettement financier net	18	39
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**(950)**	**(2 428)**
- Incidence de la variation de BFR	(3 750)	(483)
- Impôts payés	(54)	(34)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(4 754)**	**(2 945)**

Alors que la perte nette consolidée s'établit respectivement à (2.859) K€ et (3.865) K€ au titre des exercices 2016 et 2015, la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour ces mêmes périodes s'élève (950) K€ et (2.428) K€ après prise en compte des charges non décaissables que sont notamment les dotations aux amortissements et provisions et la charge IFRS 2 liée au paiement en actions.

Le besoin en fonds de roulement affiche une augmentation sous l'effet de ventes conclues en fin d'exercice et venant impacter le poste « Clients » au 31 décembre.

✓ ***Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement***

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 s'élève respectivement à 831 K€ et à 984 K€.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(823)	(985)
Variation des prêts et avances consentis	(8)	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(831)**	**(984)**

L'évolution des acquisitions d'immobilisations sont significativement influencée par le part des frais de développement capitalisés. Ces derniers se sont élevés à 596 K€ et 410 K€ au cours des exercices 2016 et 2015

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Coût de R&D activés	596	410
Autres	9	15
Total acquisitions immobilisations incorporelles	**605**	**425**

Le solde de l'augmentation concerne des équipements techniques.

La variation des prêts et avances consenties concerne essentiellement les dépôts de garantie (locaux et factoring).

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont dégagé un flux net de trésorerie positif s'élevant à 9 221 K€ contre 1 648 K€ au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	31 12 2016	31 12 2015
Augmentation de capital	9 045	1 764
Opérations sur actions propres	6	1
Emission de nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	(102)	(86)
Intérêts financiers payés	(18)	(1)
Variation des autres dettes financières	290	(30)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**9 221**	**1 648**

Ce flux de trésorerie provient principalement de l'opération d'augmentation de capital du mois d'octobre 2016, soit 7.5 M€ mais également des tirages successifs pour un montant total de 1,7 M€ sur le programme d'Equity line mis en place en novembre 2015.

1.4.5.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Equity Line – Autorisation de l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant au jour de la mise en place du programme

Equity Line – Autorisation de l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles pendant une période de 24 mois, dans la limite d'une enveloppe totale de 550 000 actions, représentant 9,82% du capital social existant au jour de la mise en place du programme

Les différents tirages successifs ont permis de lever 5 763 K€. A ce jour, la Société dispose d'une capacité de levée de capitaux à travers l'émission d'un total de 95.000 nouvelles actions, ce qui sur la base du cours actuel, à savoir environ 7,00 € générerait un financement supplémentaire d'environ 665 K€.

Autres sources de financement (CIR, subventions, et prêts à l'innovation accordés par Bpifrance) : se reporter au détail présenté au paragraphe 1.4.5.1.1 ci-dessus. Se reporter également aux notes 4.7 et 4.11 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.5.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie versés au titre des baux sur les locaux, comptabilisés en actif financier non courant pour un montant total de 18 K€ au 31 décembre 2016 et des dépôts de garanties liés à l'affacturage pour 67 K€ à la même date, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

1.4.5.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Sur la base de la trésorerie disponible au 31 décembre 2016 de 8 431 K€, et du versement attendu du CIR 2016 pour 1 098 K€, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent document de référence.

1.4.6 Information sur les dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois dernières années.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de la préparation du présent document de référence, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.5.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société

1.5.1.1 Risque relatif aux clients

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 21%, 44%, 63% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2016 et 17%, 52%, 72% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2015. Malgré l'accroissement de 4 point de poids du premier client la concentration de 10 premiers clients baisse (63% vs 72%) et par conséquent le portefeuille clients évolue positivement. Dans ces conditions, le Groupe considère ces ratios acceptables et ne voit pas de risque de dépendance particulièrement élevé à ce stade. Par ailleurs, le Groupe n'est pas généralement exposé au risque de non-recouvrement de créance de ses clients. Compte tenu de l'importance de bon fonctionnement de l'équipement vendu, c'est extrêmement rare qu'un client ne règle pas la facture. Le Groupe n'a pas constaté d'un tel évènement sur les deux dernières années et n'a pas constitué une provision de cette nature.

1.5.1.2 Risques politiques

Le Groupe génère une part non négligeable de son chiffre d'affaires dans des pays et des zones géographiques dites « émergents », tels que l'Europe de l'Est et l'Afrique. En 2016 ces pays ont représenté environ 22% du chiffre d'affaires consolidé. La situation politique et économique dans ces pays s'avère parfois instable. Le Groupe a déjà connu un impact défavorable (baisse de 30% vs 2013) sur son niveau d'activité en Europe de l'Est (l'Ukraine et la Russie) due à la situation géopolitique difficile courant 2014. S'il y a une aggravation de la situation politique qui amènerait aux conséquences économiques (ex. sanctions économiques, la décroissance du PIB, gèle d'investissements, etc.) le Groupe serait exposé au risque de baisse de son activité dans ces zones, voire au risque de défaut de paiement par ses clients sur les ventes déjà réalisées et par conséquent cela pourrait impacter défavorablement les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En outre, le Groupe a généré 40% de son chiffre d'affaires aux Etats Unis en 2016. Suite aux élections présidentielles dans ce pays, les déclarations de la nouvelle administration pourraient avoir comme conséquence une fermeture du marché américain. Si ce risque se réalise cela aurait un impact négatif sur l'activité du Groupe dans cette région.

1.5.1.3 Risque de trésorerie

En cas de non-paiement de la part des principaux clients et/ ou en cas de dégradation drastique des conditions du marché, le Groupe est exposé à un risque de trésorerie à moyen terme. Ce risque reste modéré compte tenu (i) du très faible risque de non-paiement (pas de provision relative à ce risque au 31/12/2016) et (ii) des levées de fonds récents réalisées par le Groupe.

1.5.1.4 *Risques liés au processus de fabrication des produits*

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et, dans certains cas, la livraison de ses équipements à ses clients pour les produits courants. Le Groupe dépend ainsi de ses fournisseurs et prestataires en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et des produits. Le Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées. Cependant, des tests sont réalisés fréquemment par le département intégration et de manière systématique pour les nouveaux produits.

1.5.2 Autres risques

1.5.2.1 Risques relatifs au marché sur lequel intervient la société

1.5.2.1.1 Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du transport de données sur réseau optique, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour répondre aux besoins des opérateurs télécoms, eux-mêmes sollicités par leurs clients utilisateurs, demandeurs de capacités de transfert d'informations toujours plus élevées. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part très significative de ses ressources au développement d'une offre concurrentielle permettant d'optimiser les réseaux équipés en fibres optiques de capacité 10 gigabits par seconde (10G) et d'accompagner la transition du marché vers le 100 gigabits par seconde (100G) et même à 200G et 400 G. Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de solutions aux capacités accrues et intégrer toutes les évolutions technologiques à venir. De tels développements technologiques nécessitent des investissements significatifs sur le long terme sans pour autant avoir la certitude de pouvoir mener à bien les travaux au regard de la complexité qu'ils représentent.

Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Cependant le Groupe considère que ce risque reste maitrisé compte tenu de l'historique réussite des produits et solutions développés par le Groupe dans le passé.

1.5.2.1.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle sélective et plutôt défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur. Ces derniers ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. La rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplication software (contenant les lignes de codes) et du hardware (sans lequel le software ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique du Groupe est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou le développement du Groupe.

1.5.2.1.3 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de l'équipe de management et R&D.

Le Groupe n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clé » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (dans les pays pour lesquels ces clauses sont applicables ou usuelles) : clauses de non concurrence, de non débauchage et de propriété intellectuelle.

1.5.2.2 Risques financiers

1.5.2.2.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recors à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la bpi France. Les conditions de ce prêt ne contiennent pas de convenants particuliers. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe ne bénéficie pas de ligne de crédit disponible.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

1.5.2.2.2 Risque de change

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change € / US $. Ce risque se manifeste de 2 façons : (i) le déséquilibre éventuel des flux de trésorerie entre les achats (consommation) et les ventes (encaissement) en US $ et (ii) la conversion des états financiers de la filiale américaine en € pour les comptes consolidés qui a un impact à la fois sur le résultat net et sur les capitaux propres comptables du Groupe.

Courant 2016 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants: le total des encaissements en USD s'élève à 11.8 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 11.1 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

En ce qui concerne la conversion des états financiers, l'analyse de la sensibilité de la variation du dollar US (devise fonctionnel de la filiale) contre EUR (devise de présentation des comptes consolidés) montre l'impact éventuel suivant :

En milliers d'euros	**31 décembre 2016**	
USD/EUR	**+10%**	**-10%**
Impact résultat net	(62)	62
Impact capitaux propres	(852)	852

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

1.5.2.2.3 Le Groupe a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer

Depuis sa création en 2003, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, la perte nette consolidée s'élève à 2.859 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et à 3.865 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, du fait:

- de ne pas pouvoir atteindre le niveau du chiffre d'affaires suffisant pour couvrir les couts fixes ;
- de la nécessité de maintenir ses efforts de R&D pouvant comprendre l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences afin de conforter son avance technologique et de disposer à terme d'une gamme d'équipements;
- de la nécessité de maintenir le niveau des coûts engendrés par le déploiement et le renforcement d'une équipe de vente et de support après-vente.

La combinaison du niveau de vente non suffisant et le maintien ou l'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

1.5.2.2.4 Risques liés au crédit impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Le Groupe a toujours reçu le remboursement par le Trésor Public des crédits d'impôt recherche comptabilisés chaque année. Ce remboursement intervient usuellement au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a été soumis à un contrôle fiscal qui portait entre autre sur les déclarations de CIR des exercices 2011 à 2013. Le contrôle s'est soldé par un redressement CIR non-significatif par rapport aux montants encaissés par le Groupe sur la base de ces exercices.

Néanmoins, pour les exercices futurs, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3 Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de ses activités, concernant notamment sa responsabilité civile professionnelle.

La Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 92 K€ et à 101 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

1.5.4 Faits exceptionnels et litiges

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

2.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat (2)	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination (1)	Date de fin de mandat
Didier BREDY	Président	Directeur général	Néant	22-nov.-05	(3)
François-Xavier OLIVIER	Administrateur	Directeur des opérations	Néant	21-mars-03	(3)
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX	Administrateur	Néant	Directeur de participations chez ODYSSEE Venture	28-sept.-07	(5)
Nayla KHAWAM	Administrateur independant	Néant	Directrice Orange Wholesale France chez ORANGE	6-nov.-14	(4)
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU	Administrateur	Néant	General Partner chez VENTECH	25-févr.-13	(5)
Jean-Pierre DUMOLARD	Administrateur indépendant	Néant	Président de TIC Consultants	28-juin-06	(3)

(1) Ces dates correspondent aux dates de nomination lorsque la Société était sous forme juridique de SAS ;

(2) Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

(3) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(4) Nommé par le CA du 06/11/2014, en remplacement de l'administrateur Auriga Partner's démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(5) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces administrateurs ont présenté leur démission à l'issue du CA du 4 avril 2017. La société procède actuellement à la recherche de nouveaux administrateurs/administratrices. Dès que les recherches auront abouties, les candidatures seront proposées à l'assemblée générale.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- MM. Didier BREDY et François-Xavier OLIVIER ont pour adresse le siège social de la Société ;
- Julien ANDRIEUX : ODYSSEE Venture - 26 rue de Berri - 75008 Paris ;
- Nayla KHAWAM : Orange Wholesale France, 3 Rue Mazagran, 75010 Paris ;

- Jean BOURCEREAU : VENTECH – 47 avenue de l'Opéra - 75002 Paris
- Jean-Pierre DUMOLARD : TIC Consultants – 11 Place du général Catroux -75017 Paris.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.1.1.1 Autres mandats sociaux en cours des administrateurs

Administrateurs	**Autres mandats en cours (ou terminé courant l'exercice)**	
	Société	**Nature du mandat**
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Président
François-Xavier OLIVIER	GIE PME NUMERIQUES EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Administrateur Director
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	INOPS MC GROUP	Administrateur Administrateur
**** Mandats à titre personnel:***	Aucun	Aucun
Nayla KHAWAM		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	ORANGE EGYPT (ex. MOBINIL) SODETEL	Administrateur Administrateur
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	UNILEND AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL	Membre du Conseil stratégique Administrateur (RP société Ventech)
**** Mandats à titre personnel:***	VENTECH SA VENTECH GLOBAL SARL INTERCLOUD OGURY CROCUS TECHNOLOGY INTERNATIONAL CORP BOUTEX SCI SCEP LE GUEUX SARL	Directeur Général - Membre du Directoire Gérant Board member Investor Director Director Gérant Gérant Gérant
Jean-Pierre DUMOLARD		
	NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA	Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Administateur (Rep. Permanent de Tic Consultants)

2.1.1.2 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercés et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	Aucun	Aucun
François-Xavier OLIVIER	POLE I&R	Administrateur
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	AMBITIO	Administrateur
	ARUM TECHNOLOGIES	Administrateur
	ENOVANCE	Administrateur
	YMAGIS	Administrateur
	WIKANGO	Administrateur
**** Mandats à titre personnel:***	PARTEAM (NOMIOS)	Membre du comité de surveillance
Nayla KHAWAM		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	Aucun	Aucun
Jean BOURCEREAU		
**** Mandats en tant que représentant permanent de Ventech***	ARTERIS SA	Administrateur
	CROCUS TECHNOLOGY SA	Administrateur
	ATEME SA	Administrateur (RP société Ventech)
	EMERTEC GESTION	Administrateur
**** Mandats à titre personnel:***	MUZICALL LTD	Director
	TEDDLE Ltd	Director
	WITHINGS SA	Administrateur
	ARTERIS HOLDING	Director
Jean-Pierre DUMOLARD	ADEPT SA	Administrateur
	MANLIGHT SAS	Président
	CHECKPHONE TECHNOLOGIES	Président (terminé en 2013)
	KYEMO	Administrateur
	SAFTOR SAS	Président

2.1.1.3 Biographies des administrateurs



Didier BREDY (54 ans) a joué un rôle clé dans la croissance de plusieurs sociétés aux Etats-Unis et possède une vaste expérience en vente, marketing et direction générale d'entreprises technologiques. Avant de rejoindre Ekinops, Didier a été vice-président d'Ingénico et directeur de sa division logiciels et services, leader en solutions de transactions sécurisées et de paiement. Au préalable, Didier a été PDG d'Ivex, offrant des solutions de vidéo sur IP (Internet Protocol) aux Etats-Unis, vendue à une société cotée au NASDAQ en 2001. Avant Ivex, il était vice-président marketing pour Truevision (Nasdaq: Truv), leader de la vidéo numérique dans la Silicon Valley. Il a également dirigé le marketing chez Pacific Data Products en Californie, une startup qui eut un grand succès dans l'industrie des imprimantes laser au début des années 90. Didier a commencé sa carrière chez Xerox en tant que chef de ligne de produits dans la Silicon Valley. Il est diplômé de Sup Télécom Paris et titulaire d'un MBA de San José State University.



François-Xavier OLLIVIER (59 ans) est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de plus de 27 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été vice-président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ».



Jean BOURCEREAU (46 ans) est General Partner au sein de Ventech depuis 2000 et intervient dans les domaines Semi-conducteurs et Télécoms où il apporte à Ventech son expertise sectorielle et sa connaissance des modèles économiques et des acteurs clés de ces industries. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Télécoms Paris, après un début de carrière entre les Etats-Unis (AT&T Bell Labs) et l'Amérique du Sud (Telecom Argentina), Jean a développé des nouveaux business pour le compte du groupe ALTRAN entre 1997 et 2000, dans les domaines des semi-conducteurs et des réseaux IP. Il a également cofondé l'activité de due diligence stratégique du groupe.



Julien ANDRIEUX (41 ans) est actuellement directeur de participations chez Odyssée Venture, société de gestion spécialisée dans le capital-croissance. Avant de rejoindre le capital risque en 2006, il a exercé pendant six ans des fonctions techniques exclusivement à l'international, pour des start-ups et des grands groupes high-tech. Depuis 2006, il investit principalement dans le secteur des nouvelles technologies, occupant de nombreux postes dans des conseils d'administration et participant aux réflexions stratégiques des entreprises qu'il accompagne. Julien est ingénieur diplômé de Télécom ParisTech et titulaire d'un MBA de l'Insead.



Nayla KHAWAM (64 ans) est Vice Présidente Exécutif de « Orange Wholesale France » chez Orange à Paris après avoir dirigé Orange Jordanie pendant trois ans et demi en tant que CEO. Elle était auparavant Directeur de la région Ile de France d'Orange, en charge des départements commercial et technique pour la grande distribution et la clientèle entreprises. Nayla Khawam a développé sa carrière dans le Groupe Orange d'abord comme Directeur des Ressources Humaines pour la région parisienne, Directeur régional pour le Nord de la France, en charge du réseau des revendeurs pour la France, et chef des services clients pour le téléphone fixe, les mobiles et internet.
Au début de sa carrière Nayla a construit des modèles économétriques pour l'industrie des Télécoms, elle a été consultante du BIPE (Bureau d'informations et de Prévisions Economiques) et précédemment chef de produit au département marketing de Peugeot.
Elle a aussi participé aux négociations qui ont conduit à la signature du Contrat de plan avec le gouvernement français en 1994.
Nayla est diplômée de L'ENSAE à Paris (Statistiques et Economie) et de l'Université de Paris VI en Mathématiques.



Jean-Pierre DUMOLARD (63 ans), est actuellement consultant en management et en développement international pour l'industrie Télécom. A la tête d'une structure indépendante qu'il a fondée en 2007, Jean Pierre Dumolard conduit des missions de conseil pour la mise en place et le développement, dans le domaine des Telecom, d'innovations technologiques destinées à servir notamment les réseaux de dernières générations en France et à l'étranger.
Il a commencé sa carrière en 1979 au sein du Groupe Matra, et a rejoint sa co-entreprise Matra Ericsson Télécommunications en 1987 puis Matra Nortel Communications, dont il devient en 1996, PDG de la filiale Distribution.
En 1999 il fonde Cirpack, où il développe avec succès des technologies et des équipements télécom qui répondent aux besoins des plus grands réseaux de VoIP en France et à l'international pour les fournisseurs d'offres « triple play ». En 2005, il cède Cirpack à Thomson où il occupera le poste de directeur de la division Network Intelligence Solutions avant de quitter le groupe Thomson en 2007.
Jean-Pierre est diplômé de HEC.

2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts

Le Président - Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les conventions entre apparentés sont décrites au paragraphe 5.6.2 du présent document de référence.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction ou membre de la direction générale, telles que visées au paragraphe 2.1.1 ci-dessus.

2.1.3 Comités spécialisés

Par décision en date du 28 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé la création de deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations décrits au paragraphe 2.5 du présent Document de référence.

Un autre comité, qui n'émane pas du Conseil d'administration et est consultatif, a été créé par le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014, le Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Comité consultatif technologique et stratégique

Composition et fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe et modifie, le cas échéant, la composition, les attributions et le cas échéant la rémunération des membres du Comité consultatif technologique et stratégique.

Il n'est pas instauré de principe de consultation et/ou de réunion de l'ensemble de ses membres, ni précisé la fréquence des réunions.

La consultation du comité et/ou de ses membres pris individuellement pourra se faire par tout moyen, en ce compris par des moyens de conférence téléphonique ou de visioconférence ou au travers de consultations écrites ou orales.

Il appartient au Conseil d'administration de saisir tout ou partie des membres de ce Comité consultatif technologique et stratégique lorsqu'il le souhaite le consulter sur un sujet ou un projet.

Il appartient au(x) membres consulté(s) de ce Comité de formuler, le cas échéant, des propositions, des recommandations et des avis selon le cas dont il sera rendu compte lors des séances du Conseil d'administration, par le ou les membres du Conseil d'administration qui auront pris contact avec les membres concernés du Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de nommer les membres suivants pour une durée illimitée :

- Président : Monsieur François-Xavier Ollivier par ailleurs salarié et membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité : Bernard Le Mouel, personnalité extérieure à la Société, à qualité d'expert.

Missions

Les missions du Comité consultatif et stratégique consistent à procurer tout conseil et assistance ou recommandation à la Société en matière de recherche, de conception de ses produits ainsi qu'en matière de stratégie de développement, de l'aider à évaluer la pertinence des choix de la Société en matière de développement de ses produits et de proposer, le cas échéant, des ajustements sur des aspects stratégiques ou technologiques.

A la date du présent Document de référence, ce comité n'a pas encore tenu de séance et aucune rémunération des membres n'a été prévue.

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

2.2.1 *Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social*

Tableau de synthèse des rémunérations, des BSPCE et actions gratuites attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2016	**Exercice 2015**
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice (*détaillée au tableau N°2*)	440 519 €	358 192 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des BSPCE, stock-options et actions gratuites attribués au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (1)	150 294 €	
TOTAL	**590 813 €**	**358 192 €**

(1) La méthode de valorisation des actions gratuites est décrite à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au Chapitre 4 du présent document de référence. Les montants correspondent à la valorisation globale du plan attribué au cours de l'exercice considéré.

2.2.2 *Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social*

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2016		**Exercice 2015**	
	Montants dus	**Montant versés**	**Montants dus**	**Montant versés**
Didier BREDY - Président-Directeur Général				
Rémunération fixe annuelle (1)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Rémunération variable annuelle (2)	240 519 €	151 208 €	158 192 €	126 098 €
Rémunération variable pluri-annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (assurance GSC)	11 428 €	11 428 €	11 258 €	11 258 €
TOTAL	**451 947 €**	**362 636 €**	**369 450 €**	**337 356 €**

(1) Rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de PDG fixée par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2013.

(2) La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement tels que par exemple : un niveau de chiffre d'affaires, des objectifs de vente, la livraison de nouvelles solutions, la réalisation de recrutements ou le maintien d'un niveau de trésorerie.

2.2.3 *Tableau n° 3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants*

Tableau sur les jetons de présences et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux	**Montants versés Exercice 2016**	**Montants versés Exercice 2015**
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations (1)	168 990 €	193 652 €
Valorisation des BSPCE, stock-options et actions gratuites attribués (2)	161 600 €	- €
TOTAL	**330 590 €**	**193 652 €**
ODYSSEE Venture		
représenté par Julien ANDRIEUX		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Nayla KHAWAM		
Jetons de présence	15 333 €	
Autres rémunérations		
TOTAL	**15 333 €**	**0 €**
VENTECH - Administrateur		
représenté par Jean BOURCEREAU		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Jean-Pierre DUMOLARD		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
TOTAL	**345 923 €**	**193 652 €**

(1) Rémunération par le biais d'un contrat de travail (pour plus de détails se reporter au paragraphe 2.1.2 du présent document de référence). Le total des autres rémunérations comprend à la fois la partie fixe du salaire, soit 120.000 € à compter du 1er janvier 2014 par décision d'un conseil d'administration en date du 18/12/2013, à une partie variable de 20.071 € au titre de 2016 et de 28.919 € au titre de 2015 dont le montant est fonction de l'atteinte ou non d'objectifs semestriels individualisés fixés par le Conseil d'administration ainsi que de l'évaluation selon le référentiel IFRS des paiements en actions.

(2) La méthode de valorisation est décrite à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au paragraphe 4 du présent document de référence. Les montants correspondent à la valorisation globale du plan attribué au cours de l'exercice considéré.

2.2.4 *Tableau n° 4 : options de souscription d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015*

Néant pour 2015 et 2016.

2.2.5 *Tableau n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016*

Néant pour 2015 et 2016.

2.2.6 *Tableau n° 6 : actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016*

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Bénéficiaires	**N° et date du plan**	**Nombre d'actions attribuées (après ajustement)**	**Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés**	**Date d'acquisition**	**Date de disponibilité**	**Conditions de performance**
Didier BREDY	AGA 2016 19-mai-2016	80000	100 196	Cf renvoi 1		

(1) Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 19 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance au plus tard le 19 mai 2026, ces options deviendront automatiquement caduques et seront définitivement perdues. L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

2.2.7 *Tableau n° 7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016*

Néant pour 2015 et 2016.

2.2.8 *Tableau n° 8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*

Se reporter au paragraphe 5.1 du présent document de référence.

2.2.9 *Tableau n° 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers*

	2015				**2016**			
	BCE	**Actions Gratuites**	**Stock-options**	**BSA**	**BCE**	**Actions Gratuites**	**Stock-options**	**BSA**
Date du Conseil d'Administration	Néant				22-juin-10	19-juin-16	19-juin-16	Néant
Prix moyen pondéré					4,91	-	-	
Nombre de droits consentis aux dix salariés, non mandataires sociaux, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global)					-	122 529	86 250	
Nombre de droits exercés / acquis/ levés par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre de droits est le plus élevé (nombre global)					4 198	-	-	

2.2.10 *Tableau n° 10 : historique des attributions gratuites d'actions*

Se reporter au paragraphe 5.1 du présent document de référence.

2.2.11 *Tableau n° 11 : conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants*

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Didier BREDY								
Président-Directeur Général		X		X	X (2)			X
Date de début de mandat (1)	25 février 2013							
Date de fin de mandat	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

(1) Président de la SAS depuis le 1er novembre 2005, Didier Brédy a été nommé PDG de la Société par le conseil d'administration réuni le 25 février 2013, suite à l'assemblée générale tenue le même jour aux fins notamment d'approuver la transformation de la Société sous forme de SA et de nommer les premiers administrateurs dont Didier Brédy.

(2) Sur les modalités de détermination de l'indemnité de départ de Monsieur Didier Brédy se reporter à la note «Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux » du paragraphe 2.5 du présent document de référence.

2.2.12 *Tableau n° 12 : Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés (art. L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)*

Conformément à l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Identité	Fonction	Quantités d'actions achetées ou souscrites	Quantités d'actions cédées
Didier BREDY	Président Directeur Général		58 585
François Xavier OLLIVIER	Administrateur		3 000
ODYSSEE Venture	Administrateur	72 371	101 688
VENTECH SA	Administrateur		670 363
Personnes liées à Jean Pierre DUMOLARD	Administrateur		6 506
TOTAL		**72 371**	**840 142**

2.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants à l'exception de la « GSC » (Garantie Sociale Chef d'entreprise) au profit de Didier BREDY (se reporter au tableau N°2 figurant ci-dessus) autorisée par décision d'un Conseil d'administration réuni le 21 octobre 2005.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

2.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent document de référence le nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d'administration est le suivant :

	Actions détenues		Valeurs mobilières
	En nombre	% du capital	donnant accès au capital (1)
Didier BREDY Président Directeur Général	200 000	2,72%	82 203 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 197 287 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 67 200 actions 40 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 48 000 actions 80 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 80 000 actions
François-Xavier OLIVIER Administrateur	1 159	0,02%	80 170 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 192 407 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 67 200 actions 30 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 36 000 actions 40 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 40 000 actions
ODYSSEE Venture Administrateur *représenté par Julien ANDRIEUX*	387 726	5,26%	Néant
VENTECH SA Administrateur *représenté par Jean BOURCEREAU*	Néant	Néant	Néant
Jean-Pierre DUMOLARD Administrateur	Néant	Néant	Néant
Nayla KHAWAM Administratrice	Néant	Néant	Néant

(1) Le détail des plans de BCE figure au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence.

2.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

2.5.1 Rapport du Président sur le contrôle interne

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Ekinops S.A. (ci-après, la « **Société** ») et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que l'application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes au sein du Conseil.

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration avec l'aide de la direction générale de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration le 4 avril 2017.

1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Référence au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Par décision du Conseil d'administration du 28 février 2013, la Société a choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance.

En conséquence de l'actualisation de ce code et de l'adoption d'une deuxième version en septembre 2016 intitulée « Code de gouvernement d'entreprise » (ci-après le « **Code Middlenext** »), le Conseil d'administration en date du 1er décembre 2016 a décidé de prendre acte de cette actualisation et de se référer audit Code Middlenext.

Le Code Middlenext contient dix-neuf (19) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration considère que son organisation répond aux recommandations de ce Code Middlenext.

Le tableau ci-après reprend la situation à ce jour de l'adoption des recommandations du Code Middlenext :

Recommandations du Code Middlenext	*Adoptée*	*En cours d'adoption*
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	*Partiellement*	*(1)*
R2 : Conflits d'intérêts	*OUI*	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	*OUI*	
R4 : Information des membres du Conseil	*OUI*	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	*OUI*	
R6 : Mise en place de Comités	*OUI*	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	*Partiellement*	*(2)*
R8 : Choix de chaque administrateur	*OUI*	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	*OUI*	
R10 : Rémunération de l'administrateur	*OUI*	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	*OUI*	
R12 : Relations avec les « actionnaires »	*OUI*	
Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	*OUI*	
R14 : Préparation de la succession des Dirigeants	*NON*	*(3)*
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	*OUI*	
R16 : Indemnités de départ	*OUI*	
R17 : Régime des retraites supplémentaires	*OUI*	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	*OUI*	
R19 : Revue des points de vigilance	*Partiellement*	*(4)*

(1) Cette recommandation est suivie à l'exception du fait que les administrateurs n'ont pas tous assisté à l'assemblée générale de la Société.

(2) Cette recommandation est suivie à l'exception de la publication du règlement intérieur sur le site internet de la Société ; le règlement intérieur est disponible au siège de la Société.
(3) Le Conseil d'administration n'a pas encore abordé la question de la succession du dirigeant en exercice. La question de la pérennité de l'entreprise sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil au cours de l'exercice 2017 et fera l'objet d'un suivi annuel.
(4) Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance et il prévoit à mettre en place une revue annuelle de ces points avec une inscription dans le PV du Conseil.

Le Code Middlenext peut être consulté au siège social de la Société. Il est également disponible sur le site suivant : http://www.middlenext.com.

Présentation du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Ekinops est une société anonyme depuis le 25 février 2013. Depuis cette date, le Conseil d'administration, est composé de six membres.

Actuellement, ses membres sont les suivants :

- Monsieur Didier BREDY (Français, 54 ans), Président – Directeur Général,
- Monsieur François-Xavier OLLIVIER (Français, 59 ans), Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD (Français, 63 ans), Administrateur,
- La société VENTECH SA, représentée par Monsieur Jean BOURCEREAU (Français, 46 ans), Administrateur,
- Madame Nayla KHAWAM (Française, 64 ans), Administratrice,
- La société ODYSSEE VENTURE, représentée par Monsieur Julien ANDRIEUX (Français, 41 ans), Administrateur,

A l'exception de la nomination par cooptation de Madame Nayla Khawam en remplacement de la société Auriga Partners, tous les administrateurs ont été élus lors de l'Assemblée Générale du 25 février 2013, chacun par des résolutions distinctes et leur biographie ont été mis en ligne sur le site internet de la Société préalablement à l'assemblée générale statuant sur leur nomination, ainsi que cela est préconisé aux termes de la huitième Recommandation du Code Middlenext.

La composition du Conseil d'administration et des Comités est résumée dans le tableau figurant dans le paragraphe 2.1.1 du présent document, conformément à la troisième recommandation du Code Middlenext.

Indépendance des membres du Conseil

La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années conformément aux statuts. Cette durée est conforme aux préconisations de la neuvième Recommandation du Code Middlenext.

La troisième Recommandation du Code Middlenext préconise que le Conseil d'administration comprenne au moins deux (2) membres indépendants. Il est rappelé, à ce titre que cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil au regard du Code Middlenext, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;

- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 avril 2017 a considéré qu'au regard de ces critères et des critères retenus par le Règlement intérieur du Conseil d'administration (à savoir « *un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative (sauf celle d'actionnaire non significatif), avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse altérer son indépendance de jugement* ») deux des administrateurs sont indépendants, Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD et Madame Nayla KHAWAM.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et au sein des divers Comités qui lui sont rattachés, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

A ce jour, une femme siège au Conseil d'administration de la Société (soit une représentation de 16,66%).

Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce (en application de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle), à l'issue de la première assemblée générale tenue à compter du 1er janvier 2017, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

De ce fait, la composition du Conseil d'administration de la Société ne sera pas conforme au premier alinéa de l'article L. 225-18 du Code de commerce, à l'issue de la prochaine assemblée générale de la Société, en conséquence conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, **tout versement de jetons de présence sera suspendu à compter de cette date jusqu'à la régularisation de la composition** du Conseil d'administration de la Société. La recherche d'une ou plusieurs candidate(s) appropriée(s) est en cours.

Le Président – Directeur Général

- **Réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général**

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 25 février 2013 pour l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'administration.

- **La présidence du Conseil d'administration**

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président – Directeur Général représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

A ce titre, il est chargé notamment :

- d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'administration,
- de veiller à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des dispositions législatives, réglementaires, des statuts de la Société, du Règlement Intérieur et des principes de bonne gouvernance conformes au Code Middlenext et qui est annexé au Règlement Intérieur ;
- d'assurer la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

- **La Direction Générale**

Conformément au mode d'exercice de la Direction Générale retenue par décision du Conseil d'administration du 25 février 2013, la Direction Générale de la Société est assumée par le Président – Directeur Général. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve notamment des limitations prévues par la loi et les statuts de la Société, étant précisé qu'aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives de la Société et/ou Groupe aux actionnaires. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie de la Société et/ou du Groupe.

Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur le 28 février 2013 (le « **Règlement Intérieur** »), dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration en date du 1er décembre 2016 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin de tenir compte des dernières modifications législatives résultant de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) No 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché dit « MAR » ou « Règlement MAR ») d'une part et de l'actualisation du Code Middlenext d'autre part.

Le Président - Directeur Général organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a, depuis sa création, mis en place en son sein deux comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

Le Comité des Rémunérations

Ce comité a pour mission principale de faire des recommandations au Président concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise voire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président - Directeur Général et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration du 28 février 2013 :

- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, membre et Président du Comité des Rémunérations,
- Monsieur Jean BOURCEREAU, en tant que représentant de la société VENTECH SA, membre du Comité des Rémunérations.

En 2016, le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois.

Lors des réunions du Comité, ont été abordés notamment le niveau de rémunération des salariés de la Société (salaires fixes et primes sur objectifs) ainsi que la rémunération fixe et variable de l'équipe dirigeante. Le Comité a fait des propositions au Conseil d'administration sur ce sujet.

Le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société (validation des méthodes comptables), d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de veiller à l'exactitude de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le Comité d'Audit est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration du 28 février 2013 :

- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, membre et Président du Comité d'Audit,
- Monsieur Julien ANDRIEUX, en tant que représentant de la société ODYSSEE VENTURE, membre du Comité d'audit.

En 2016, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont été abordés les sujets suivants :

- Revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- Revue des comptes arrêtés au 30 juin 2016 ;
- Revue des procédures mis en place pour assurer la sincérité et fiabilité de l'information ;

Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions du Règlement Intérieur conformément à la septième Recommandation du Code Middlenext adopté par le Conseil d'administration du 28 février 2013 et modifié par le Conseil d'administration du 1er décembre 2016.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêtés des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au moins quatre (4) fois par an.

En 2016, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni neuf (9) fois.

- 22 janvier 2016
- 7 avril 2016
- 19 mai 2016
- 7 juillet 2016
- 8 septembre 2016
- 7 octobre 2016
- 20 octobre 2016
- 4 novembre 2016
- 1er décembre 2016

Le taux de participation des administrateurs aux séances de 2016 a été de 91 %.

Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier, commercial, opérationnel et stratégique.

Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le représentant du comité d'entreprise est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Président - Directeur Général qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2016, un certain nombre de décisions visant notamment à l'examen des états financiers, l'approbation du budget, l'examen des conclusions des travaux des Comités.

L'information des administrateurs

Chacun des administrateurs reçoit l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2016, il a été attribué à Madame Nayla Khawam un montant de 15.333 euros brut.

Cette rémunération a été attribuée sur la base de sa présence lors des réunions du Conseil au cours de l'exercice 2016, soit une présence à six réunions sur les neuf réunions tenues au cours de l'exercice 2016.

Mission spéciale

Aucune mission spéciale n'a été confiée à un Administrateur au cours de l'exercice écoulé.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil a mis en place un processus d'auto évaluation, conformément aux dispositions de la onzième recommandation du Code Middlenext.

Les résultats de cette évaluation ont été présentés par le Président lors de la séance du 22 janvier 2016. Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation et l'organisation de ses travaux et au regard de la synthèse des travaux d'évaluation du Conseil quatre objectifs ont été fixés pour l'année 2016 :

- financer la société jusqu'à la profitabilité ;
- gagner un Tier 1 ;
- améliorer le plan d'action pour certains risques opérationnels ;
- planifier la succession des cadres supérieurs de la Société.

Limitations de pouvoir du Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration de la Société a opté le 25 février 2013 pour l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général est investi de pouvoirs étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Par ailleurs, il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Président - Directeur Général est arrêtée par le Conseil d'administration et fait l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations conformément à la dixième recommandation du Code Middlenext.

La rémunération du Président - Directeur Général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois, sur 12 mois, et d'une partie variable.

Rémunération du président-directeur général

- **Rémunération fixe et variable**

La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement par le Conseil d'administration tels que par exemple: un niveau de chiffre d'affaires, le maintien d'un niveau de trésorerie, des objectifs de ventes auprès des clients clés, l'identification des opportunités de croissance externe, etc.

Il est rappelé que les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe.

Au titre de l'exercice 2016, le Directeur Général s'est vu attribué une rémunération fixe de 200.000 euros, une rémunération variable de 200.519 euros (le montant comprend une part à voter lors du Conseil du 4 avril 2017) euros et une rémunération exceptionnelle de 40.000 euros, qui a été proposée par le Comité de Rémunération et approuvée par le Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 suite au succès de la réalisation de l'augmentation de capital en novembre 2016 sursouscrite à 210% avec un discount modéré .

- **Indemnité, avantages et rémunérations accordés à raison de la cessation ou du changement de fonction**

Le Directeur Général percevra une indemnité de départ en cas de révocation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014 a décidé que le montant de cette indemnité de départ sera déterminé en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

$$TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^{(1/3)} -1] * 100$$

Où:

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 50 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5 % et 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 75 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Compte tenu du TCAM constaté sur les trois derniers exercices clos, l'indemnité de départ serait égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

- **Retraite**

Aucun engament de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la Société.

- **Stock-options – Actions gratuites - bons de souscription de part de créateur d'entreprise**

Le Conseil d'administration du 19 juin 2016 a procédé à une attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des salariés de la Société, dont l'acquisition définitive est conditionnée par l'atteinte d'un critère de performance. Dans ce cadre, ont été attribuées gratuitement à Monsieur Didier BREDY 80.000 actions

Pour mémoire, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué à Monsieur Didier BREDY 40.000 options de souscription ou d'achat d'actions, permettant de souscrire à 40.000 actions au prix unitaire de 7,86 €.

- **Avantages en nature**

Le Directeur Général bénéficie depuis 2005 de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). Le coût pour la Société en 2016 a été de 11.428 euros. Le Président-Directeur Général ne bénéficie d'aucun autre avantage en nature.

Un tableau récapitulatif des rémunérations perçues par Président-Directeur Général ainsi qu'un tableau récapitulatif des indemnités ou avantages au profit du Président-Directeur Général figurent dans le paragraphe 2.2.2 du présent document, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Rémunérations des administrateurs

Aucune rémunération n'a été versée aux Administrateurs au cours de l'exercice 2016 en dehors des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Nous vous précisons que Monsieur François-Xavier Ollivier, Administrateur, est rémunéré au titre de ses fonctions de salarié de la Société.

Un tableau récapitulatif sur les jetons de présence (et autres rémunérations) perçues par les mandataires sociaux non dirigeants figure dans le paragraphe 2.2.3 du présent document, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions de l'article 30 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits des actionnaires sont prévues à l'article 11 desdits statuts.

Conformément au troisième alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, aux termes de l'assemblée générale du 21 mai 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. L'article 11 des Statuts a été modifié en conséquence.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

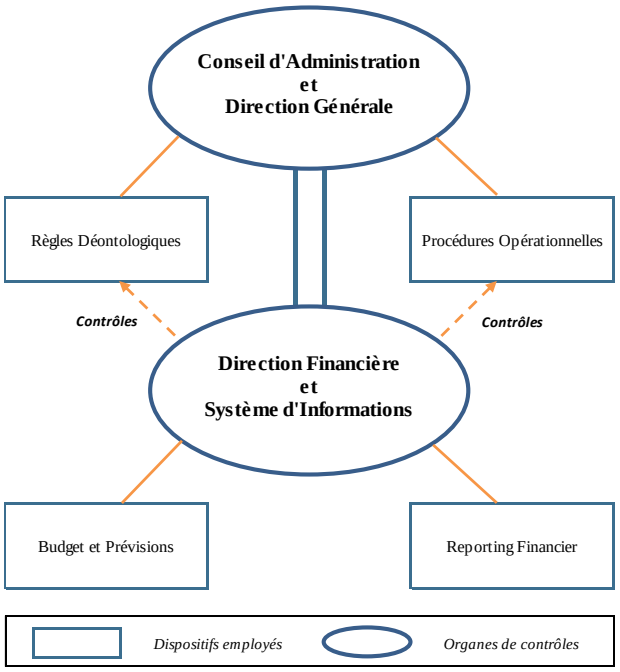
Le dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe a comme objectif d'augmenter l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources. Il s'appuie sur le Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par AMF en juillet 2010 et il se décline en différentes mesures qui assurent :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux sociétés du Groupe;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe;
- la sauvegarde des actifs du Groupe;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue de l'élimination des risques, mais ce dispositif, mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel, permet de les limiter considérablement.

Le Groupe organise son système de contrôle interne au travers :

- des modes d'organisation spécifique,
- de politiques et de procédures.



Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif

Le Conseil d'administration et la Direction Générale

Le Conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général du Groupe. Il approuve l'organisation et, à travers le comité d'audit, intervient sur le dispositif du contrôle interne. Le Comité d'Audit joue un rôle important dans l'identification des risques et dans les recommandations d'amélioration des règles de gestion.

La Direction générale définit l'organisation générale du dispositif et son fonctionnement au quotidien au sein de l'entreprise. Elle assure sa mise en œuvre, fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier de ces dernières par le biais de réunions et/ou compte rendus hebdomadaires.

La Direction générale utilise tous les moyens de communication en interne (e-mail, affichage, réunions régulières avec les représentants du personnel, réunions d'information société, réunion de services, etc.) pour expliquer les démarches de contrôle interne, des responsabilités du personnel, des procédures et règles à suivre et à respecter à la fois au niveau du Groupe et au niveau de chaque société.

Direction Financière et Systèmes d'Information

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et comptes sociaux d'Ekinops SA et de sa filiale dans des délais répondant aux exigences du marché financier règlementé et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables et aux reporting adoptés par le Groupe ;
- réaliser le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'administration ;
- veiller aux changements de la législation juridique, fiscale et boursière pour assurer l'application des nouvelles règles au sein du Groupe ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptable et de gestion.

Les différentes fonctions exercées par la Direction financière sont réparties entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

Les dispositifs de gestion des risques

Règles de déontologie

Depuis l'admission des titres de la société aux négociations sur le marché Euronext Paris, les principes et règles déontologiques boursières font l'objet d'une procédure et d'une note d'information interne distribuée à tous les collaborateurs du Groupe ayant comme objectif de sensibiliser le personnel aux principes de comportement qui s'imposent aux personnes initiées en particulier lors des périodes dites de « fenêtres négatives ». Le Groupe a également mis en place une liste d'initiés permanents et il la tient à jour.

Processus budgétaire et prévisions internes

Le processus budgétaire permet de donner les objectifs pour le développement du Groupe mais aussi d'établir les seuils de contrôle des dépenses et investissements qui sont suivis par la suite par la Direction Financière pour chaque département tout au long de l'exercice.

Le budget est établi annuellement avec une actualisation au début du deuxième semestre de l'année. Il se décline en détail pour chaque département organisationnel et permet aux responsables de suivre leurs engagements de dépenses et d'investissements.

Par ailleurs, les prévisions de ventes ainsi que les probabilités de prise de commandes clients sont mises à jour régulièrement (suivi hebdomadaire), ce qui permet par la suite d'avoir un premier niveau de contrôle de la facturation à venir mais aussi des achats à prévoir.

Processus de production des informations financières et reporting

La comptabilité et le reporting financier pour l'ensemble des entités du Groupe sont centralisés au sein du service financier basé au siège social d'Ekinops SA. Le contrôle de gestion s'y trouve également.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes des sociétés et établi les déclarations fiscales et sociales qui leur incombent. Pour la préparation des déclarations fiscales le Groupe collabore avec les experts comptables spécialisés respectivement en France et aux Etats-Unis.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Leur préparation est réalisée sous la responsabilité de la Direction financière et avec l'aide un cabinet d'expertise comptable.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent (i) à la fin du premier semestre sous la forme d'un examen limité des comptes consolidés et (ii) pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction générale.

En outre le Groupe a établi un planning régulier de reporting financier et de gestion interne qui comprend la nature des rapports, les échéances et les personnes responsables. La périodicité des rapports varie en fonction de l'information. Il existe des rapports, entre autre, sur :

- le chiffre d'affaires et les commandes en cours,
- le suivi des soldes bancaires,
- les créances clients échues,
- l'analyse des marges,
- les états financiers proforma trimestriels,
- le suivi budgétaire des dépenses,
- l'état des stocks,
- l'état et le coût des garanties.

Un reporting régulier de l'activité est effectué auprès du Conseil d'administration, auquel il est également rendu compte des investissements engagés, réalisés, et prévisionnels.

Procédures opérationnelles

Outre le reporting financier et pour limiter les risques liés à l'activité, le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures internes qui, de façon générale, ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité que la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services. Ils jouent aussi un rôle important dans l'utilisation des ressources du Groupe ainsi que la sauvegarde de ses actifs. Il s'agit notamment de procédures de :

- soumission et remboursement des notes frais,
- transactions et le suivi des stocks,
- RMA (retour qualité),
- RH (processus de paie, recrutement et évaluation)
- inventaire des stocks
- règles d'approbation des investissements

- règles d'approbation et de règlement des commandes d'achats.

Certaines procédures ont été mises en place de façon itérative, sans pour autant faire l'objet d'un guide de procédure écrit. Il s'agit notamment des procédures de facturation des clients et de « double signature » des virements bancaires.

Surveillance, contrôle et évolution du dispositif

La surveillance et le contrôle des risques et des fraudes éventuelles se font par plusieurs moyens :

- Analyse des indicateurs de performance et des écarts vis-à-vis du budget ;
- Remontée immédiate de l'information d'alerte de tentative de fraude ;
- Monitoring et revue régulière de la suffisance des montants des assurances en place ;
- Contrôle et limitation du niveau d'accès à l'information stratégique et/ou sensible ainsi qu'aux systèmes d'informations et aux comptes bancaires ;
- Inventaire périodique des actifs de la société avec analyse détaillée sur les écarts identifiés.

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Il ne cesse de faire évoluer ce dispositif en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement. Ainsi, la révision des procédures en place se fait régulièrement pour pouvoir suivre les nouvelles typologies de risques et adapter les meilleures pratiques de gestion et de contrôle.

Ce processus d'amélioration continue du dispositif de contrôle contient plusieurs axes à poursuivre dans les années à venir et notamment :

- Amélioration de la production financière pour approfondir l'analyse et les recommandations d'optimisation de la gestion opérationnelle et stratégique;
- Diffusion des procédures existantes et à venir sur un support unique accessible à tous les collaborateurs du Groupe afin d'assurer leur application systématique;
- Communication accrue en interne sur la typologie des risques et les dispositifs de maitrise.

3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote en cas d'offre publique.

* *
*

Le Président du Conseil d'administration

2.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ekinops S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

3.1 INTRODUCTION

La responsabilité sociétale des entreprises est un élément important dans le développement du groupe Ekinops.

3.1.1 Stratégie du groupe

La stratégie globale d'Ekinops est d'opérer un développement durable au travers de trois objectifs majeurs à court-moyen terme :

- Atteindre la profitabilité,
- Poursuivre la croissance soutenue,
- Intégrer un opérateur de rang 1 dans le top 10 des clients,

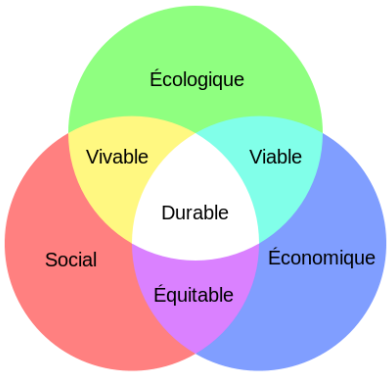
Cette stratégie impose une démarche RSE réfléchie qui comprend:

- Implication du personnel au travers de la politique salariale et le dialogue social,
- Maitrise de la consommation énergétique,
- Développement de notre implantation régionale, nationale et internationale.

Une démarche de mise en place d'un système de management Qualité sera engagée sur l'année 2017.

3.1.2 Enjeux RSE

Au sein de la société Ekinops, la mise en place de la démarche RSE est réalisée conjointement par le Service RH et le Service QSE. Cet effort s'articule autour des trois thématiques liées à la RSE afin de maintenir une croissance durable :



Plus concrètement, les projets portés au cours de l'année 2016 sont :

- développement de la gestion des déchets pour la partie environnementale,
- réduction de la consommation énergétique,
- développement économique et sociétal avec le sponsoring et les collaborations avec les associations locales mais également à travers la sélection de fournisseurs ancrés sur le territoire national.

3.2 METHODOLOGIE

3.2.1 Le périmètre de reporting RSE

Le périmètre de reporting social et sociétal couvre les effectifs du Groupe en France et à l'étranger inscrits au 31 décembre 2016.

Le périmètre de reporting environnemental couvre les sites de Lannion et Courbevoie en France, pays où résident 83% des effectifs et où est réalisé 27% du Chiffre d'Affaires.

3.2.2 Les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE sélectionnés répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités d'Ekinops.

Le tableau de synthèse suivant prend en compte l'ensemble des thématiques abordées par l'Article R. 225-105-1 du Code de commerce (loi française Grenelle II).

Informations sociales		
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir chapitre 3.4
	Embauches et licenciements	
	Rémunérations et évolutions	
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	
	Absentéisme	
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
	Bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	
	Nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Non pertinent au regard des activités de la société
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Voir chapitre 3.5

	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Aucune provision ou garantie n'est enregistrée au 31/12/2016
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non pertinent au regard des activités de la société
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Voir chapitre 3.5
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir chapitre 3.5
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard des activités de la société
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Voir chapitre 3.5
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard des activités de la société
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard des activités de la société
Gaspillage alimentaire	Mesures prises pour lutter contre le gaspillage alimentaire	Non pertinent au regard des activités de la société
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitre 3.3
	Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	
	Mesures prises en faveur de la santé, et de la sécurité des consommateurs	
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

3.2.3 ***Les points spécifiques par indicateur***

Effectifs totaux : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées/sorties : il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

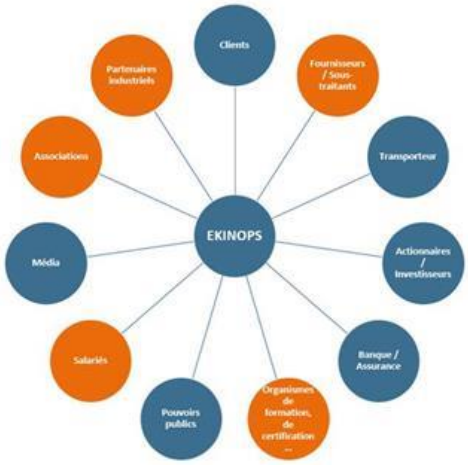
Nombre d'accidents : est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel.

Le taux d'absentéisme : le nombre de jours d'absences divisé par le nombre théorique de jours travaillés. Sont pris en compte : les congés pour maladie ou maternité, les absences pour accident du travail, les absences pour congés sans solde.

3.3 RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE

Le pilier économique de la responsabilité sociétale est basé, au sein de la société Ekinops, sur des partenariats (parties prenantes) visant à développer des innovations technologiques, mais également sur le soutien aux organismes locaux tels que les fournisseurs, sous-traitants, associations et organismes de formation.

Les parties prenantes représentées en couleur orange dans le graphique ci-après jouent un rôle particulièrement important dans cette démarche.



3.3.1 ***Nos engagements de proximité***

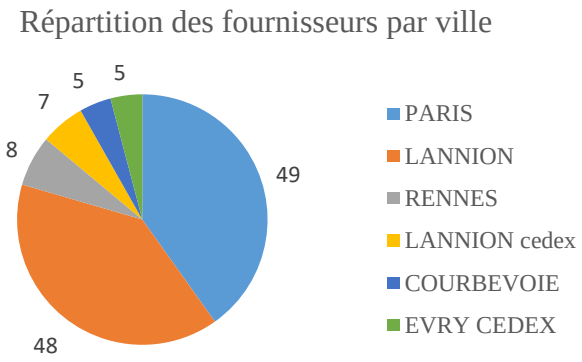
3.3.1.1 Les fournisseurs et sous-traitants

Ekinops participe à l'économie locale et nationale en faisant appel, dans la mesure possible, à des fournisseurs au plus proche de son siège social.

Comme mentionné au paragraphe 3.5.5 ci-après, 71 % des fournisseurs d'Ekinops sont répartis sur le territoire national.

Les fournisseurs et partenaires situés sur Paris sont principalement en lien avec la Direction générale et financière, situées sur l'établissement de Courbevoie.

En 2016, l'ensemble des sites de fabrications des sous-traitants avec lesquels Ekinops collabore est situé dans sa zone d'activité à Lannion et dans le grand Ouest (Bretagne/Normandie).



En Bretagne, Ekinops contribue au développement de l'économie locale, notamment le secteur du Tourisme, à travers une participation au quotidien dans l'exploitation de l'infrastructure telle que les hôtels, les restaurants, les taxis de proximités, la gare, l'aéroport.

L'attribution de tickets-restaurant à nos salariés favorise également le commerce de proximité.

Ekinops veille en outre à favoriser la création d'emplois en s'adressant aux Agences Intérim, SSII et autres organismes de recrutement locaux.

3.3.1.2 Les associations et partenariats

Ekinops est membre du pôle de compétitivité Images et Réseaux permettant ainsi de travailler sur des projets collaboratifs avec les industriels et les instituts d'enseignement et de recherches, (Projet SASER par exemple).

Ekinops est également adhérent de l'ADIT(Agence de Développement Industriel du Trégor) permettant de mettre en contact l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Ekinops est membre du GIE PME NUMERIQUE et dans ce cadre fondateur de B-COM, une fondation de coopérations scientifiques.

Emeraude, association spécialisée dans l'insertion des travailleurs handicapés (nettoyage, entretien des espaces verts…) et la réinsertion professionnelle, fait partie des associations avec lesquelles Ekinops collabore étroitement au quotidien.

Un processus de recyclage de papier a ainsi été mis en place en septembre 2016.

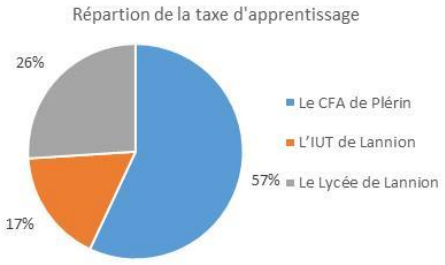
Compte tenu de sa large part d'activité à l'international, Ekinops est adhérent de l'association « Bretagne commerce international », un vecteur important de retour d'expérience, qui contribue au développement du tissu économique local.

Ekinops est de plus, adhérent au cluster Photonics Bretagne qui soutient et participe au développement de la filière photonique bretonne, en réunissant les industriels, les organismes de formation et de recherche.

3.3.1.3 Les organismes de formation

Au travers de la taxe d'apprentissage, Ekinops soutient les organismes de formation locaux tels que :

- Le CFA de Plérin ,
- Le Lycée de Lannion,
- L'IUT de Lannion,



Ekinops contribue également au développement des formations initiales dans les télécommunications ou dans le domaine administratif en ayant régulièrement recours à des stagiaires.

3.3.1.4 Le sponsoring

Ekinops est le sponsor de plusieurs associations sportives internes comme externes telles que :

- ✓ ***L'aviron du Trieux :***



Ce club a pour ambition de faire découvrir l'aviron ainsi que la région par des randonnées sur le Trieux. Il repose sur le bénévolat et la participation de tous ses adhérents.

- **Groupe de cyclistes Ekinops**



Ekinops participe activement au bien-être de ses collaborateurs en soutenant leur groupe de cyclistes.

- **Equipe de Tennis Ekinops**

Quelques salariés de Lannion ont créé une équipe de Tennis Corpo, que l'entreprise soutient financièrement.

3.3.2 La santé et la sécurité des consommateurs

Ekinops assure la santé et la sécurité de ses clients en veillant à ce que ses produits soient fabriqués sans substances dangereuses, conformément à la directive européenne RoHS.

Afin de garantir cela, l'ensemble des composants est sélectionné en accord avec cette directive et les produits et composants d'Ekinops sont identifiés et tracés tout au long du processus de production.

La sécurité des clients est également assurée par une gamme de produit certifiée UL permettant de garantir que des échantillons représentatifs du produit ont été testés et sont conformes aux normes s'appliquant aux risques mécaniques, d'incendie et de chocs électriques (source : htt://france.ul.com).

Les produits sont notamment fournis avec des notices indiquant les risques et les précautions particulières d'utilisation. Des étiquettes de signalisation de danger sont également visibles sur nos produits afin que nos clients n'oublient pas les consignes de sécurité.

Grâce à la hotline, le service Support Technique, organisé en 2 équipes, une aux Etats-Unis, une en France pour le reste du Monde, répond et intervient sur les problématiques des Clients 7 jours sur sept, 24 heures sur 24

3.3.3 Loyauté des pratiques

Le groupe s'assure de la loyauté de ses pratiques en interne à travers plusieurs dispositifs (notes de services, formations, procédures...) afin de promouvoir cette culture auprès de l'ensemble des collaborateurs, y compris en matière de prévention de la corruption et conflits d'intérêt.

Les salariés sont notamment informés des règles de déontologie boursière, portant notamment sur le délit d'initié et sensibilisés au à la sécurité de l'information.

Chaque nouveau salarié reçoit un Code de déontologie boursière, les salariés ayant accès par leur fonction à des informations très confidentielles doivent en outre figurer sur la liste des initiés permanents, communiquée à l'AMF.

Ekinops incite ses collaborateurs à être vigilant sur la sécurité numérique (accès à Internet, réseaux sociaux, …) et met à leur disposition les communiqués adressés par la DGSI chaque mois.

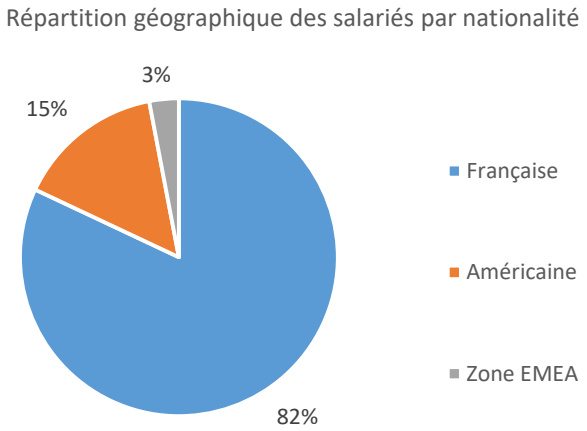
En termes de propriété intellectuelle, Ekinops détient 3 brevets ainsi que la marque Ekinops déposés à l'INPI, contrôlés par un cabinet conseil spécialisé.

3.4 RESPONSABILITE SOCIALE

3.4.1 Egalité de traitement et respect des droits de l'Homme

Par son implantation géographique, Ekinops montre une grande diversité de nationalités et de cultures.

Sur un total de 81 salariés dans le groupe, 82 % sont de nationalité française, 15 % sont de nationalité américaine, 3 % sont implantés sur la zone EMEA (Royaume-Uni, Israël, Afrique du Sud).



Ekinops s'attache également à promouvoir auprès de ses employés les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et à faire respecter les droits de l'Homme au sein de son organisation.

Dans son règlement Intérieur, Ekinops France fixe notamment les dispositions relatives au respect du droit du travail, le droit à la défense des salariés ainsi qu'à l'abus d'autorité en matière de harcèlement sexuel ou moral.

Publié en juillet 2015, une nouvelle version est en cours de rédaction afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la loi Travail du 8 août 2016 relatives aux agissements sexistes.

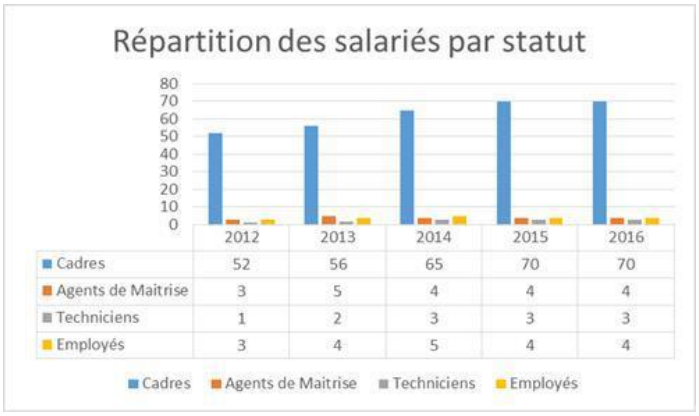
Aux USA le « Handbook » diffusé en mars 2015 auprès des salariés américains, les informe des pratiques et procédures mises en place conformément à la législation, par exemple en terme de lutte contre le harcèlement et la discrimination.

3.4.2 Emploi et organisation du temps de travail

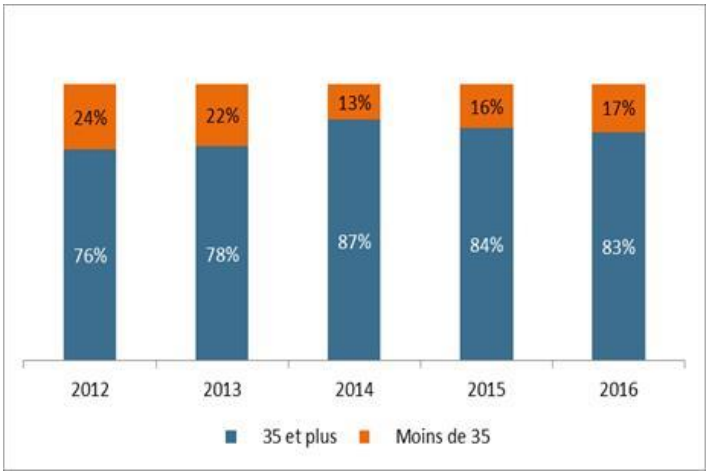
Au 31 décembre 2016, les effectifs d'Ekinops s'élèvent à 81 et se répartissent par type de contrat, genre et tranche d'âge de la manière suivante :

3.4.2.1 Répartition des salariés par statut

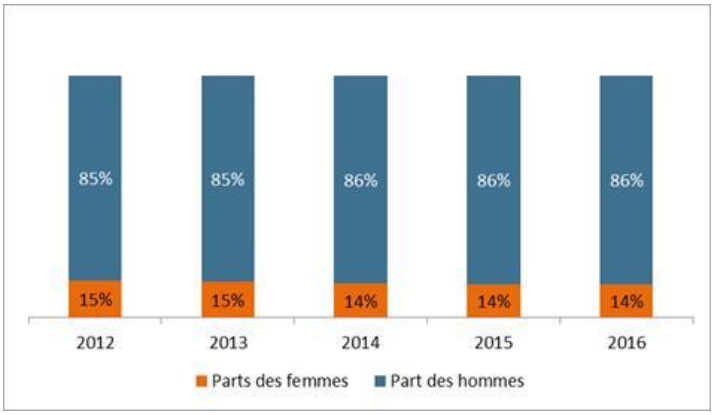
Par la nature de ses activités de recherche et développement, ainsi que de ventes des systèmes télécoms, Ekinops recrute essentiellement des ingénieurs et du personnel hautement qualifié et expérimenté.



3.4.2.2 Répartition des salariés par âge



3.4.2.3 Répartition des salariés par genre



Le pourcentage faible de femmes dans les effectifs s'explique par le secteur d'activité du Groupe. Les femmes sont encore peu représentées dans les métiers scientifiques, Mathématiques, Electroniques.

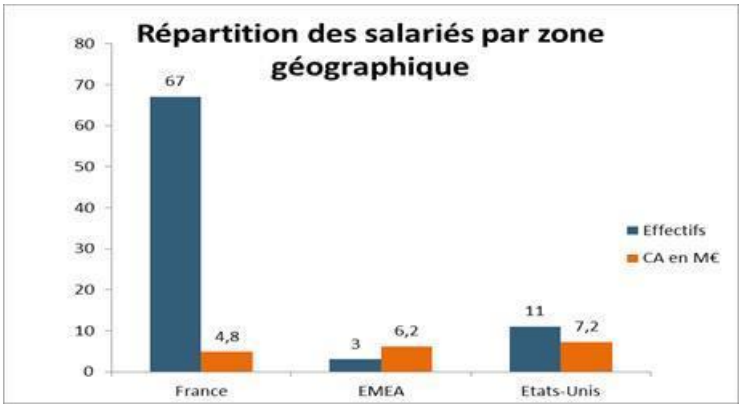
3.4.2.4 Répartition des salariés par zone géographique

Ekinops est présente à l'international avec une filiale aux Etats-Unis et des représentations commerciales en EMEA.

Le graphique ci-dessous montre à la fois la répartition des effectifs (région de résidence) sur l'année 2016 et le Chiffre d'affaires réalisé sur la même région.

Il faut cependant souligner que :

- les effectifs français comprennent les départements opérationnels, Finances et commerciaux
- les effectifs EMEA et USA sont composés d'équipes commerciales
- le chiffre d'affaires EMEA n'est pas généré uniquement par les 3 commerciaux salariés mais également par 4 contractuels exclusifs (Russie, Afrique du sud, Pologne)



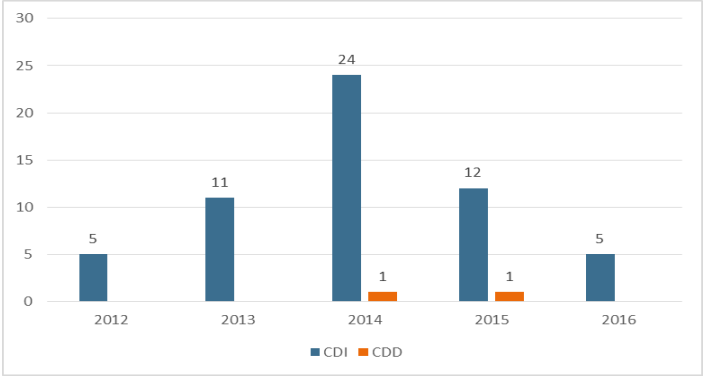
3.4.2.5 Personnes en situation de handicap

Ekinops verse chaque année une contribution financière à l'Agefiph et emploie 3 personnes en situation de handicap à fin 2016.

Elle contribue également à l'insertion de handicapés au travers de son partenariat avec l'association Emeraude détaillée en partie Sociétale.

3.4.2.6 Turnover

✓ ***Embauches***



✓ ***Départs***

Le turnover global reste faible dans l'entreprise. Le nombre de départs représente 6% des effectifs, dont un départ en retraite. Pour rappel, sur 2014 et 2015, les départs résultaient de licenciements dans les équipes commerciales, lié à la performance des salariés.



3.4.2.7 Rémunérations

La politique salariale d'Ekinops se compose de plusieurs éléments :

- Les commerciaux sont commissionnés sur la réalisation des objectifs qui en grande partie sont liés au chiffre d'affaires.
- Les dirigeants perçoivent une rémunération variable individualisée, établie par le Conseil d'Administration.
- Les autres salariés d'Ekinops perçoivent une rémunération variable indexée sur leur rémunération annuelle fixe et conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.
- En 2016, Ekinops a attribué des actions gratuites à l'ensemble de ses salariés en France.
- Les salariés français bénéficient en outre de tickets-restaurant.

3.4.2.8 Temps de travail

2 types de temps de travail sont mis en place au sein d'Ekinops France :

- 35 heures hebdomadaires, utilisés principalement au sein des équipes Opérations et Administration
- contrats 218 jours, qui sont plus adaptés au rythme de travail des commerciaux et des équipes de management.
- A la demande des salariés, et dans le souci d'une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle, le temps partiel et télétravail peuvent être mis en place :
- Temps partiel : au 31 décembre 2016, 2,5 % de l'effectif travaillent à temps partiel,
- Télétravail : 4 salariés français ont souhaité effectuer une partie de leur mission à domicile

3.4.3 Dialogue social

Le dialogue social occupe une place importante dans la gestion des Ressources Humaines d'Ekinops.

3.4.3.1 Accords collectifs

Un accord de participation a été signé avec un représentant du comité d'entreprise le 6 juillet 2016 et déposé à l'Inspection du Travail.

Conformément à la législation en vigueur et en collaboration avec les représentants du personnel, un plan d'actions Egalité Hommes/Femmes a également été déposé le 13 octobre 2016.

3.4.3.2 Entretiens individuels

Chaque année, au cours du premier trimestre, les entretiens individuels annuels sont organisés par les supérieurs hiérarchiques.

Ils ont pour but de faire le bilan de l'année passée, d'évaluer les objectifs et les performances des salariés, définir les besoins en formation,…

En outre, sur l'année 2016, le service Ressources humaines a mis en place pour les salariés français des entretiens professionnels individuels, montrant que l'entreprise est à l'écoute de ses collaborateurs et permettant de cerner le climat social, le regard que les salariés portent sur l'entreprise, ses valeurs, sa politique sociale, les conditions de travail.

Une synthèse de ces entretiens présentée à la Direction permettra de dégager un plan d'actions des améliorations possibles.

3.4.3.3 Délégation Unique du Personnel

Conformément à la législation en vigueur pour les Délégations Uniques du Personnel, les réunions sont organisées sur un rythme mensuel.

En concertation avec les représentants du personnel, 10 réunions ont eu lieu au cours de l'année.

3.4.3.4 CHS-CT

Le Comité d'Hygiène et Sécurité s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2016

Elles ont contribué à :

- Poursuite de l'étude sur la réduction des bruits sur plateformes et laboratoires (CARSSAT) : des travaux d'isolation sont prévus au 1er trimestre 2017.
- Une campagne de renouvellement de sièges de bureau
- La diffusion d'une procédure Travailleur isolé

Les échanges avec ces instances ne se limitent pas aux seules réunions, une réelle collaboration s'est mise en place, les sujets pouvant alors être évoqués lors de discussions plus informelles.

3.4.3.5 Bien-être au travail

Nous avons constaté au chapitre sociétal l'implication d'Ekinops dans le tissu économique local, notamment par le biais de sponsoring de clubs sportifs.

Cette démarche se poursuit par la volonté de favoriser une bonne conciliation vie privée/vie professionnelle par :

- la mise en place d'horaires de confiance, permettant une meilleure adaptation à l'organisation du temps de travail, à la pratique d'activités sportives et la conciliation vie privée/vie professionnelle,
- l'organisation d'évènements/repas d'entreprise en collaboration avec le Comité d'entreprise favorisant la communication interne et l'esprit d'équipe,
- la mise à disposition de tenues sportives pour l'équipe cycliste Ekinops,
- l'accès au télétravail pour les salariés le souhaitant.
- Développement de la reconnaissance des métiers par le biais d'un bulletin de communication, intégrant notamment l'interview d'un salarié

- Consciente des efforts et de l'implication dont font preuve ses salariés, Ekinops attribue aux salariés sous contrat 35 heures hebdomadaires 5 jours de congés supplémentaires par an

3.4.4 Maîtrise des risques professionnels

Un des objectifs principaux d'Ekinops est la sécurité de son personnel et celle de ses partenaires.

Conformément à la réglementation, Ekinops a établi dans son Document Unique d'Entreprise (DUE) une analyse des risques liés aux activités professionnelles de l'entreprise et un plan d'actions engagées.

Ce document, transmis pour suivi au CHS-CT, est accessible par l'ensemble des salariés sur le Cloud Ekinops.

En outre, un diagnostic pénibilité a été effectué sur le site de Lannion reprenant les 10 critères retenus par la législation.

Une mise à jour du document Unique est en cours, intégrant ce Diagnostic pénibilité.

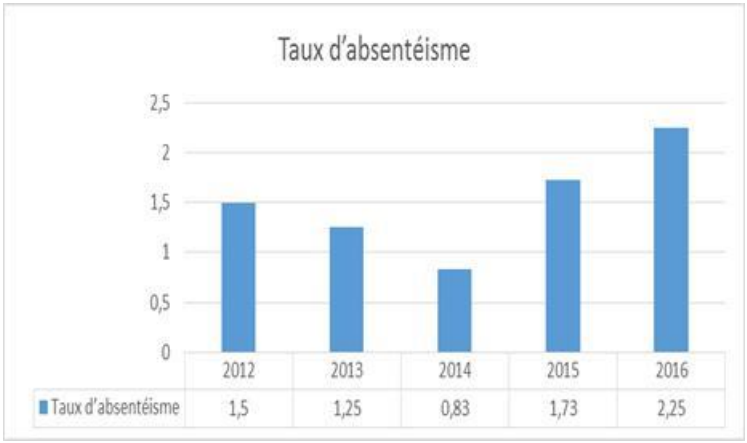
3.4.4.1 Sécurité

L'accent a été mis cette année sur la sécurité des salariés ; comme l'indique le graphique du paragraphe 4.d) ci-dessous, plusieurs formations relatives à la sécurité ont été proposées :

- 8 Equipiers de première intervention
- 9 personnes ont été formées à la Sécurité Laser, par l'organisme Laser Conseil de Lannion
- Le responsable Sécurité du site de Lannion est en outre certifié Responsable Sécurité Laser niveau III

3.4.4.2 Absentéisme

Le tableau ci-dessous indique le taux d'absentéisme au titre des exercices 2012 ; 2013, 2014, 2015, 2016



Ce taux prend en compte les arrêts maladie, les congés maternité ainsi que les congés sans solde en France.

Sur l'exercice 2016, aucun accident de travail n'a été déclaré. Aucune maladie professionnelle n'a été signalée.

La hausse significative en 2016 est liée à deux congés maternité.

3.4.4.3 Développement des compétences

Les politiques mises en œuvre par le groupe en matière de formation relèvent des objectifs suivants :

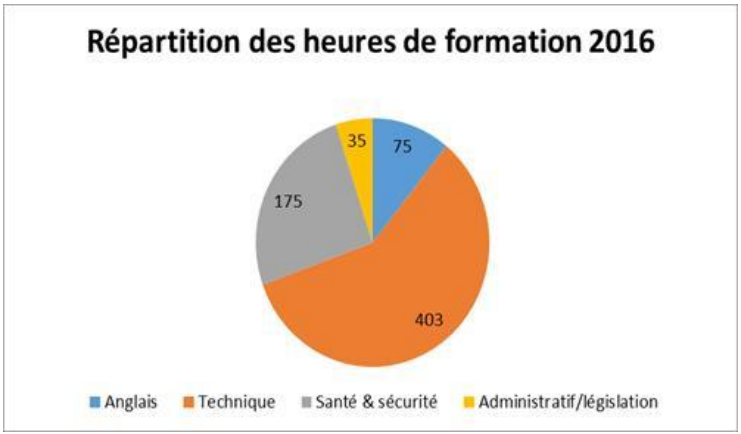
- Développement des compétences adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque métier.
- Evolution des carrières en cohérence avec la croissance du groupe et les opportunités métier futures.

Le plan de formation est ainsi établi à partir l'évaluation du niveau technique individuel de chaque employé par son responsable hiérarchique et de l'analyse de ses souhaits d'évolution de carrière.

Le nombre total d'heures de formation dispensées conformément au plan de formation 2016 a poursuivi sa progression :

32 salariés ont bénéficié d'une ou plusieurs formations

	2012	2013	2014	2015	2016
Anglais				172	75
Technique		54	91	295	403
Santé & sécurité		49	14	147	175
Administratif/Législation					35
Nombre total d'heures de formation	77	103	119	614	688



En 2016 un effort particulier a été porté également sur la Sécurité

Ekinops attache en outre une grande importance à accueillir et former des stagiaires de tous niveaux et cursus (formations techniques, tertiaires,…).

Elle a accueilli 5 stagiaires sur l'année pour un total de 959 heures.

3.5 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

3.5.1 Politique générale en matière d'environnement

Ekinops se soucie de l'environnement et s'attache à sensibiliser, former ses salariés au respect de l'environnement, à gérer ses déchets et sa consommation d'électricité, et à réduire ou supprimer si possible certains formulaires papiers (par exemple suppression de formulaire papier RH)

Tous nos écrans sont configurés pour qu'ils se mettent en veille après quinze minutes d'inactivité. En plus, le service informatique a programmé la mise en veille de l'ordinateur le soir.

Les salariés sont sensibilisés à imprimer recto/verso dès que possible, tous les postes informatiques sont configurés pour imprimer par défaut en recto-verso.

Des actions sont engagées pour préserver l'environnement :

Pistes	Actions 2016	Statut
Sensibilisation des salariés au respect de l'environnement	√ Formation des salariés au respect de l'environnement √ RH green (Suppression de formulaire papier) √ Démarche de certification environnementale	En cours Réalisé En cours
Sensibiliser aux éco-gestes au travail	√ Affichage Eco-geste √ Boîte à idée (Chasse au gaspi) √ Dématérialisation du bulletin de salaire	En cours Réalisé En projet
Gaspillage alimentaire	Non concerné au regard des activités de l'entreprise	

3.5.2 Prévention de la pollution

La gestion des déchets fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe. Les activités d'Ekinops génèrent principalement des déchets des équipements électroniques et électriques appelés « DEEE » pouvant contenir certaines substances dangereuses.

Au sein de sa démarche d'amélioration de la gestion des déchets, Ekinops organise depuis 2015 le tri des piles, des papiers et des cartons. Ces déchets sont évacués en utilisant des filières adaptées, via les installations de la commune de Lannion et, pour les cartons, via la société Emeraude.

Des actions sont engagées pour réduire les déchets :

Pistes	Actions 2016	Statut
Supprimer certaines sources de déchets car les déchets non produits sont les plus faciles à gérer	√ Réduire de nombre de gobelet de la machine à café √ Encourager les salariés à utiliser de préférence une tasse à café à la place d'un gobelet.	En cours
On peut les trier et les collecter, et ainsi rendre possible le recyclage,	√ Collectes des piles √ Collectes des papiers	En cours
Gestion des DEEE	√ Aucune action engagée en 2016. Un grand nettoyage a été réalisé en 2015.	-
Utiliser des produits recyclés pour rentabiliser et soutenir les filières du recyclage.	√ Acheter des cartouches recyclés	En projet
Biodiversité	Non concerné au regard des activités de l'entreprise	
Bilan carbone	√ Plan d'actions et mesures des polluants	En projet
Gaz à effet de serre	√ Contrôle de la consommation énergétique	Voir chapitre V.3

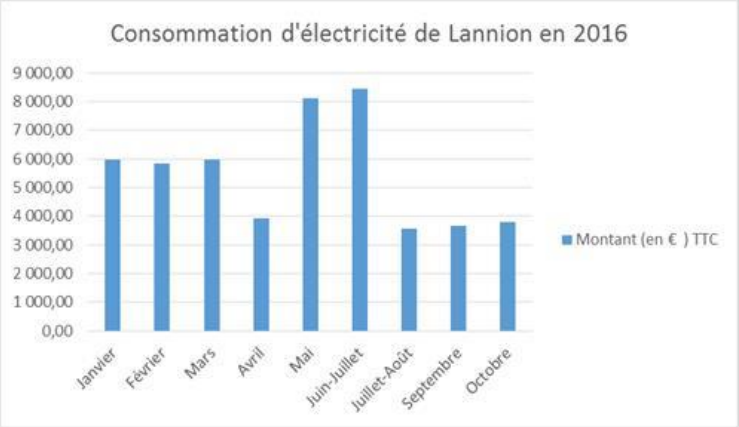
Poids total de déchets collectés en 2016, par type et par mode de traitement

Quantité de toners et de cartouches d'encre collectée en 2016	Quantité de papier collectée de Sep en Déc. 2016	Quantité de piles collectée en 2016
8	82.250 Kg	3.850 Kg

3.5.3 ***Utilisation durable des ressources***

Des actions sont engagées dans la gestion et l'utilisation responsable des ressources.

Pistes	Actions 2016	Statut
Consommation énergétique	√ Affichage de répartition de la consommation d'eau √ Afficher la répartition de la consommation d'électricité √ Afficher le nombre de gobelet utilisé	En projet Réalisé En cours
% de matériaux consommés provenant de matière recyclé	Cartouches d'encre et toners rechargeables	En projet



Les locaux de Lannion étant situés dans un hôtel d'entreprises, des travaux ont été effectués sur le premier semestre 2016.

Le pic du mois de mai peut s'expliquer par la consommation engendrée lors de ces travaux.

Des mesures seront mises en place sur 2017 pour contrôler et suivre la consommation au plus près, en demandant notamment l'installation de compteurs individuels.

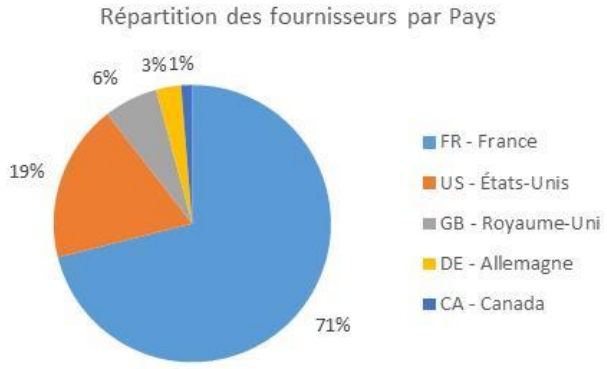
3.5.4 ***Sélection et évaluation des sous-traitants***

Les critères de sélections de nos sous-traitants (fabricants) font référence, en plus de leur localisation géographique, à des normes internationales indiquant des exigences au niveau de la qualité des produits et services rendus (ISO 9001) mais également au niveau de la gestion de leurs impacts environnementaux (ISO 14001) et enfin au niveau de la sécurité des employés avec le respect de la directive européenne RoHS visant à restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses.

3.5.5 ***Répartition des fournisseurs sur le territoire Français***

Comme mentionné au chapitre 3.3.1 ci-dessus, Ekinops veille à s'impliquer dans le tissu économique local et national.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des fournisseurs par pays. 71 % des fournisseurs sont nationaux.



3.6 GLOSSAIRE

A

ADIT : Agence Industrielle de développement du Trégor

AMF : Autorités des Marchés Financiers

C

CE : Comité d'Entreprise
Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production." Article L2323-1 du Code du travail

CFA : Centre de formation des Apprentis

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
"Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :
1° De contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure ;
2° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
3° De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières." Article L4612-1 du Code du travail

D

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DUE : Document Unique d'Entreprise
Encore appelé DU (Document Unique) ou DUERPA (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) - "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.
Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques." Article R4121-1 du Code du travail

E

ENSSAT : Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et Technologie

EPI : Equipier de Première Intervention
" Les équipiers de première intervention (EPI) ont reçu une formation plus complète sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation." INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

G

GIE : Groupement d'intérêt économique

I

IUT : Institut Universitaire de Technologie

Q

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

R

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal. Cette dernière sphère s'intéresse aux relations de l'entreprise avec ses partenaires, notamment commerciaux, vues sous l'angle du développement durable.

RH : Ressources Humaines

RoHS : Restriction of Hazardous Substances
« Les États membres veillent à ce que, à compter du 1er juillet 2006, les nouveaux équipements électriques et électroniques mis sur le marché ne contiennent pas de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB) ni de polybromodiphényléthers (PBDE)." Directive Européenne 2002/95/CE

3.7 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

EKINOPS SA

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101[4], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés de janvier 2017 à la date de notre rapport sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

[4] Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie intitulée « Méthodologie » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[5] :

[5] Effectif total, Nombre total d'heures de formation, Taux d'absentéisme, Répartition des salariés par zone géographique, Diagnostic de pénibilité, Quantité de papier collectée, Partenariat avec l'association Emeraude, Critères de sélection des sous-traitants.

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés[6] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris, le 10 février 2017

BDO France – Léger & associés

Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL

Associé

Commissaire aux comptes

[6] Les sites de Lannion et de Courbevoie en France

4 COMPTES CONSOLIDES

EKINOPS présente des comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Le Groupe ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques d'Ekinops S.A. ne sont pas intégrés dans le présent document.

4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2016

4.1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Immobilisations incorporelles	**4.1**	1 290	1 104
Immobilisations corporelles	**4.2**	902	1 242
Actifs financiers non courants	**4.4**	86	78
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		**2 278**	**2 424**
Stocks	**4.5**	5 708	4 318
Clients et comptes rattachés	**4.6**	6 284	3 651
Actifs d'impôts exigibles	**4.7**	1 098	1 209
Autres actifs courants	**4.8**	453	625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4.9**	8 431	4 806
Total actifs courants		**21 974**	**14 609**
TOTAL DE L'ACTIF		**24 252**	**17 033**
Capital émis	**4.10**	3 682	2 885
Primes d'émission		45 484	37 386
Réserves consolidées - part du Groupe		(30 818)	(28 045)
Réserves de conversion		332	331
Résultat de la période - part du Groupe		(2 859)	(3 865)
Capitaux propres - Part du Groupe		**15 821**	**8 692**
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		**15 821**	**8 692**
Dettes financières non courantes	**4.11**	1 308	1 565
Engagements envers le personnel	**4.13**	394	317
Autres passifs non courants	**4.14**	137	252
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		**1 839**	**2 134**
Dettes financières courantes	**4.11**	591	107
Provisions	**4.12**	269	460
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 000	3 138
Autres passifs courants	**4.14**	2 732	2 502
Total passifs courants		**6 592**	**6 207**
TOTAL DU PASSIF		**24 252**	**17 033**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.2 *ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE*

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires	**5.1**	18 184	15 155
Coût des ventes		(9 109)	(7 572)
Marge Brute		**9 075**	**7 583**
Frais de recherche et développement	**5.2**	(3 178)	(3 474)
Frais marketing et commerciaux	**5.2**	(5 702)	(5 992)
Frais généraux et administratifs	**5.2**	(2 966)	(2 298)
Résultat opérationnel courant		**(2 771)**	**(4 181)**
Autres produits et charges opérationnels		(8)	(140)
Résultat opérationnel		**(2 779)**	**(4 321)**
Coût de l'endettement financier net	**5.5**	(64)	(39)
Autres produits et charges financiers	**5.5**	51	570
Résultat avant impôts		**(2 792)**	**(3 790)**
Charge d'impôt	**5.6**	(67)	(75)
Résultat net de la période		**(2 859)**	**(3 865)**
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(2 859)	(3 865)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,47)**	**(0,71)**
Résultat dilué base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,47)**	**(0,71)**

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net de la période	**(2 859)**	**(3 865)**
Autres éléments recyclables du résultat global :	**1**	**174**
Ecarts de conversion, nets d'impôts	1	174
Ecarts de conversion	1	174
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	**(27)**	**45**
Ecarts actuariels, nets d'impôts	(27)	45
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	(27)	45
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	**(26)**	**219**
Résultat global	**(2 885)**	**(3 646)**
Part attribuable aux actionnaires d' Ekinops SA :	(2 885)	(3 646)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.3 *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016*

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2015	**5 389 290**	2 695	35 812	(28 330)	157	**10 334**	-	**10 334**
Résultat net de la période	-	-	-	(3 865)		**(3 865)**	-	**(3 865)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	45	174	**219**	-	**219**
Résultat global	**-**	-	-	(3 820)	174	**(3 646)**	-	**(3 646)**
Actions propres	-	-	-	1	-	**1**	-	**1**
Paiements en actions	-	-	-	239	-	**239**	-	**239**
Augmentation de capital	380 537	190	1 574	-	-	**1 764**	-	**1 764**
Au 31 décembre 2015	**5 769 827**	2 885	37 386	(31 910)	331	**8 692**	-	**8 692**
Au 1er Janvier 2016	**5 769 827**	2 885	37 386	(31 910)	331	**8 692**	-	**8 692**
Résultat net de la période	-	-	-	(2 859)	-	**(2 859)**	-	**(2 859)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(27)	1	**(26)**	-	**(26)**
Résultat global	**-**	-	-	(2 886)	1	**(2 885)**	-	**(2 885)**
Actions propres	-	-	-	6	-	**6**	-	**6**
Paiements en actions	-	-	-	961	-	**961**	-	**961**
Augmentation de capital	1 595 170	797	8 248	-	-	**9 045**	-	**9 045**
Autres	-	-	(150)	150	-	**-**	-	**-**
Au 31 décembre 2016	**7 364 997**	3 682	45 484	(33 677)	332	15 821	-	15 821

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net de la période		**(2 859)**	**(3 865)**
Elimination des amortissements et provisions	**5.4**	817	1 079
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		46	5
Charges liées aux paiements en actions	**4.10**	961	239
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		**(1 035)**	**(2 542)**
Elimination de la charge (produit) d'impôt		67	75
Elimination du coût de l'endettement financier net		18	39
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		**(950)**	**(2 428)**
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		(3 750)	(483)
Impôts payés		(54)	(34)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(4 754)**	**(2 945)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**4.3**	(823)	(985)
Variation des prêts et avances consentis		(8)	1
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(831)**	**(984)**
Augmentation de capital	**4.10**	9 045	1 764
Opérations sur actions propres		6	1
Emission de nouveaux emprunts	**4.11**		
Remboursements d'emprunts	**4.11**	(102)	(86)
Intérêts financiers payés		(18)	(1)
Variation des autres dettes financières	**4.11**	290	(30)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**9 221**	**1 648**
Incidence de la variation des cours des devises		(11)	164
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**3 625**	**(2 117)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	**4.9**	4 806	6 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	**4.9**	8 431	4 806

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.5 ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

En date du 4 avril 2017, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2016.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires consolidé d'Ekinops s'est établi à 18,18 M€ contre 15,15 M€ au titre de l'exercice 2015, soit une croissance de 20%.

Afin d'accompagner cette croissance, Le Groupe a procédé à une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription, au mois d'octobre 2016. Cette opération, qui a rencontré un large succès, a permis de lever 7.8 M€.

Par ailleurs, et faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, Le Groupe a procédé à l'émission de 285.000 actions nouvelles dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux et a levé 1,71 M€

Enfin, par décision du conseil d'administration du 19 mai 2016, le Groupe a procédé à l'attribution de 300.178 actions gratuites et de 109.822 options de souscription d'actions au profit de tous les salariés et dirigeants.

NOTE 3 – METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 – Principaux généraux

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2015 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

- **Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2016**

Les Groupe n'a identifié aucun impact sur ces comptes consolidés suite à l'application des normes et interprétations suivantes, applicables au 1er janvier 2016 :

  - Amendements à IAS 1 – initiative concernant les informations à venir ;
  - Amendements à IFRS 11 – comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes ;
  - Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014 ;

- **Normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'UE mais non encore applicables au 31 décembre 2016**

Les normes et interprétations officielles éventuellement applicables postérieurement à la date d'arrêté (IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients, IFRS 9 - Instruments financiers et IFRS 16 - Contrats de location) n'ont pas été appliquées par anticipation et sont en cours d'analyse.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Le Groupe exerce le contrôle sur l'ensemble de ses filiales qui sont par conséquent consolidées par intégration globale. Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice

Sociétés	Sièges	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ekinops SAS	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion – France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Ekinops Corp	1209 Orange St, Wilmington, DE 19801– Etats-Unis	100	100	100	100

3.3.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

a) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

b) Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.

Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres; ils sont comptabilisés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

3.3.4 – Recours aux jugements et estimations

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montant présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exerçabilité …);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.3.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 6 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la *norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles*, sont démontrés :

1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

- Installations techniques.....10 ans
- Matériel et outillage.....4 ans
- Matériel de bureau et informatique.....3 ans
- Matériel de démo et développement.....4 ans
- Mobilier de bureau .....5 ans
- Agencements .....10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.7 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

3.3.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur recouvrable des prêts et créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à chaque clôture. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.3.9 – Contrats de location-financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme *IAS 17 – Contrats de location,* sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.3.10 – Stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur cout de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.13 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.3.14 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

3.3.15 – Avantages au personnel

Les salariés d'Ekinops SA bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.3.16 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.17 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

- Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

- Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et de contrats de service.

a) Vente d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.3.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

3.3.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3.3.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.23 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat..

3.3.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	**Total Immobilisations incorporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2015	1 568	251	1 364	**3 183**
Capitalisation des frais de développement	-	596	-	**596**
Acquisition	-	-	9	**9**
Virement poste à poste	512	(512)	-	**-**
Valeur brute au 31 Décembre 2016	2 080	335	1 373	**3 788**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(761)	-	(1 318)	**(2 079)**
Dotation de la période	(392)	-	(27)	**(419)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(1 153)	-	(1 345)	**(2 498)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	807	251	46	**1 104**
Valeur nette au 31 décembre 2016	927	335	28	**1 290**

4.2 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	**Total Immobilisations corporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2015	4 560	749	**5 309**
Acquisition	173	45	**218**
Cession	-	-	**-**
Autres et incidence de la variation du cours des devises	-	(9)	**(9)**
Valeur brute au 31 décembre 2016	4 733	785	**5 518**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(3 533)	(534)	**(4 067)**
Dotation de la période	(469)	(77)	**(546)**
Cession	-	-	**0**
Autres et incidence de la variation du cours des devises	-	(3)	**(3)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(4 002)	(614)	**(4 616)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	1 027	215	**1 242**
Valeur nette au 31 décembre 2016	731	171	**902**

4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Acquisition immobilisations incorporelles	(605)	(425)
Acquisition immobilisations corporelles	(218)	(620)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-	60
Total	**(823)**	**(985)**

4.4 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés des dépôts de garantie (locaux et factoring). Aucun mouvement significatif n'est survenu au cours de l'exercice sur ce poste.

4.5 – Stocks

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2015**	Variation BFR	Dotations nettes des reprises de provisions	Incidence de la variation du cours des devises	**31 décembre 2016**
Valeur Brute	**4 654**	1 521	-	11	**6 186**
Pertes de valeurs cumulées	**(336)**	-	(137)	(5)	**(478)**
Total valeur nette des stocks	**4 318**	1 521	(137)	6	**5 708**

4.6 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Clients et comptes rattachés	6 284	3 651
Pertes de valeur cumulées	-	-
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	**6 284**	**3 651**

Au 31 décembre 2016, le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 319 K€.

4.7 – Actifs d'impôts exigibles

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Créance d'impôt sur les bénéfices	-	-
Crédit d'impôt recherche	1 018	1 129
Crédit d'impôt innovation	80	80
Total actifs d'impôts exigibles	**1 098**	**1 209**

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) au cours des deux exercices présentés :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2015	**1 132**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 129
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
Ajustement 2014	(17)
- paiement reçu	(1 115)
Solde au 31 Décembre 2015	**1 209**
Solde au 1er janvier 2016	**1 209**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 018
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	(1 209)
Solde au 31 Décembre 2016	**1 098**

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Avances et acomptes sur commandes	17	-
Créances sociales	32	22
Créances fiscales hors IS et CVAE	230	492
Charges constatées d'avance	174	111
Autres	-	-
Total autres actifs courants	**453**	**625**

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Trésorerie	8 431	4 806
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 431**	**4 806**
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	**8 431**	**4 806**

4.10– Capital émis et réserves

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2016, le capital est composé de 7 364 997 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Au cours des mois de Juillet et Août 2016, Kepler Cheuvreux en procédé à l'émission de 285.000 actions nouvelles pour un montant total net de frais de 1,7 millions d'euros dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres PACEO.

Par ailleurs le Groupe a également procédé le 08 Novembre 2016 a une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lui ayant permis de lever un montant net de frais de 7,3 millions d'euros.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2014		**2 694 646 €**	**5 389 290**	**0,50 €**
Juillet - Décembre 2015	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	190 269 €	380 537	0,50 €
Au 31 décembre 2015		**2 884 914 €**	**5 769 827**	**0,50 €**
Juillet - Août 2016	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	142 500 €	285 000	0,50 €
08 Novembre 2016	Augmentation de Capital avec maintien du DPS	652 786 €	1 305 572	0,50 €
Décembre 2016	Exercices de SO et BSPCE	2 299 €	4 598	0,50 €
Au 31 décembre 2016		**3 682 499 €**	**7 364 997**	**0,50 €**

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Ajustement du nombre et du prix d'exercice des bons et options en circulation à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS, le conseil d'administration du 04 Novembre 2016, a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options de procéder à un ajustement de ces derniers conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce.

En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de bons en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,2 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,2.

Au regard de la norme IFRS2, ces ajustements ont été analysés comme des avantages complémentaires et l'écart entre la Juste Valeur des plans avant et après modification a été comptabilisé en résultat. L'écart total de Juste valeur s'élève à 487 K€. Cette charge a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les plans dont les droits étaient déjà intégralement acquis, ou bien étalée sur la durée résiduelle d'acquisition des droits pour les autres. Au 31 Décembre 2016, 460 K€ ont déjà été reconnus en résultat.

b) Options de souscription d'actions - OSA

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 109 822 options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe.

Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 18 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance au plus tard le 18 mai 2026, ces options deviendront automatiquement caduques et seront définitivement perdues. L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

Les principales hypothèses utilisées dans le modèle Black & Scholes pour valoriser ces options sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 Mai 2016	**18 Mai 2026**	**4,04 €**	**4,12 €**	**6 ans**	**58,18%**	**0,06%**	**0,00%**	**100,00%**	**2,11 €**

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital avec maintien DPS	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)
15 mai 2008	24 334	-	-	-	4 867	29 201	7,50 €	6,25 €	7,50 €	1,2 ans	(16)	-
12 mars 2009	8 000	-	-	-	1 600	9 600	7,50 €	6,25 €	7,50 €	2,2 ans	(4)	-
15 septembre 2011	1 000	-	-	-	200	1 200	5,90 €	4,91 €	5,90 €	4,7 ans	(0)	-
25 février 2013	6 000	-	-	-	1 200	7 200	6,69 €	5,57 €	6,69 €	6,2 ans	(3)	(2)
19 juin 2014	163 600	-	-	(5 700)	31 580	189 480	7,86 €	6,55 €	8,00 €	7,5 ans	(115)	(150)
19 mai 2016	-	109 822	-	-	21 965	131 787	4,12 €	3,43 €	4,04 €	9,4 ans	(84)	-
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	**202 934**	**109 822**	**-**	**(5 700)**	**61 412**	**368 468**	N/A	N/A	N/A	N/A	**(221)**	**(153)**

* Voir Note 4.10.2 .a)

c) Bons de souscription d'actions - BSA

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital avec maintien DPS	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)
28 septembre 2007	20 000	-	-	-	4 000	24 000	7,50 €	6,25 €	7,50 €	3,9 ans	-	-
25 février 2013	9 000	-	-	-	1 800	10 800	6,69 €	5,57 €	6,69 €	6,2 ans	(4)	(3)
19 juin 2014	8 500	-	-	-	1 700	10 200	7,86 €	6,55 €	8,00 €	2,5 ans	(3)	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	**37 500**	**-**	**-**	**-**	**7 500**	**45 000**	N/A	N/A	N/A	N/A	**(7)**	**(3)**

* Voir Note 4.10.2 .a)

d) Bons de créateurs d'entreprise - BCE

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital avec maintien DPS	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)
22 juin 2010	490 716	-	(4 198)	-	98 145	584 663	5,90 €	4,91 €	5,90 €	3,5 ans	(224)	-
21 octobre 2010	25 800	-	(400)	(1 400)	4 880	28 880	5,90 €	4,91 €	5,90 €	3,8 ans	(11)	-
12 mai 2011	38 970	-	-	(600)	7 674	46 044	5,90 €	4,91 €	5,90 €	4,4 ans	(17)	-
20 décembre 2012	40 778	-	-	-	8 156	48 934	5,90 €	4,91 €	5,90 €	4,4 ans	(16)	-
25 février 2013	222 600	-	-	(3 000)	43 920	263 520	6,69 €	5,57 €	6,69 €	6,2 ans	(93)	(83)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	**818 864**	**-**	**(4 598)**	**(5 000)**	**162 775**	**972 041**	N/A	N/A	N/A	N/A	**(360)**	**(83)**

* Voir Note 4.10.2 .a)

e) Attributions gratuites d'actions - AGA

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 300 178 actions gratuites au profit de certains salariés d'Ekinops SA.

L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée d'une part à l'expiration d'une période de d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 18 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance à cette date, les actions gratuites seront définitivement perdues.

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)
AGA	-	300 178	-	(1 810)	-	298 368	(374)	-
TOTAL	**-**	**300 178**	**-**	**(1 810)**	**-**	**298 368**	**(374)**	**-**

f) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital avec maintien DPS	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)
OSA	202 934	109 822	-	(5 700)	61 412	368 468	(221)	(153)
BSA	37 500	-	-	-	7 500	45 000	(7)	(3)
BCE	818 864	-	(4 598)	(5 000)	162 775	972 041	(360)	(83)
AGA	-	300 178	-	(1 810)	-	298 368	(374)	
TOTAL	**1 059 298**	**410 000**	**(4 598)**	**(12 510)**	**231 687**	**1 683 877**	**(961)**	**(239)**

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 961 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

4.11 – Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées des deux Prêts à Taux Zéro pour Innovation (PTZI) de Bpi France Financement et des dettes financières relatives aux contrats de location-financement.

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2016

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation) / Désactualisation	31 décembre 2016
Dettes de location-financement	223	-	-	(108)	-	115
Emprunts BPI	1 490		-	(224)	-	1 266
Actualisation des avances et PTZ	(148)	-	-	36	39	(73)
Total des dettes financières non courantes	**1 565**	-	-	(296)	39	**1 308**
Dettes de location-financement	102	-	(102)	108	-	108
Dette de factoring	5	290	-	-	-	295
Emprunts BPI	-	-	-	224	-	224
Actualisation des avances et PTZ	-	-	-	(36)	-	(36)
Total des dettes financières courantes	**107**	-	(102)	296	-	**591**
Total des dettes financières	**1 672**	-	(102)	0	39	**1 899**

Au 31 décembre 2016, les dettes financières sont principalement constituées des deux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ainsi que des dettes de location financière et d'affacturage. Les prêts BPI ne portant pas intérêts, ils ont été retraités conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt (taux d'actualisation de 2,05% pour le prêt BPI 2014 et de 3% pour le prêt BPI de 2013) est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.

b) Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2016

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
Dettes de factoring	295	295	-	-	-	-	-
Dettes de crédit-bail	223	108	115	-	-	-	-
Emprunt BPI	1 490	224	298	298	298	298	74
Actualisation des avances	(109)	(36)	(29)	(22)	(14)	(7)	(1)
Total des dettes financières	**1 899**	591	384	276	284	291	73

4.12 - Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	Dotations	Reprise utilisée	31 décembre 2016
Provisions pour garantie	320	62	(113)	269
Autres provisions pour risques et charges	140	-	(140)	-
Total des provisions pour risques et charges	**460**	**62**	**(253)**	**269**

4.13 - Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dette actuarielle de début de période	**317**	**310**
Coût financier	7	5
Coût des services rendus	43	47
Utilisation (départ en retraite)	-	-
Pertes (gains) actuariels	27	(45)
Dette actuarielle de fin de période	**394**	**317**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	**31 décembre2016**	**31 décembre2015**
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,31%	2,08%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	*9,40%*	*9,40%*
30 - 35 ans	*15,70%*	*15,70%*
35 - 40 ans	*4,50%*	*4,50%*
40 - 45 ans	*2,20%*	*2,20%*
> 45 ans	*0,00%*	*0,00%*
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

c) Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	333	269
- Hausse de taux de 0, 25 point	377	304
- Baisse de 0,25 point	411	330
- Baisse de taux de 1 point	469	376

4.14 – Autres passifs courants et non courants

a) Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2016 les autres passifs non courants sont constitués des produits constatés d'avance relatifs au retraitement des prêts à taux zéro (Note 4.1) à hauteur de 73 K€ et de la part à plus d'un an des contrats de services (Maintenance et extension de garantie) à hauteur de 64 K€.

b) Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fiscales et sociales	2 205	1 889
Produits constatés d'avance	421	458
Avances clients et clients créditeurs	106	155
Total autres passifs courants	**2 732**	**2 502**

4.15 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
(Augmentation) / Diminution nette des stocks	(1 384)	387
(Augmentation) / Diminution nette des créances clients	(2 560)	(1 764)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs	(186)	1 738
(Augmentation) / Diminution nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	380	(844)
(Augmentation) / Diminution du besoin en fonds de roulement	**(3 750)**	**(483)**

4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des deux exercices présentés :

a) Actifs financiers

		31 Décembre 2015		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	78	78	-	78
Clients et comptes rattachés	3 651	3 651	-	3 651
Autres actifs courants	625	625	-	625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 806	-	4 806	4 806
Total	**9 160**	**4 354**	**4 806**	**9 160**

		31 Décembre 2016		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	86	86	-	86
Clients et comptes rattachés	6 284	6 284	-	6 284
Autres actifs courants	453	453	-	453
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 431	-	8 431	8 431
Total	**15 254**	**6 823**	**8 431**	**15 254**

b) Passifs financiers

	31 Décembre 2015			
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Passifs au Coût amorti**	**Passifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Dettes financières	1 672	1 672	-	1 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 138	3 138	-	3 138
Autres passifs	2 754	2 754	-	2 754
Total	**7 564**	**7 564**	**-**	**7 564**

	31 Décembre 2016			
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Passifs au Coût amorti**	**Passifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Dettes financières	1 899	1 899	-	1 899
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000	3 000	-	3 000
Autres passifs	2 869	2 869	-	2 869
Total	**7 768**	**7 768**	**-**	**7 768**

NOTE 5 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Produits des activités ordinaires

a) Par nature

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Production vendue de biens	16 324	13 288
Production vendue de services	1 860	1 867
Total chiffre d'affaires	**18 184**	**15 155**

b) Par zone géographique

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
Amérique du nord et du sud	7 200	4 785
Europe - Moyen-orient - Afrique	10 984	10 370
Total chiffre d'affaires	**18 184**	**15 155**

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

a) Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges de personnel	(3 688)	(3 777)
Dotations aux amortissements et provisions	(871)	(821)
Personnel extérieur	(105)	(72)
Crédit d'impôts*	1 156	1 249
Subventions	92	131
Capitalisation des frais de développement	593	410
Autres	(355)	(594)
Total frais de recherche et développement	**(3 178)**	**(3 474)**
** dont part CICE :*	*58*	*57*

b) Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges de personnel	(3 782)	(3 717)
Personnel extérieur	(336)	(453)
Voyages et déplacements	(539)	(627)
Honoraires et conseils	(368)	(436)
Salons	(208)	(181)
Dotations aux amortissements et provisions	(109)	(30)
Autres	(360)	(548)
Total frais marketing et commerciaux	**(5 702)**	**(5 992)**

c) Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges de personnel	(2 354)	(1 498)
Honoraires et conseils	(235)	(325)
Assurances	(93)	(101)
Frais bancaires	(49)	(44)
Coûts des loyers	(48)	(52)
Dotations aux amortissements et provisions	(47)	(41)
Autres	(140)	(237)
Total frais généraux et administratifs	**(2 966)**	**(2 298)**

5.3 – Charges de personnel et effectifs Groupe

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total frais de recherche et développement	(3 688)	(3 777)
Total frais marketing et commerciaux	(3 782)	(3 717)
Total frais généraux et administratifs	(2 354)	(1 498)
Total des charges de personnel	**(9 824)**	**(8 992)**

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Salaires et traitements	(6 677)	(6 586)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(2 143)	(2 120)
Coût des services rendus	(43)	(47)
Paiement en actions	(961)	(239)
Total des charges de personnel	**(9 824)**	**(8 992)**

c) Effectifs Groupe

(En unités)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Cadres	70	70
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition	-	-
Total des effectifs	**81**	**81**

5.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(419)	(401)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	(546)	(525)
Dotation nette de provisions pour R&C du "Résultat opérationnel courant"	51	34
Coût des services rendus	(43)	(47)
Sous Total (EBITDA)	**(957)**	**(939)**
Dotation nette de provisions pour R&C des "Autres produits et charges opérationnels"	140	(140)
Sous Total (TFT)	**(817)**	**(1 079)**
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	(137)	-
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants	-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	**(954)**	**(1 079)**

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges d'intérêts	(25)	(1)
Effet de la désactualisation	(39)	(38)
Coût de l'endettement financier net	**(64)**	**(39)**

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Gains (pertes) de change	44	570
Autres produits et charges financiers	7	-
Autres produits et charges financiers	**51**	**570**

5.6 - Impôts

a) Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts sur les résultats exigibles	(67)	(75)
Variation des impôts différés	-	-
Charge d'impôt	**(67)**	**(75)**

b) Déficits non reconnus

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 44,3 millions d'euros au 31 décembre 2016
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 8,4 millions de dollars US (soit 8,0 millions d'euros) au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, en application des principes décrits en Note 3.3.22, aucun impôt différé n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe.

5.7 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(2 859)	(3 865)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	6 067 297	5 450 894
- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	*6 071 713*	*5 456 532*
- Nombre moyen pondéré d'actions propres	*(4 416)*	*(5 639)*
Résultat de base par action (€/action)	**(0,47)**	**(0,71)**

b) Résultat dilué par action

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

NOTE 7 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Rémunérations et avantages en nature	(520)	(520)
Paiement en actions	(367)	(106)
Avantages en nature GSC	(11)	(11)
Total	**(898)**	**(637)**

NOTE 8 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS

8.1 - Risque de taux d'intérêt

Le Groupe Ekinops n'est pas confronté à des risques de taux, l'ensemble des dettes financières étant constitué d'avances conditionnées qui ne font pas l'objet de rémunération. Par ailleurs l'exposition des actifs de trésorerie au risque de taux d'intérêt est également négligeable.

8.2 - Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US.

Les principaux éléments qui exposent le Groupe au risque de change sont décrits ci-après :

- La devise de fonctionnement de sa filiale américaine Ekinops Corp. est le dollar US. Ainsi, du fait de la conversion de cette filiale dans la devise de présentation des comptes (Euro), une augmentation ou une diminution de 10 % du dollar américain contre l'euro aurait eu les impacts suivants dans l'état consolidé du résultat net et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres :

En milliers d'euros		31 décembre 2016
USD/EUR	**+10%**	**-10%**
Impact résultat net	(62)	62
Impact capitaux propres	(852)	852

- Courant 2016 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants : le total des encaissements en USD s'élève à 11,8 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 11,1 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

Le Groupe n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la bpi France. Les conditions de ce prêt ne contiennent pas de convenants particuliers. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe ne bénéficie pas de ligne de crédit disponible.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital, comme, entre autres, la ligne de PACEO.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

8.4 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers, résumée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers non courants	86	78
Clients et comptes rattachés	6 284	3 651
Actifs d'impôts exigibles	1 098	1 209
Autres actifs courants	453	625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 431	4 806
Total	**16 352**	**10 369**

- Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société
- Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances est limité notamment en raison de la qualité de la balance âgée Groupe.

a) Créances non réglées au 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers échus non dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Créances clients	6 284	5 455	774	1	54	-

b) Créances non réglées au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers échus non dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Créances clients	3 651	2 683	950	18	-	-

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	**Total**
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2015	181	201	-	**382**
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2016	137	64	-	**201**

Le montant des loyers comptabilisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre de ces mêmes contrats de location simple s'élève à 181 K€.

9.2 – Autres engagements donnés

Le Groupe sous traite la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, le Groupe procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, le Groupe a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et produits semi-finis est estimé à 82 K€ au 31 décembre 2016.

NOTE 10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe a annoncé, le 30 mars 2017, être entré en négociations exclusives avec OneAccess, en vue de leur rapprochement.

L'opération prendrait la forme d'une acquisition de OneAccess par Ekinops.

L'opération de rapprochement pourrait être réalisée dans le courant de l'été 2017.

NOTE 11 – EBITDA[7]

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur cet agrégat compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière mais également au regard des conditions d'acquisition définitives des actions gratuites et stock-options attribuées aux salariés du groupe.

Ainsi, le Groupe définit son EBITDA comme le résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions.

[7] *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.*

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	2016 S2	2016 S1
Résultat Opérationnel Courant	**(2 771)**	(1 261)	(1 510)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	**957**	488	469
Paiement en actions	**961**	850	111
EBITDA	**(853)**	77	(930)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	2015 S2	2015 S1
Résultat Opérationnel Courant	**(4 181)**	(2 106)	(2 075)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	**939**	377	562
Paiement en actions	**239**	107	132
EBITDA	**(3 003)**	(1 622)	(1 381)

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5 «immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

4.3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2015

4.3.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Immobilisations incorporelles	**4.1**	1 104	1 080
Immobilisations corporelles	**4.2**	1 242	881
Actifs financiers non courants	**4.4**	78	79
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		**2 424**	**2 040**
Stocks	**4.5**	4 318	4 682
Clients et comptes rattachés	**4.6**	3 651	1 858
Actifs d'impôts exigibles	**4.7**	1 209	1 167
Autres actifs courants	**4.8**	625	562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4.9**	4 806	6 923
Total actifs courants		**14 609**	**15 192**
TOTAL DE L'ACTIF		**17 033**	**17 232**
Capital émis	**4.10**	2 885	2 695
Primes d'émission		37 386	35 812
Réserves consolidées - part du Groupe		(28 045)	(24 858)
Réserves de conversion		331	157
Résultat de la période - part du Groupe		(3 865)	(3 472)
Capitaux propres - Part du Groupe		**8 692**	**10 334**
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		**8 692**	**10 334**
Dettes financières non courantes	**4.11**	1 565	1 304
Engagements envers le personnel	**4.13**	317	310
Autres passifs non courants	**4.14**	252	392
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		**2 134**	**2 006**
Dettes financières courantes	**4.11**	107	121
Provisions	**4.12**	460	354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 138	1 444
Autres passifs courants	**4.14**	2 502	2 973
Total passifs courants		**6 207**	**4 892**
TOTAL DU PASSIF		**17 033**	**17 232**

4.3.2 *ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE*

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	**5.1**	15 155	12 249
Coût des ventes		(7 572)	(6 253)
Marge Brute		**7 583**	**5 996**
Frais de recherche et développement	**5.2**	(3 474)	(2 543)
Frais marketing et commerciaux	**5.2**	(5 992)	(4 852)
Frais généraux et administratifs	**5.2**	(2 298)	(2 484)
Résultat opérationnel courant		**(4 181)**	**(3 883)**
Autres produits et charges opérationnels		(140)	-
Résultat opérationnel		**(4 321)**	**(3 883)**
Coût de l'endettement financier net	**5.5**	(39)	(42)
Autres produits et charges financiers	**5.5**	570	503
Résultat avant impôts		**(3 790)**	**(3 423)**
Charge d'impôt	**5.6**	(75)	(33)
Résultat net de la période		**(3 865)**	**(3 456)**
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(3 865)	(3 456)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,71)**	**(0,66)**
Résultat dilué base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,71)**	**(0,66)**

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de la période	**(3 865)**	**(3 456)**
Autres éléments recyclables du résultat global :	**174**	**185**
Ecarts de conversion, nets d'impôts	174	185
Ecarts de conversion	174	185
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	**45**	**(97)**
Ecarts actuariels, nets d'impôts	45	(97)
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	45	(97)
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	**219**	**88**
Résultat global	**(3 646)**	**(3 368)**
Part attribuable aux actionnaires d' Ekinops SA :	(3 646)	(3 368)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

4.3.3 *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015*

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2014	**5 088 161**	2 544	33 756	(25 247)	(28)	**11 026**	-	**11 026**
Résultat net de la période	-	-	-	(3 472)		**(3 472)**	-	**(3 472)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(97)	185	**88**	-	**88**
Résultat global	**-**	-	-	(3 569)	185	**(3 384)**	-	**(3 384)**
Actions propres	-	-	-	(56)	-	**(56)**	-	**(56)**
Paiements en actions	-	-	-	512	-	**512**	-	**512**
Augmentation de capital	301 129	151	2 056	-	-	**2 207**	-	**2 207**
Application retrospective - IFRIC 21	-	-	-	29	-	**29**	-	**29**
Au 31 décembre 2014	**5 389 290**	2 695	35 812	(28 330)	157	**10 334**	-	**10 334**
Au 1er Janvier 2015	**5 389 290**	2 695	35 812	(28 330)	157	**10 334**	-	**10 334**
Résultat net de la période	-	-	-	(3 865)	-	**(3 865)**	-	**(3 865)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	45	174	**219**	-	**219**
Résultat global	**-**	-	-	(3 820)	174	**(3 646)**	-	**(3 646)**
Actions propres	-	-	-	1	-	**1**	-	**1**
Paiements en actions	-	-	-	239	-	**239**	-	**239**
Augmentation de capital	380 537	190	1 574	-	-	**1 764**	-	**1 764**
Au 31 décembre 2015	**5 769 827**	2 885	37 386	(31 910)	331	**8 692**	-	**8 692**

4.3.4 *TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE*

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de la période		**(3 865)**	**(3 456)**
Elimination des amortissements et provisions	**5.4**	1 079	865
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		5	(6)
Charges liées aux paiements en actions	**4.10**	239	512
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 542)**	**(2 085)**
Elimination de la charge (produit) d'impôt		75	33
Elimination du coût de l'endettement financier net		39	42
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 428)**	**(2 010)**
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		(483)	108
Impôts payés		(34)	(87)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(2 945)**	**(1 989)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**4.3**	(985)	(1 376)
Variation des prêts et avances consentis		1	70
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(984)**	**(1 306)**
Augmentation de capital	**4.10**	1 764	2 207
Opérations sur actions propres		1	(56)
Emission de nouveaux emprunts	**4.11**		740
Remboursements d'emprunts	**4.11**	(86)	(350)
Intérêts financiers payés		(1)	(5)
Variation des autres dettes financières	**4.11**	(30)	(163)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**1 648**	**2 372**
Incidence de la variation des cours des devises		164	180
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(2 117)**	**(743)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	**4.9**	6 923	7 666
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	**4.9**	4 806	6 923

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.3.5 ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris de Euronext (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

En date du 7 avril 2016, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

A l'issue de l'exercice 2015, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 15.155 K€ en augmentation de 24% par rapport à l'exercice 2014.

L'année s'est traduite par un fort développement des ventes de solutions 100G, en croissance de +62% sur l'année, qui représentent désormais 50% de l'activité (39% en 2014).

Il convient également de noter le bon démarrage commercial du nouvel équipement 200G au 2nd semestre, qui répond parfaitement aux attentes des opérateurs de data centers et de services cloud à la recherche de solutions permettant de démultiplier la capacité de leurs réseaux optiques.

Pour accompagner sa croissance et dans le cadre du contrat de financement en fonds propres, mis en place en janvier 2014 avec Kepler Cheuvreux, le Groupe a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 210.537 actions nouvelles et, par conséquent, a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Dans la même logique, le Groupe a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux qui s'est engagé à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant. Dans le courant du mois de décembre, le Groupe a procédé à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

Par ailleurs, au mois de février 2015 l'administration fiscale a procédé à un contrôle de la comptabilité des exercices 2011, 2012 et 2013 de la société, qui s'est terminé à la fin du mois de juillet. Les conclusions du contrôle concernent principalement la méthodologie et les calculs relatifs au CIR (Crédit Impôt Recherche). Une proposition de rectification a été adressée par l'administration fiscale en date du 27 juillet 2015. Le Groupe s'est engagé, avec l'appui de son conseiller fiscal, dans une procédure de rectification contradictoire, toujours en cours à la clôture.

L'administration fiscale a adressé son avis de mise en en recouvrement au mois de février 2016. Les sommes ainsi recouvrées par l'administration fiscal ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes clos au 31 décembre 2015 (140 K€)

Le Groupe a également procédé à la mise en place d'un contrat de location financière au mois de décembre 2015. Ce dernier a pour objectif le financement de matériels pour le service R&D et le refinancement de son parc informatique (Lease Back). Le contrat porte sur une enveloppe de 325 K€.

Enfin, le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année. Au 31 décembre 2015, des discussions sont en cours avec de nouveaux partenaires potentiels, afin de rétablir la situation de « double source » pour les besoins des opérations de sous-traitance d'Ekinops.

NOTE 3 – METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2014 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

...

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des changements mentionnés ci-après :

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation concerne le traitement comptable de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) qui est désormais comptabilisée au 1er Janvier de l'exercice suivant celui au cours duquel le chiffre d'affaires qui sert de base à son calcul a été reconnu. L'information financière présentée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été modifiée pour tenir compte de l'application rétrospective d'IFRIC 21 dont les impacts ne sont toutefois pas significatifs (29 K€).

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ; - Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces normes, interprétations et amendements sur le compte de résultats, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des Comptes.

3.2 – Règles et méthodes d'évaluation

3.2.1 – Périmètre

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur son unique filiale qui est par conséquent consolidée par intégration globale. Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice

Sociétés	Adresse principale	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ekinops SA	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Ekinops Corp.	2009 Mackenzie Way - Suite 100 Cranberry Twp, PA 16066 Etats-Unis	100	100	100	100

3.2.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.2.3 – Méthodes de conversion

c) Conversion des états financiers de la société étrangère

La monnaie de fonctionnement de la filiale correspond à la monnaie locale, soit USD.

Les états financiers de la filiale sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture » pour être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe. .

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

d) Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.

Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres. Ils seront reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

3.2.4 – Recours aux jugements et estimations

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montants présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exerçabilité …);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.2.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 6 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la *norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles*, sont démontrés :

7) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
8) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
9) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
10) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
11) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
12) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.2.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

- Installations techniques .....10 ans
- Matériel et outillage.....4 ans
- Matériel de bureau et informatique .....3 ans
- Matériel de démo et développement.....4 ans
- Mobilier de bureau .....5 ans
- Agencements .....10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.2.7 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.

3.2.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie, sont constitués de créances. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. La valeur recouvrable des créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à chaque clôture. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.2.9 – Contrats de location-financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme *IAS 17 – Contrats de location,* sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.2.10 – Stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur cout de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.2.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.2.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.2.13 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.2.14 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées, et sont affectés aux frais commerciaux.

3.2.15 – Avantages au personnel

Les salariés d'Ekinops SA, assujettis au régime de la Sécurité Sociale française, bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.2.16 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.2.17 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.2.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et de contrats de service.

a) Ventes d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus au moment où les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.2.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.2.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

3.2.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important, intervenu pendant la période comptable, est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant

3.2.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.2.23 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat.

3.2.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	**Total Immobilisations incorporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2014	799	610	1 349	**2 758**
Capitalisation des frais de développement	159	251	-	**410**
Acquisition	-	-	15	**15**
Mise en service	610	(610)	-	**-**
Valeur brute au 31 Décembre 2015	1 568	251	1 364	**3 183**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(482)	-	(1 196)	**(1 678)**
Dotation de la période	(279)	-	(122)	**(401)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(761)	-	(1 318)	**(2 079)**
Valeur nette au 31 décembre 2014	317	610	153	**1 080**
Valeur nette au 31 décembre 2015	807	251	46	**1 104**

Les frais de développement relatifs au projet Célestis (application logicielle de supervision du réseau) qui figuraient en « frais de développement en cours » pour un montant de 455 K€ au 31 décembre 2014 ont été transférés au poste « Frais de développement » au cours de l'exercice suite au début de la commercialisation du logiciel. .

4.2 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	**Total Immobilisations corporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2014	3 820	601	**4 421**
Acquisition	528	92	**620**
Cession	-	(134)	**(134)**
Opération de "Lease Back"	212	184	**396**
Incidence de la variation du cours des devises	-	6	**6**
Valeur brute au 31 décembre 2015	4 560	749	**5 309**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(3 073)	(467)	**(3 540)**
Dotation de la période	(460)	(65)	**(525)**
Cession	-	74	**74**
Opération de "Lease Back"	-	(71)	**(71)**
Incidence de la variation du cours des devises	-	(5)	**(5)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(3 533)	(534)	**(4 067)**
Valeur nette au 31 décembre 2014	747	134	**881**
Valeur nette au 31 décembre 2015	1 027	215	**1 242**

Suite à l'opération de « lease back » survenue en fin de période, la valeur nette comptable des actifs corporels en location financement est passée de 88 K€ au 31 décembre 2014 à 364 K€ au 31 décembre 2015 (valeur brute de 590 K€)

4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Acquisition immobilisations incorporelles	(425)	(830)
Acquisition immobilisations corporelles	(620)	(505)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	60	(41)
Total	**(985)**	**(1 376)**

4.4 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés des dépôts de garantie (locaux et factoring). Aucun mouvement significatif n'est survenu au cours de l'exercice sur ce poste.

4.5 – Stocks

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Variation BFR	Dotations nettes des reprises de provisions	Incidence de la variation du cours des devises	31 décembre 2015
Valeur Brute	**5 011**	(387)	-	30	**4 654**
Pertes de valeurs cumulées	**(329)**	-	-	(7)	**(336)**
Total valeur nette des stocks	**4 682**	(387)	0	23	**4 318**

4.6 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Clients et comptes rattachés	3 651	1 858
Pertes de valeur cumulées	-	-
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	**3 651**	**1 858**

Au 31 décembre 2015, le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 5 K€.

4.7 – Actifs d'impôts exigibles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créance d'impôt sur les bénéfices	-	35
Crédit d'impôt recherche	1 129	1 052
Crédit d'impôt innovation	80	80
Total actifs d'impôts exigibles	**1 209**	**1 167**

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) au cours des deux exercices présentés :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2014	**1 136**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 052
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	(1 136)
Solde au 31 Décembre 2014	**1 132**
Solde au 1er janvier 2015	**1 132**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 129
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
Ajustement 2014	(17)
- paiement reçu	(1 115)
Solde au 31 Décembre 2015	**1 209**

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	31 décembre 2014
Avances et acomptes sur commandes	-	23
Créances sociales	22	-
Créances fiscales hors IS et CVAE	319	156
Charges constatées d'avance	111	141
Autres	173	243
Total autres actifs courants	**625**	**562**

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie	4 806	6 923
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 806**	**6 923**
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	**4 806**	**6 923**

4.10– Capital émis et réserves

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2015, le capital est composé de 5 769 827 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Le Groupe a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 210.537 actions nouvelles et par conséquent a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Le Groupe a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé, sous réserve que certaines conditions définies par les parties soient réunies, à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

Dans le cadre de ce contrat, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2013		**2 544 081 €**	**5 088 161**	**0,50 €**
Février-Octobre 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		**2 694 646 €**	**5 389 290**	**0,50 €**
Juillet - Décembre 2015	Augmentations de Capital dans le cadre des contrats Kepler Cheuvreux	190 269 €	380 537	0,50 €
Au 31 décembre 2015		**2 884 914 €**	**5 769 827**	**0,50 €**

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Options de souscription d'actions (OSA)

Le Groupe n'a pas émis de nouveaux plans courant l'exercice écoulé. Les principales caractéristiques du dernier plan mis en place en 2014 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 juin 2014	18 juin 2024	8,00 €	7,86 €	5,75 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,59 €

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
15 mai 2008	24 334	0	0	0	0	24 334	7,50 €	7,50 €	2,2 ans	-	-
12 mars 2009	8 000	0	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	3,2 ans	-	-
21 octobre 2010	1 000	0	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-	-	-
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,7 ans	-	-
25 février 2013	6 000	0	0	0	0	6 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(2)	(7)
19 juin 2014	169 000	0	0	(5 400)	0	163 600	7,86 €	8,00 €	8,5 ans	(150)	(221)
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	**209 334**	**0**	**0**	**(6 400)**	**0**	**202 934**	N/A	N/A	N/A	**(153)**	**(228)**

b) Bons de souscription d'actions

Le Groupe n'a pas émis de nouveaux plans courant l'exercice écoulé. Les principales caractéristiques du dernier plan mis en place en 2014 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 Juin 2014	**18 Juin 2019**	**8,00 €**	**7,86 €**	**3,25 ans**	**41,37%**	**1,04%**	**0,00%**	**20,00%**	**100,00%**	**2,0 €**

Comme le prix de souscription des BSA attribués le 19 juin 2014 correspond à leur juste valeur à cette date, il n'y a pas lieu de comptabiliser de charge au titre de cette attribution.

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
22 novembre 2005	2 000	-	-	-	(2 000)	-	25,00 €	25,00 €	-	-	-
28 septembre 2007	20 000	-	-	-	-	20 000	7,50 €	7,50 €	4,9 ans	-	-
12 mai 2011	0	-	-	-	-	-	5,90 €	5,90 €	-	-	-
25 février 2013	9 000	-	-	-	-	9 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(3)	(11)
19 juin 2014	8 500	-	-	-	-	8 500	7,86 €	8,00 €	3,5 ans	-	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	**39 500**	**-**	**-**	**-**	**(2 000)**	**37 500**	N/A	N/A	N/A	**(3)**	**(11)**

c) Bons de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
22 juin 2010	490 716	0	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	4,5 ans	-	-
21 octobre 2010	25 800	0	0	0	0	25 800	5,90 €	5,90 €	4,8 ans	-	-
12 mai 2011	38 970	0	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	5,4 ans	-	-
20 décembre 2012	41 178	0	0	(400)	0	40 778	5,90 €	5,90 €	5,4 ans	-	-
25 février 2013	222 600	0	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(83)	(273)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	**819 264**	**0**	**0**	**(400)**	**0**	**818 864**	N/A	N/A	N/A	**(83)**	**(273)**

d) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
OSA	209 334	0	0	(6 400)	0	202 934	(153)	(228)
BSA	39 500	-	-	-	(2 000)	37 500	(3)	(11)
BCE	819 264	0	0	(400)	0	818 864	(83)	(273)
TOTAL	**1 068 098**	**0**	**0**	**(6 800)**	**(2 000)**	**1 059 298**	**(239)**	**(512)**

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 239 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

4.11 – Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées des deux Prêts à Taux Zéro pour Innovation (PTZI) de Bpi France Financement et des dettes financières relatives aux contrats de location-financement.

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2015

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation) / Désactualisation	Lease Back	Exercice 2015
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	223	223
Emprunts BPI	1 490		-	-	-	-	1 490
Avance Coface	-	-	-	-	-	-	-
Actualisation des avances et PTZ	(186)	-	-	-	38	-	(148)
Total des dettes financières non courantes	**1 304**	-	-	-	38	223	**1 565**
Dettes de location-financement	57	-	(57)	-	-	102	102
Dette de factoring	35	-	-	(30)	-	-	5
Avance Coface	29	-	(29)	-	-	-	-
Total des dettes financières courantes	**121**	-	(86)	(30)	-	102	**107**
Total des dettes financières	**1 425**	-	(86)	(30)	-	325	**1 672**

Au 31 décembre 2015, les dettes financières sont principalement constituées des deux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ainsi que des dettes de location financière. Les prêts BPI ne portant pas intérêts, ils ont été retraités conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt (taux d'actualisation de 2,05% pour le prêt BPI 2014 et de 3% pour le prêt BPI de 2013) est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.

Suite à l'opération de « lease back » survenue en fin d'exercice et relative à du matériel technique et informatique, les dettes de location financière ont augmenté de 325 K€ au cours de l'exercice.

b) Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2015

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	Actualisation
Dettes de crédit-bail	325	102	108	115	-	-	-	-
Dettes de factoring	5	5	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI	1 490	38	224	298	298	298	334	-
Actualisation des avances	(148)	-	-	-	-	-	-	(148)
Total des dettes financières	**1 672**	145	332	413	298	298	334	(148)

4.12 – Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Dotations	Reprise utilisée	31 décembre 2015
Provisions pour garantie	354	177	(211)	320
Autres provisions pour risques et charges	-	229	(89)	140
Total des provisions pour risques et charges	**354**	406	(300)	**460**

Les mouvements observés sur le poste « Autres provisions pour risque et charge » se décomposent comme suit :

- Dotation de 89 K€ sur le 1er semestre de la période consécutif à l'engagement de reprise d'un stock obsolète du sous-traitants Jabil. Cette provision a été reprise et intégralement utilisée sur le 2nd semestre.

- Dotation de 140 K€, qui constitue le solde du poste au 31 décembre 2015, et couvre l'intégralité du redressement lié au contrôle fiscal qui s'est déroulé en février 2015 et pour lequel le Groupe a reçu l'avis de mise en recouvrement au mois de février 2016.

4.13 – Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dette actuarielle de début de période	**310**	**189**
Coût financier	5	7
Coût des services rendus	47	30
Utilisation (départ en retraite)	-	(13)
Pertes (gains) actuariels	(45)	97
Dette actuarielle de fin de période	**317**	**310**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre2015	31 décembre 2014
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	2,08%	1,30%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	*9,40%*	*9,40%*
30 - 35 ans	*15,70%*	*15,70%*
35 - 40 ans	*4,50%*	*4,50%*
40 - 45 ans	*2,20%*	*2,20%*
> 45 ans	*0,00%*	*0,00%*
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

c) Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	269	261
- Hausse de taux de 0, 25 point	304	297
- Baisse de 0,25 point	330	324
- Baisse de taux de 1 point	376	372

4.14 – Autres passifs courants et non courants

a) Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2015, les autres passifs non courants sont constitués des produits constatés d'avance relatifs au retraitement des prêts à taux zéro (Note 4.1) à hauteur de 148 K€ et de la part à plus d'un an des contrats de services (Maintenance et extension de garantie) à hauteur de 104 K€.

b) Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fiscales et sociales *	1 889	1 412
Produits constatés d'avance	458	436
Avances clients et clients créditeurs	155	1 125
Total autres passifs courants	**2 502**	**2 973**

* 31 Décembre 2014 impacté par l'application retrospective d'IFRIC 21 (C3S)

4.15 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 décembre 2014
Variation nette des stocks	387	(216)
Variation nette des créances clients	(1 764)	1 068
Variation des dettes fournisseurs	1 738	(1 485)
Variation nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	(844)	741
Variation du besoin en fonds de roulement	**(483)**	**108**

Les « autres éléments du BFR lié à l'activité » se composent principalement des acomptes reçus sur commandes

4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des deux exercices présentés :

a) Actifs financiers

		31 Décembre 2014		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	79	79		79
Clients et comptes rattachés	1 858	1 858		1 858
Autres actifs courants	562	562		562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923		6 923	6 923
Total	**9 422**	**2 499**	**6 923**	**9 422**

		31 Décembre 2015		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	78	78	-	78
Clients et comptes rattachés	3 651	3 651	-	3 651
Autres actifs courants	625	625	-	625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 806	-	4 806	4 806
Total	**9 160**	**4 354**	**4 806**	**9 160**

b) Passifs financiers

En milliers d'euros	31 Décembre 2014 Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	1 425	1 425	-	1 425
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 444	1 444	-	1 444
Autres passifs*	3 365	3 365	-	3 365
Total	**6 234**	**6 234**	**-**	**6 234**

* Poste impacté par l'application retrospective d'IFRIC 21 (13 K€)

En milliers d'euros	31 Décembre 2015 Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	1 672	1 672	-	1 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 138	3 138	-	3 138
Autres passifs	2 754	2 754	-	2 754
Total	**7 564**	**7 564**	**-**	**7 564**

NOTE 5 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Produits des activités ordinaires

a) Par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Production vendue de biens	13 288	10 717
Production vendue de services	1 867	1 532
Total chiffre d'affaires	**15 155**	**12 249**

b) Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Amérique du nord et du sud	4 785	4 944
Europe - Moyen-orient - Afrique	10 370	7 305
Total chiffre d'affaires	**15 155**	**12 249**

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

a) Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Charges de personnel	(3 777)	(3 456)
Dotations aux amortissements et provisions	(821)	(695)
Personnel extérieur	(72)	(358)
Crédit d'impôts*	1 249	1 180
Subventions	131	293
Capitalisation des frais de développement	410	666
Autres	(594)	(173)
Total frais de recherche et développement	**(3 474)**	**(2 543)**
** dont part CICE :*	*57*	*48*

b) Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges de personnel	(3 717)	(2 919)
Personnel extérieur	(453)	(301)
Voyages et déplacements	(627)	(568)
Honoraires et conseils	(436)	(284)
Salons	(181)	(157)
Dotations aux amortissements et provisions	(30)	(94)
Autres	(548)	(529)
Total frais marketing et commerciaux	**(5 992)**	**(4 852)**

c) Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges de personnel	(1 498)	(1 608)
Honoraires et conseils	(325)	(355)
Assurances	(101)	(100)
Frais bancaires	(44)	(66)
Impôts et taxes	(55)	(30)
Dotations aux amortissements et provisions	(41)	(46)
Autres	(234)	(279)
Total frais généraux et administratifs	**(2 298)**	**(2 484)**

5.3 – Charges de personnel et effectifs Groupe

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Total frais de recherche et développement	(3 777)	(3 456)
Total frais marketing et commerciaux	(3 717)	(2 919)
Total frais généraux et administratifs	(1 498)	(1 608)
Total des charges de personnel	**(8 992)**	**(7 983)**

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires et traitements	(6 586)	(5 571)
Charges sociales	(2 120)	(1 870)
Coût des services rendus	(47)	(30)
Paiement en actions	(239)	(512)
Total des charges de personnel	**(8 992)**	**(7 983)**

c) Effectifs Groupe

(En unités)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Cadres	70	64
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition	-	2
Total des effectifs	**81**	**77**

5.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(401)	(298)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	(525)	(516)
Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges	(106)	(21)
Coût des services rendus	(47)	(30)
Dotations nettes des reprises de provisions (TFT)	**(1 079)**	**(865)**
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	-	(22)
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants	-	12
Dotations nettes des reprises de provisions sur actifs courants	**-**	**(10)**
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	**(1 079)**	**(875)**

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges d'intérêts	(1)	(6)
Effet de la désactualisation	(38)	(36)
Coût de l'endettement financier net	**(39)**	**(42)**

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gains (pertes) de change	570	492
Autres produits et charges financiers	-	11
Autres produits et charges financiers	**570**	**503**

Le résultat de change de la période provient essentiellement des gains de changes réalisés sur le compte bancaire en USD détenu par Ekinops SA, du fait de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

5.6 - Impôts

a) Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Impôts sur les résultats exigibles	(75)	(33)
Variation des impôts différés	-	-
Charge d'impôt	**(75)**	**(33)**

b) Déficits non reconnus

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 41,3 millions d'euros au 31 décembre 2015
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 8,2 millions de dollars US (soit 7,5 millions d'euros) au 31 décembre 2014

Au 31 Décembre 2015, en application des principes décrits en Note 3.2.23, aucun impôt différé n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédents

5.7 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(3 865)	(3 456)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	5 450 894	5 241 051
- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	*5 456 532*	*5 246 982*
- Nombre moyen pondéré d'actions propres	*(5 639)*	*(5 931)*
Résultat de base par action (€/action)	**(0,71)**	**(0,66)**

b) Résultat dilué par action

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

NOTE 7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rémunérations et avantages en nature	(520)	(519)
Paiement en actions	(106)	(229)
Avantages en nature GSC	(11)	(11)
Total	**(637)**	**(759)**

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2015	181	201	-	**382**

Le montant des loyers comptabilisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre de ces mêmes contrats de location simple s'élève à 179 K€.

8.2 – Autres engagements donnés

Le Groupe sous traite la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, le Groupe procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, le Groupe a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et produits semi-finis est estimé à 530 K€ au 31 décembre 2015.

NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif

4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2015

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé dans la Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016
Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

5.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du document de référence le capital de la Société s'élève à 3.684.898,50 € divisé en 7.369.797 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

5.1.1 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le du 19 mai 2016 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous. La sixième résolution proposée à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2017 prévoit les mêmes dispositions à l'exception de l'investissement théorique maximum et de l'objectif de rachat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe qui n'est pas prévue dans la résolution précitée.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :

10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,

- 5% de son capital social lorsque les actions sont acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conclu avec un prestataire e services d'investissement ; ou

- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux mandataires sociaux, salariés de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés (…) ou plus généralement dans des conditions et selon des modalités prévues par la réglementation, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la règlementation en vigueur ; ou
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 20 € par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 10,6 M€. L'assemblée générale du 19 mai 2016 s'est prononcée favorablement sur le montant maximum de 11,5 M€

Au 31 décembre 2016, la Société détient 3 583 de ses actions, d'une une valeur comptable de 30 097 €, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont qui, à la même date, dispose d'un solde espèces du compte de liquidité de 29 490 €.

5.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La division par deux (2) de la valeur nominale unitaire des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 n'a pas d'impact sur le nombre de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'options de souscription et de bons de souscription d'actions attribués ou autorisés, préalablement à cette date. Afin de maintenir les droits des titulaires de ces instruments, le nombre d'actions pouvant être obtenu par exercice d'un bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'une option de souscription ou d'un bon de souscription d'actions a été multiplié par deux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS du mois d'octobre 2016, le conseil d'administration du 04 novembre 2016, a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options de procéder à un ajustement de ces derniers conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce. En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de bons en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,2 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,2.

Les tableaux ci-dessous tiennent compte de ces ajustements.

A la date du présent document de référence, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

5.1.3.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

A ce jour, il a été procédé à cinq reprises à l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en cours de validité dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BCE2 (06.10)	BCE3 (06.10)	BCE (05.11)	BCE (06 12)	BCE (02 13)
Date d'assemblée	22-juin-10	22-juin-10	12-mai-11	27-juin-12	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BCE	Emis par AG	21-oct-10	12-mai-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total de BCE autorisés par l'AG	245 358	88 691	88 691	88 691	240 000 (2)
Nombre total de BCE attribués à l'origine	245 358	26 050	19 185	21 389	222 600
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	*584 663*	*28 880*	*46 044*	*48 934*	*263 520*
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:					
dont Didier BREDY	*197 287*	*0*	*0*	*0*	*67 200*
dont François-Xavier OLLIVIER	*192 407*	*0*	*0*	*15 672*	*67 200*
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	1	45	3	9	26
Point de départ d'exercice des BCE	01-juil-10	01-oct-10	01-juil-11	01-juil-11	01-avr-14
Date d'expiration des BCE	21-juin-20	20-oct-20	11-mai-21	11-mai-21	25-févr-23
Prix d'exercice des BCE (1)	4,91 €	4,91 €	4,91 €	4,91 €	5,57 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	(3)
Nombre de BCE déjà souscrits (1)	2 099	7 460	0	960	0
Nombre d'actions déjà souscrites (1)	*4 198*	*14 920*	*0*	*1 920*	*0*
Nombre total de BCE attribués annulés ou caducs	0	9 360	0	240	3 600
Nombre total de BCE attribués restants (1)	292 331	14 440	23 022	24 467	263 520
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	*584 663*	*28 880*	*46 044*	*48 934*	*263 520*

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et de la décision du conseil d'administration du 4 novembre 2016 suite à l'augmentation de capital avec maintien du DPS ;
(2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des options de souscription d'actions et BSA de février 2013.
(3) Sur les 222 600 BCE (02-13), 8/12ème des BCE (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 222 600 BCE (02-13) est devenue exerçable.

5.1.3.2 Options de souscription

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 109 822 options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe.

Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 18 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance au plus tard le 18 mai 2026, ces options deviendront automatiquement caduques et seront définitivement perdues

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription au profit de la Société et de sa filiale américaine sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	Plan 2		Plan 3			Plan 4	Plan SO 2014	Plan SO 2014 US 2	Plan SO 2016
Date d'assemblée générale	28-sept-07		22-juin-10			25-févr-13	21-mars-13	21-mars-13	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des options de souscription	15-mai-08	12-mars-09	21-oct-10	15-sept-11	20-déc-12	25-févr-13	19-juin-14	24-juil-14	19-mai-16
Nombre total d'options de souscription autorisés par l'AG	62 091		88 691	88 691	88 691	240 000 (2)	400 000	400 000	109 822
Nombre total d'options de souscription attribuées à l'origine	33 544	5 500	19 785	500	10 000	8 400	157 000	29 800	109 822
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	29 201	9 600	0	1 200	0	7 200	176 280	13 200	131 787
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :									
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*48 000*	*0*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*36 000*	*0*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires	10	3	4	1	1	4	61	12	15
Point de départ d'exercice des options de souscription	15-mai-09	15-mars-10	01-janv-11	01-oct-11	01-avr-13	01-avr-14	(4)	(4)	(5)
Date d'expiration des options de souscription	25-mars-18	12-mars-19	21-oct-20	15-sept-21	20-déc-22	25-févr-23	18-juin-24	23-juil-24	19-mai-26
Prix d'exercice des options de souscription (1)	6,25 €	6,25 €	4,91 €	4,91 €	4,91 €	5,57 €	6,55 €	6,55 €	3,43 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	(3)	(4)	(4)	(5)
Nombre d'options déjà souscrites (1)	0	0	360	0	0	280	0	0	0
Nombre d'actions déjà souscrites (1)	*0*	*0*	*720*	*0*	*0*	*280*	*0*	*0*	*0*
Nombre total d'options de souscription annulées ou caduques (1)	25 652	1 800	23 382	0	12 000	2 600	12 120	22 560	0
Nombre total d'options de souscription attribuées restants (1)	14 600	4 800	0	600	0	7 200	176 280	13 200	131 786
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	*29 201*	*9 600*	*0*	*1 200*	*0*	*7 200*	*176 280*	*13 200*	*131 787*

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et de la décision du conseil d'administration du 4 novembre 2016 suite à l'augmentation de capital avec maintien du DPS ;
(2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;
(3) Sur les 8 400 options attribuées, (8/12ème des options) sont devenues exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre à compter du 1er juillet 2015. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 8 400 options est devenue exerçable ;
(4) L'exercice des options de souscription est soumis au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant leur attribution. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des stock-options 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable le 1er janvier 2016 et toutes le sont depuis 1er janvier 2017 ;
(5) Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif.

5.1.3.3 Bons de souscription d'actions

A ce jour, trois attributions de bons de souscription d'actions sont en cours de validité. Leurs principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BSA 2007	BSA 2013	BSA 2014
Date d'assemblée	28-sept-07	25-févr-13	19-juin-14
Date du CA ayant décidé l'attribution des BSA	Par AG	25-févr-13	19-juin-14
Nombre total de BSA autorisés par l'AG	1	240000 (2)	50 000
Nombre total de BSA attribués à l'origine	1	9 000	8 500
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:			
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires à l'origine	1	1	4
Point de départ d'exercice des BSA		01-avr-14	(4)
Date d'expiration des BSA	22-nov-20	25-févr-23	19-juin-19
Prix d'exercice des BSA (1)	6,25 €	5,58 €	6,55 €
Modalités d'exercice	sans	(3)	(4)
Nombre de BSA déjà souscrits	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs	0	0	0
Nombre total de BSA attribués restants (1)	1	10 800	10 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	24 000	10 800	10 200

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et de la décision du conseil d'administration du 4 novembre 2016 suite à l'augmentation de capital avec maintien du DPS ;

(2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;

(3) Sur les 9 000 BSA (02-13), 8/12ème des BSA (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 9 000 BSA (02-13) est devenue exerçable ;

(4) L'exercice des BSA 2014 était conditionné au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant l'attribution des BSA. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des BSA sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable depuis le 1er janvier 2016 et tous le sont au 1er janvier 2017. Ce BSA seraient caducs de manière anticipée soit dès la cessation de tout contrat de prestations de services ou de conseil conclu entre le titulaire et la Société et/ou une autre société du Groupe, soit dans les 6 mois de la survenance du décès ou de l'incapacité de leur titulaire.

5.1.3.4 Actions gratuites

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 300 178 actions gratuites au profit de certains salariés d'Ekinops SA.

L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée d'une part à l'expiration d'une période de d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 18 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance à cette date, les actions gratuites seront définitivement perdues.

Intitulé du plan	**AGA (05.16)**
Date d'assemblée	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des AGA	19-mai-16
Nombre total de AGA autorisées	300 178
Nombre total de AGA attribuées	300 178
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites	*0*
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:	
dont Didier BREDY	*80 000*
dont François-Xavier OLLIVIER	*40 000*
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	62
Point de départ d'exercice des AGA	19-mai-18
Date d'expiration des AGA	19-mai-26
Prix d'exercice des AGA	Néant
Modalités d'exercice	(1)

Nombre d'actions déjà souscrites	0
Nombre total de AGA attribuées annulées ou caducs	1 810
Nombre total de AGA attribuées restantes	298 368
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	298 368

(1) Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif.

5.1.3.5 Programme d'Equity Line (ou Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options – PACEO)

✓ ***Autorisation du 21 mars 2013***

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé le 28 janvier 2014 un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande de la Société et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant et étant précisé que :

- chaque tranche tirée peut donner lieu à la création d'un maximum de 150.000 actions nouvelles émises avec une décote limitée à 7% du cours moyen pondéré des 3 dernières séances de bourse avant tirage ;
- la Société n'a aucune obligation de tirage.

Cette ligne de financement est arrivée à son terme au 30 octobre 2015. Depuis la mise en place de cette ligne, la Société a effectué les tirages suivants :

Date	Nombre d'actions émises	Prix d'émission
27 02 14	50 000	12,25
03 04 14	50 000	11,35
23 06 14	50 000	8,01
15 08 14	50 000	6,87
18 09 14	50 000	4,88
08 10 14	39 463	4,19
Tirage au 31 12 2014	**289 463**	
04 08 15	100 000	5,13
30 10 15	110 537	5,01
Tirage au 31 12 2015	**500 000**	

- ✓ ***Autorisation du 21 mai 2015***

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, Ekinops a signé au mois de novembre 2015 un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande de la Société et pendant une période de 2 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 550 000 actions, représentant 9,82% du capital social existant et étant précisé que :

- Le prix d'émission des actions nouvelles correspondra au cours moyen pondéré de l'action précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7%;

Cette décote permet à Kepler Cheuvreux, qui n'a pas vocation à rester au capital d'Ekinops, d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et de garantir la souscription des actions dans le cadre d'un engagement de prise ferme.

Depuis la mise en place de cette ligne, la Société a effectué les tirages suivants :

Date	Nombre d'actions émises	Prix d'émission
10 12 15	50 000	4,50
15 12 15	20 000	4,50
16 12 15	60 000	4,50
18 12 15	40 000	4,59
Tirage au 31 12 2015	**170 000**	
18 07 16	50 000	5,17
26 07 16	30 000	5,11
08 08 16	50 000	5,02
10 08 16	30 000	5,66
16 08 16	50 000	6,71
22 08 16	75 000	7,61
Tirage au 31 12 2016	**455 000**	

Depuis le 22 août 2016, la Société n'a procédé à aucun nouveau tirage. Ainsi, au 31 mars 2017, le tirage intégral du solde disponible du programme PACEO pourrait conduire à la création de 95.000 actions nouvelles.

5.1.3.6 Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour ainsi que le tirage intégral du solde du programme « PACEO » , pourrait conduire à la création de 1 778 875 actions nouvelles générant une dilution maximale de 19,45 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués (et de 24,15% avant dilution).

	Nombre d'actions nouvelles potentielles
BCE	972 041
Stock-options	368 468
BSA	45 000
AG	298 368
Equity Line	95 000
TOTAL	**1 778 877**

5.1.4 Capital autorisé

Les résolutions d'émission avec délégation de mise en œuvre conférée au conseil d'administration, sont synthétisées ci-dessous :

Résolutions en cours de validité à la date d'enregistrement du Document de référence

	Durée	Résolutions	Plafond	Détermination du prix d'émission	Utilisation
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 21 mai 2015					
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	12e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	Utilisée par le Conseil d'administration du 4 novembre 2016 dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital d'un montant nominal de 567 640,00 € (avant clause d'extension)
Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public.	26 mois à compter du 21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	13e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission fixé selon les dispositions légales applicables (à ce jour, égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).	
Augmentation de capital social, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois à compter du 21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	14e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission fixé selon les dispositions légales applicables (à ce jour, égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).	Utilisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2015 dans le cadre de la mise en place de l'*Equity Line* pour un montant nominal de 275.000 €
Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public ou par placements privés, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10% du capital social.	26 mois à compter du 21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	15e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action des 3 dernières séances de bourse précédant le jour de sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %.	Utilisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2015 dans le cadre de la mise en place de l'*Equity Line* pour un montant nominal de 275.000 €
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	Option de sur allocation exerçable pendant les 30 jours qui suivent une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	16e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission déterminé en fonction de la délégation d'origine utilisée pour l'augmentation de capital.	Utilisée par le Conseil d'administration du 4 novembre 2016 pour un montant nominal de 85.146,00 €
Augmentation de capital destinée à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	17e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange	21 mai 2015 à jusqu'au 21 juillet 2017	18e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	

	Durée	Résolutions	Plafond	Détermination du prix d'émission	Utilisation
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 19 mai 2016					
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	19 mai 2016 à jusqu'au 19 octobre 2017	7e résolution adoptée par l'AGM du 19 mai 2016	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission des titres de créances obligataires auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions déterminé par rapport à leur valeur nominale, éventuellement diminué d'une décote maximum de 10%. Prix d'émission des actions ordinaires, résultant de l'exercice des droits attachés à ces bons de souscription d'actions, au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximum de 15%.	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	19 mai 2016 à jusqu'au 19 octobre 2017	8e résolution adoptée par l'AGM du 19 mai 2016	20.000 € de nominal par émission de 40.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'émission des bons de souscription d'action fixé en fonction d'une évaluation réalisée par un expert indépendant. Prix de souscription des actions sous-jacentes sur exercice des bons de souscription d'action au moins égal à 95 % de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les 20 jours de cotation précédant l'émission.	
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	38 mois à compter du 19 mai 2016 à jusqu'au 19 juillet 2019	9e résolution adoptée par l'AGM du 19 mai 2016	205.000 € de nominal par émission de 410.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Prix d'exercice déterminé par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de l'attribution des options, qui ne pourra pas être inférieur à 95 % de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution.	Utilisée par le Conseil d'administration du 16 juin 2016 pour un montant de 109 822 options
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois à compter du 19 mai 2016 à jusqu'au 19 juillet 2019	10e résolution adoptée par l'AGM du 19 mai 2016	205.000 € de nominal par émission de 410.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	N/A	Utilisée par le Conseil d'administration du 16 juin 2016 pour un montant de 300 178 actions

5.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

5.1.6 Historique du capital social

5.1.6.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
21 01 2003	Constitution	40 000,00 €		40 000	40 000	1,00 €	40 000,00 €
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000,00 €	2 940 000,00 €	60 000	100 000	1,00 €	100 000,00 €
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000,00 €	490 000,00 €	10 000	110 000	1,00 €	110 000,00 €
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000,00 €	3 430 000,00 €	70 000	180 000	1,00 €	180 000,00 €
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665,00 €	7 863 310,00 €	561 665	741 665	1,00 €	741 665,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 649,00 €	947 086,00 €	67 649	809 314	1,00 €	809 314,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 005,00 €	938 070,00 €	67 005	876 319	1,00 €	876 319,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	136 410,00 €	1 909 740,00 €	136 410	1 012 729	1,00 €	1 012 729,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	133 938,00 €	1 875 132,00 €	133 938	1 146 667	1,00 €	1 146 667,00 €
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475,00 €	5 491 530,00 €	508 475	1 655 142	1,00 €	1 655 142,00 €
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431,00 €	2 758 654,80 €	255 431	1 910 573	1,00 €	1 910 573,00 €
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000,00 €		80 000	1 990 573	1,00 €	1 990 573,00 €
25 02 2013	Division de la valeur nominale par 2			1 990 573	3 981 146	0,50 €	1 990 573,00 €
30 04 2013	Emission en numéraire (IPO)	551 457,50 €	6 187 353,15 €	1 102 915	5 084 061	0,50 €	2 542 030,50 €
20 11 2013	Exercice de BCE	1 500,00 €	16 200,00 €	3 000	5 087 061	0,50 €	2 543 530,50 €
25 11 2013	Exercice de BCE	350,00 €	3 780,00 €	700	5 087 761	0,50 €	2 543 880,50 €
20 12 2013	Exercice de BCE	200,00 €	2 160,00 €	400	5 088 161	0,50 €	2 544 080,50 €
01/2014	Exercice d'option de souscription	2 600,00 €	28 080,00 €	5 200	5 093 361	0,50 €	2 546 680,50 €
02/2014	Exercice d'option de souscription	2 300,00 €	24 840,00 €	4 600	5 097 961	0,50 €	2 548 980,50 €
03 03 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	562 500,00 €	50 000	5 147 961	0,50 €	2 573 980,50 €
13 03 2014	Exercice de BSA	500,00 €	5 400,00 €	1 000	5 148 961	0,50 €	2 574 480,50 €
03/2014	Exercice d'option de souscription	200,00 €	2 160,00 €	400	5 149 361	0,50 €	2 574 680,50 €
04 04 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	517 500,00 €	50 000	5 199 361	0,50 €	2 599 680,50 €
05/2014	Exercice d'option de souscription	233,00 €	2 884,54 €	466	5 199 827	0,50 €	2 599 913,50 €
25 06 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	350 500,00 €	50 000	5 249 827	0,50 €	2 624 913,50 €
15 08 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	293 500,00 €	50 000	5 299 827	0,50 €	2 649 913,50 €
22 09 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	194 000,00 €	50 000	5 349 827	0,50 €	2 674 913,50 €
09 10 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	19 731,50 €	125 886,97 €	39 463	5 389 290	0,50 €	2 694 645,00 €
04 08 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	50 000,00 €	463 000,00 €	100 000	5 489 290	0,50 €	2 744 645,00 €
30 10 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	55 268,50 €	498 521,87 €	110 537	5 599 827	0,50 €	2 799 913,50 €
10 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	200 000,00 €	50 000	5 649 827	0,50 €	2 824 913,50 €
15 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	10 000,00 €	80 000,00 €	20 000	5 669 827	0,50 €	2 834 913,50 €
16 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	30 000,00 €	240 000,00 €	60 000	5 729 827	0,50 €	2 864 913,50 €
18 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	20 000,00 €	163 600,00 €	40 000	5 769 827	0,50 €	2 884 913,50 €
07/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	40 000,00 €	371 800,00 €	80 000	5 849 827	0,50 €	2 924 913,50 €
08/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	102 500,00 €	1 224 550,00 €	205 000	6 054 827	0,50 €	3 027 413,50 €
08 11 2016	Emission en numéraire	652 786,00 €	7 193 701,72 €	1 305 572	7 360 399	0,50 €	3 680 199,50 €
12/2016	Exercice d'option de souscription	2 299,00 €	20 277,18 €	4 598	7 364 997	0,50 €	3 682 498,50 €
01/2017	Exercice d'option de souscription	1 200,00 €	12 168,00 €	2 400	7 367 397	0,50 €	3 683 698,50 €
03/2017	Exercice d'option de souscription	1 200,00 €	11 851,20 €	2 400	7 369 797	0,50 €	3 684 898,50 €
TOTAL		3 684 898,50 €	47 439 737,43 €	7 369 797	7 369 797	0,50 €	3 684 898,50 €

5.1.6.2 Evolution de la répartition du capital

Actionnaires	% de capital et droits de vote Décembre 2014	% de capital et droits de vote Décembre 2015	% de capital et droits de vote Décembre 2016
FCPR VENTECH Capital II	14,68%	11,62%	
FCPR AURIGA Venture II			
ODYSSEE VENTURE	7,74%	7,23%	5,26%
AMUNDI Private Equity Funds			
Didier BREDY	4,80%	4,48%	2,72%
François Xavier OLLIVIER	1,22%	0,07%	0,02%
Jean-Pierre DUMOLARD	0,95%	0,11%	
Sous-total conseil d'administration	**29,39%**	**23,51%**	**8,00%**
AMUNDI Private Equity Funds			
OTC Asset Management	7,02%		
Siparex - Sigefi	3,57%		
FCPR SG A (ID Invest)			
FCPI ING (F) Actions Innovation 2 (Equitis Gestion)			
SGAM-AI			
Sous-total autres actionnaires financiers	**10,59%**	**0,00%**	**0,00%**
Sous-total autre actionnaire personne morale			
Sous-total autres actionnaires personnes physiques			
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	0,12%	0,09%	0,05%
Flottant	59,90%	76,40%	91,96%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

La répartition du capital a significativement changé depuis le 31 décembre 2015. Le fonds Ventech et M. Jean Pierre Dumolard ont procédé à la cession de leurs actions. Le flottant est passé de 76.4% à 91.96%.

Les principales évolutions historiques résultent des opérations suivantes :

2014

- Emission de 10.666 actions par exercice de stock-options,
- Emission de 1.000 actions par exercice de BSA,
- Emission de 289.463 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Cessions sur le marché.

2015

- Emission de 380.537 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Cessions sur le marché.

2016

- Emission de 285.00 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Emission de 1.305.572 actions dans le cadre de la levée de fonds du mois d'octobre 2016
- Cessions sur le marché.

5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

5.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016

A la connaissance de la Société le capital se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2016	% du capital et droits de vote
ODYSSEE VENTURE	387 726	5,26%
Didier BREDY	200 000	2,72%
François Xavier OLLIVIER	1 159	0,02%
Sous Total Conseil d'administration	**588 885**	**8,00%**
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	3 583	0,05%
Flottant	6 772 529	91,96%
TOTAL	**7 364 997**	**100,00%**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ni d'action de concert entre actionnaires.

5.2.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Les actionnaires significatifs de la Société sont représentés au conseil d'administration.

5.2.3 Droits de vote des principaux actionnaires

A ce jour, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. La Société exclue expressément le droit de vote double prévu par le dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

5.2.4 Contrôle de la société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient le contrôle, même présumé, de la Société dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient plus de 6% du capital et des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

5.2.5 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

5.3 ACTE CONSTITUTIFS ET STATUTS

5.3.1 Objet social (Article 2)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le développement, la commercialisation et le support, en France et à l'étranger, de sous-systèmes et systèmes de transmission optique,
- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

5.3.2.1 Conseil d'administration

Composition du Conseil (Article 13)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Il peut être institué un collège de censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'administration.

Collège de censeurs (Article 14)

Les Censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque Censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration, comme tout Administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux Administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou dans leur intervalle. Les Censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux Administrateurs et/ou aux Directeur Généraux.

Durée des fonctions – Renouvellement – Cooptation (Article 15)

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. (…)

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Bureau (Article 16)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Le Président est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La durée des fonctions de Président est fixée par la décision qui le nomme ; à défaut, elle est égale à la durée de son mandat d'Administrateur. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de Président. (…)

Délibérations (Article 17)

Le Conseil d'administration se réunit, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président du Conseil d'administration de le convoquer. (…)

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration ou, en leur absence, par le plus âgé des Administrateurs assistant à la séance, ou par un Administrateur choisi par le Conseil au début de la séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter dans les formes légales par un autre Administrateur, à l'effet de voter en ses lieux et place à une séance déterminée du Conseil, chaque Administrateur ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Toutefois, pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des Administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. (…)

Pouvoirs du Conseil (Article 19)

- ***Principes***

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes choisies hors de son sein, des missions permanentes ou temporaires qu'il définit.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

- ***Rôle du Président du Conseil d'administration***

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

5.3.2.2 Direction générale

Principes d'organisation (Article 21)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les Actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général (Article 22)

- ***Nomination – Révocation***

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint son soixante-quinzième (75^{e}) anniversaire.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la loi et des présentes statuts relatives au Directeur général sont lui applicables.

- ***Pouvoirs***

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Directeurs généraux délégués (Article 23)

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est celui fixé par la loi. (…)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. (…)

5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

5.3.3.1 Droits de vote (Article 31)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une seule voix. Les dispositions de l'article L. 125-123 du Code de commerce conférant un droit de vote double de droit aux actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire sont expressément écartées par les présents statuts.

Tout Actionnaire peut exprimer son vote par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements en vigueur, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux dispositions légales et réglementaires alors applicables et seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

5.3.3.2 Droits aux dividendes et profits (Article 40)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

5.3.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L. 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

5.3.3.4 Droit au boni de liquidation (Article 42)

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

5.3.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

5.3.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

5.3.3.7 Titres au porteur identifiable (Article 9)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales ou règlementaires en vigueur. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, et notamment des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

5.3.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 5.1.2.

5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires (Article 35)

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires

Composition et convocation des assemblées générales (Article 28)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires ou extraordinaires, soit spéciales selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Droit de communication préalable (Article 29)

Tout Actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

Ce droit de communication, qui s'exerce dans les conditions légales, appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises et au nu-propriétaire comme à l'usufruitier.

Conditions d'admission et représentation (Article 30)

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement ou désignant un mandataire ou en votant par correspondance, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies deux (2) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'Administrateur le plus âgé présent à la séance ; à défaut par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des Actionnaires.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux des délibérations d'Assemblées et les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation et ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par la loi, peuvent dans les formes et délai légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Assemblée générale ordinaire (Article 34)

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire, est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (Article 35)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des Actionnaires, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblées spéciales (Article 36)

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire portant modification des droits relatifs à une catégorie d'actions ne devient définitive qu'après approbation de cette modification par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

L'Assemblée Spéciale d'Actionnaires d'une catégorie déterminée est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Quorum et majorité (Article 37)

Les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Seront réputés présents et assister personnellement à l'Assemblée, tant pour le calcul du quorum que pour celui de la majorité, les Actionnaires qui participeront à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.3.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

5.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Ekinops.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Ekinops a été inscrite sous le numéro 444 829 592 auprès du RCS de Saint-Brieuc (anciennement Guingamp) le 21 janvier 2003.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 21 janvier 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 février 2013.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 3, rue Blaise Pascal - 22300 Lannion.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

- A Lannion :

Téléphone : 02 96 05 00 30
Fax : 02 96 48 62 39

- A Courbevoie :

18, rue Kléber - 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 01
Fax : 01 49 97 04 05

Adresse courriel : contact@ekinops.net

Site Internet : www.ekinops.net

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au paragraphe 1.2.2 du présent Document de référence.

5.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

A ce jour il n'existe pas des conventions réglementées ce qui est reflété dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2016, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

5.6.1 Opérations intra -Groupe

Les refacturations entre la Société et sa filiale américaine font l'objet d'une convention non réglementée car conclue à des conditions normales.

5.6.2 Opérations avec apparentés

Rémunération du Président-Directeur Général

Se référer aux informations mentionnées à la page 76 du présent document.

Contrat de travail de M. François-Xavier OLLIVIER

Monsieur François-Xavier OLLIVIER, directeur des opérations et administrateur, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 21 mars 2003 pour une durée indéterminée ayant pris effet le 1er avril 2003. Aux termes des dispositions de ce contrat tel que modifié par avenants et des décisions du Conseil d'administration de la Société, Monsieur François-Xavier OLLIVIER perçoit une rémunération brute annuelle de 120.000 € depuis le 1er janvier 2014 majorée d'une part variable de 80.000 €, étant précisé que la rémunération variable est fixée par référence à des objectifs semestriels, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

Conventions réglementées

Il n'y a pas eu de convention réglementée relevant des articles L.225-38 et suivants du code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ni autorisée au cours d'un exercice précédent et poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous

5.6.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

5.6.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	**Deloitte & Associés**
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

5.6.3.2 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

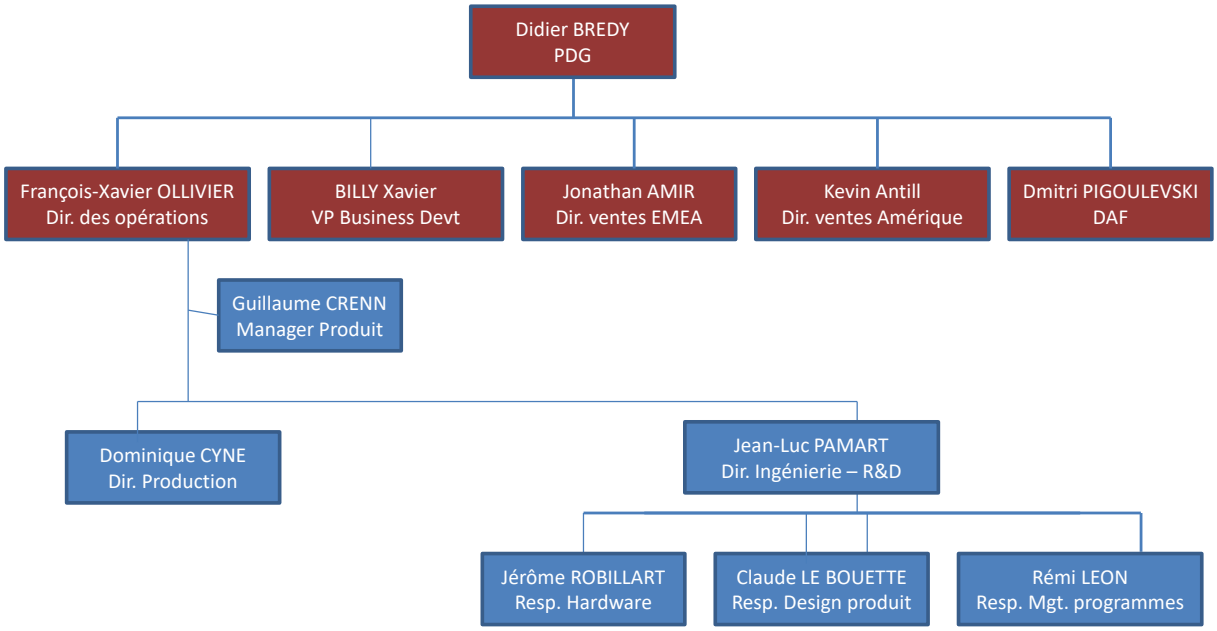
Laval et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	**Deloitte & Associés**
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

5.7 SALARIES

5.7.1 *Organigramme opérationnel à la date du présent Document de référence*



5.7.2 *Biographies des membres du management de la Société*

- Didier BREDY (54 ans), Président-Directeur Général.
Se reporter au chapitre 2.1.1.3 « Biographie des administrateurs ».

- François-Xavier OLLIVIER (59 ans), Co-fondateur et directeur des opérations.
Se reporter au chapitre 2.1.1.3 « Biographie des administrateurs ».



Dmitri PIGOULEVSKI (47 ans), Directeur administratif et financier
Avant de rejoindre Ekinops, Dmitri travaillait dans une start-up spécialisée dans le conseil en croissance externe (direction M&A par intérim) auprès des PME. Avant cela, il était Directeur Financier d'AgroGénération, où il a notamment mis en place le reporting, les procédures de contrôle et le processus budgétaire. Avant cela, il a passé 6 ans chez Valéo en tant que chargé d'affaires sur les opérations stratégiques (M&A) et 2 ans chez Trader Media Est en tant que

Directeur du développement stratégique. Dmitri avait commencé sa carrière en Biélorussie.
Dmitri est diplômé de l'université de Minsk (maîtrise Finance et Comptabilité) ainsi que titulaire d'un MBA de HEC.



Jean-Luc PAMART (55 ans), Directeur Ingénierie et R&D
Jean-Luc est un expert mondial en codes correcteurs d'erreurs (FEC : *Forward Error Correction*) et a notamment inventé la technologie T-Chip. Il a une expérience de 26 ans dans l'industrie des télécoms. Avant de rejoindre Ekinops, Jean-Luc était directeur du développement chez Corvis (devenu Corvis-Algety), qu'il quitta en septembre 2001 pour se consacrer au projet de création d'Ekinops avec François-Xavier Ollivier. Jean-Luc a une expérience de 12 ans chez Alcatel, où il a notamment contribué au développement des codes correcteurs d'erreurs appliqués au transport optique.
Jean-Luc est titulaire d'un DESS réseaux câblés délivré par l'université de Lille.



Xavier Billy (44 ans), VP Business Development and Large Accounts
Xavier a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Alcatel-Lucent. Il a notamment occupé les fonctions de Directeur Grand comptes, en charge du développement commercial auprès de SFR, puis de Directeur commercial France avant de devenir, depuis 2010, VP Opération en charge du compte Orange. A ce titre, il était responsable de la réalisation du chiffre d'affaires venant du Groupe Orange à travers 30 pays dans la zone EMEA. Xavier Billy est diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieur de Brest et d'un master de l'EM Lyon Business School. Xavier a rejoint EKINOPS en juin 2014.



Kevin Antill (51 ans), Vice-président Ventes, Amérique du Nord
Kevin Antill a plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, gérant avec succès croissance et construction d'organisations commerciales. Avant de rejoindre Ekinops, Kevin a passé quatre ans chez Sorrento Networks en tant que vice-président des ventes globales, dix ans chez Carrier Access Corporation comme vice-président comptes stratégiques et vice-président ventes Amérique du Nord. Il a auparavant travaillé chez Walker and Associates pendant dix ans, notamment au poste de vice-président des ventes pour les quatre dernières années. Kevin a commencé sa carrière dans la société North Pittsburgh Telephone Company.



Jonathan AMIR (50 ans), Directeur des ventes EMEA
Jonathan a plus de 14 ans d'expérience dans l'industrie des télécoms comme responsable des ventes, en marketing et comme chef de produits. Avant de diriger les ventes pour la zone EMEA chez Ekinops, Jonathan a organisé la commercialisation et mis en place la logistique aux Etats-Unis en tant que Vice-Président Ventes pour la zone Amérique. Auparavant, il a travaillé de 1998 à 2006 pour MRV Communications, où il a exercé différentes responsabilités en ventes et marketing. Il a été en particulier vice-président marketing pour Optical Access, une division de MRV spécialisée dans les solutions pour les réseaux sans fil.



Dominique CYNE (59 ans), Vice-Président Opérations
Dominique Cyne a plus de 27 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications dont une expérience de 19 ans dans le développement et l'industrialisation de produits de Radiocommunication sans fil. Avant de rejoindre Ekinops, Dominique a passé 14 ans dans la région Asie-Pacifique pour la société Sierra Wireless où il a servi en tant que VP Engineering. Il était en charge du développement des modules et des produits finis sans fil, y compris leur industrialisation dans plusieurs usines basées en Chine et au Vietnam. Avant Sierra Wireless, Dominique était à la tête de la division R&D Hardware et Radiofréquence de Mitsubishi Electric France.

5.7.3 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	2016	2015
Recherche/Développement	36	36
Production/Assurance qualité	13	13
Marketing / Fonctions commerciales / Support	21	21
Direction, administration	11	11
TOTAL	**81**	**81**
Dont par pays:		
France / EU	69	70
Etats-Unis	12	11
TOTAL	**81**	**81**

5.7.4 Participation des salariés dans le capital de la société

A la connaissance de la Société, la participation des salariés dans le capital de la Société s'élève à environ 0,1%.

5.7.5 Contrats d'intéressement et de participation

En date du 6 juillet 2016, la Société a procédé à la mise en place d'un accord de participation. Cet accord concerne tous les salariés français. Cette participation existera dans la mesure où les résultats de l'entreprise permettront de dégager une réserve de participation positive.

5.7.6 Mécanismes mis en place au bénéfice des salariés

La société a procédé à la mise en place de valeurs mobilières, au bénéfice de l'ensemble des salariés du groupe, ouvrant droit à une quote-part de capital (actions gratuites, options de souscription d'actions, BCE) telles que décrites à la note 5.1.3 du présent document.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Didier BREDY
Président - Directeur Général
18 rue Kléber – 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 01
Télécopie : 01 49 97 04 05

Adresse électronique : dbredy@ekinops.net

Déclaration des personnes responsables du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Didier BREDY
Président - Directeur Général

6.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- ✓ ***ALTONEO AUDIT représenté par Monsieur Cédric TOMINE***

143 rue de Paris, 53000 Laval.

Altonéo Audit (anciennement dénommé Actualis Audit) a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale réunie le 30 avril 2009 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altonéo Audit est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

✓ ***DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Thierry BILLAC***

185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices sociaux, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

6.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

✓ ***ALTONEO DEVELOPPEMENT***

2 square François Truffaut – 49000 Angers.

A la suite de la démission de Monsieur Jean ANGOT, Alpha Expertise Développement a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altoneo Développement est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

✓ ***BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH***

195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

BEAS est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

6.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

6.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 3 rue Blaise Pascal, 22300 Lannion, France. Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le présent document de référence a été rédigé sur la base de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 de mars 2012 (schéma allégé PME).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net).

La Société a fait le choix de maintenir une information financière trimestrielle.

6.5 TABLES DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n°809/2004 pris en application de la directive prospectus et aux pages du présent document de référence.

		Paragraphes	Pages
1.	**PERSONNES RESPONSABLES**		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	6.1	195
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	6.1	195
2.	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	6.2.1	195
2.2	Changements des contrôleurs légaux	6.2.1	195
3.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**		
3.1	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières. (*Indiquer les informations-clés résumant la situation financière de l'émetteur*)	1.1.1	5
3.2	Présentation des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	1.1.1	5
4.	**FACTEURS DE RISQUE** Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	1.5	53
5.	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**		
5.1.	**Histoire et évolution de la société**		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur;	5.4	189
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur;	5.4	189
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur;	5.4	189
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	5.4	189
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	1.2.1.1	13
5.2.	**Investissements**		
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement;	1.3.6	43
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne	1.3.6	44

		Paragraphes	Pages
	ou externe);		
5.2.3.	Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	1.3.6	44
6.	**APERÇU DES ACTIVITÉS**		
6.1.	**Principales activités**		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs-clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques; et	1.3.1/1.3.4	18/38
6.1.2.	Mention de tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	1.3.2	28
6.2.	**Principaux marchés** Principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	1.3.1	18
6.3	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	1.5.4	58
6.4.	Informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	1.3.5	40
6.5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.3.1	18
7.	**ORGANIGRAMME**		
7.1.	Description sommaire du groupe	1.2.2	18
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.2	18
8.	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus.	1.2.3	18
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	3.3	86
9.	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**		
9.1.	**Situation financière** Description de la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	1.4.3	44
9.2.	**Résultat d'exploitation**		
9.2.1.	Mention des facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	1.4.3	44
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers.	1.4.3	44
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	1.4.3	44

		Paragraphes	Pages
10.	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**		
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	1.4.5	48
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	1.4.5	48
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	1.4.5	48
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur;	1.4.5	48
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	1.4.5	48
11.	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES** Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.3.5	40
12.	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**		
12.1.	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	1.4.4	48
12.2.	Indication des tendances connue ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	1.4.4	48
13.	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**		
13.1.	Description des principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	1.4.4	48
13.2.	Rapport des commissaires aux comptes	1.4.4	48
14.	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**		
14.1	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes Membres des organes d'administration ou de direction	2.1.1	59
14.2.	<u>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</u> Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.	2.1.2	62
15.	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**		

		Paragraphes	Pages
15.1.	Mention de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.	2.2	63
15.2.	Mention du montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	2.3	67
16.	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**		
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1	59
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée;	2.1.2	62
16.3.	Informations sur les comités spécialisés (*y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent*)	2.1.3	63
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.5	68
17.	**SALARIÉS**		
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	5.7.3	193
17.2.	Participations et stock-options	5.1.3	170
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	5.7.4	194
18.	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**		
18.1	Répartition du capital social	5.2	180
18.2.	Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	5.2	180
18.3.	Mention des principaux actionnaires de l'émetteur disposant de droits de vote différents	5.2	180
18.4.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	5.2	180
18.5.	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	5.2	180
19.	**OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**	5.6	189
20.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**		
20.1.	Informations financières historiques.	4.1/ 4.3	104 / 137
20.2.	Informations financières pro forma		
20.3.	États financiers	0 / 4.3	104 / 137
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2 / 4.4	135 / 167
20.5.	Date des dernières informations financières	0	104
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	0	104
20.7.	Description de la politique en matière de distribution de dividendes et restriction applicable à cet égard.	1.4.6	53
20.7.1.	Montant du dividende par action	1.4.6	53

		Paragraphes	Pages
20.8.	Indication des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage	1.5.4	58
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	1.4.4	48
21.	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**		
21.1.	Capital social	5.1	169
21.1.1.	Mention du montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	5.1	169
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;	5.1	169
21.1.3.	Mention du nombre, de la valeur comptable et de la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;	5.1	169
21.1.4.	Mention du montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;	5.1	169
21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;	5.1	169
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;	5.1	169
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	5.1	169
21.2.	**Acte constitutif et statuts**		
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	5.3	180
21.2.2.	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, charte ou règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	5.3	180
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	5.3	180
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	5.3	180
21.2.5.	Description des conditions régissant la manière dont sont convoquées les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires	5.3	180
21.2.6.	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	5.3	180
21.2.7.	Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	5.3	180
21.2.8.	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi.	5.3	180
22.	**CONTRATS IMPORTANTS**	1.4.2	44
23.	**INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**		
23.1.	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	6.3	196
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	6.3	196
24.	**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**	6.4	196
25	**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**	5.5	189

6.6 GLOSSAIRE

A

AGREGATION DE SIGNAUX
Regroupement des signaux afin de les homogénéiser.

ATM
« Asynchronous Transfer Mode » : Mode de transfert asynchrone. Technologie de réseau récente qui permet de transférer simultanément sur une même ligne des données et de la voix.

ASIC
« Application Specific Integrated Circuit » : Type de circuit dédié à une application unique, et donc non reprogrammable.

B

BANDE PASSANTE
Intervalle de fréquences (en hertz) pour lesquelles l'amplitude de la réponse d'un système correspond à un niveau de référence, donc sur lequel ce système peut être considéré comme fiable. Ce terme est également employé dans le domaine de la transmission numérique pour signifier le débit d'un canal de communication, du fait que ce débit découle directement de la fréquence maximale à laquelle le canal peut être employé pour transmettre du signal électrique de façon fiable.

C

CLEC
« Competitive Local Exchange Carriers » : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, nouvellement arrivé sur le marché.

COHERENCE
Cette technologie démodule à la fois l'amplitude et la phase du signal au niveau du récepteur et permet, grâce à un traitement de signal à très haut débit, de compenser les imperfections de transmission dues à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation. Cela permet la compatibilité totale des performances à 100G avec le 10G. La partie de l'équipement qui gère cette fonctionnalité est l'interface optique émetteur/récepteur appelé MSA 100G.

D

DWDM
« Dense Wavelength Data Multiplexing » : Technologie augmentant la bande passante disponible sur une portion de fibre optique par l'utilisation simultanée de signaux de longueurs d'onde différentes.

E

EMS
« Electronics Manufacturing Services » : Sous-traitants de produits électroniques (circuits imprimés. Les donneurs d'ordres sont souvent désignés comme les OEM.

ETHERNET
Protocole de réseau informatique à commutation de paquets, qui envoie le même signal à toutes les machines connectées sur un même réseau. Cette technologie, connue pour sa simplicité, était utilisée pour les réseaux locaux avant le développement d'Internet. Sa bonne évolutivité lui a permis de devenir aujourd'hui l'un des protocoles les plus utilisés sur les réseaux à grande vitesse, grâce notamment à son intégration dans le modèle OSI (il est utilisé sur les deux premières couches du modèle OSI, physique et liaison de données, regroupées sous le standard IEE 802).

F

FPGA
« Field- Programmable Gate Array » : Type de circuit intégré dédié à une application unique, et donc reprogrammable.

FTP
« File Transfer Protocol » : Protocole de Transfert de Fichiers.

I

ILEC
« Incumbent Local Exchange Carriers » : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, déjà établi sur le marché.

M

MSA
« Multi Supplier Agreement » : Accord Multi Fournisseur, concernant le module optique appelé MSA. Les équipementiers télécoms imposent à leurs fournisseurs de se mettre d'accord sur des spécifications produit communes module optique en question appelé MSA qui garantit des performances équivalentes entre tous les fournisseurs mais des spécifications. Cela permet donc aux équipementiers de disposer de plusieurs sources d'approvisionnement totalement compatibles.

MULTIPLEXAGE

Technique qui consiste à faire passer deux ou plusieurs informations à travers un seul support de transmission. Le multiplexage optique (L'optique est la branche de la physique qui traite de la lumière et de ses relations avec la vision.) ne répartit plus les signaux dans le temps (Le temps est un concept développé pour représenter la variation du monde : l'Univers n'est jamais figé, les éléments qui le composent bougent, se transforment et évoluent pour...), mais dans un espace de fréquences. Plus simplement, plusieurs couleurs sont envoyées en simultané sur un seul brin optique. Cela a permis notamment d'augmenter la capacité de transmission des fibres (Une fibre est une formation élémentaire, végétale ou animale, d'aspect filamenteux, se présentant généralement sous forme de faisceaux.) optiques actuelles sans surcoût très important.

O

OEM
« Original Equipment Manufacturer » : « Fabricant d'équipement d'origine ». Achète des pièces non commercialisables en l'état et les revend après assemblage sous sa propre marque.

ONH
« Optical Network Hub » : Matériel de Réseaux Optiques.

P

PROTOCOLE
Ensemble des conventions nécessaires pour faire coopérer des entités distantes, en particulier pour établir et entretenir des échanges d'informations entre ces entités.

PTT
Terme anglais définissant les opérateurs traditionnels

Q

QOS
« Quality of Service » : Qualité de service. Capacité à véhiculer dans de bonnes conditions un type de trafic donné, en termes de disponibilité, débit, délais de transmission, taux de perte de paquets, etc.

R

ROADM
« Reconfigurable Add / Drop Multiplexer » : Multiplexeur optique d'insertion-extraction reconfigurable. Technologie matérielle permettant d'effectuer des changements de configuration du réseau en temps réel, en fonction de son état ou des besoins des clients. Ce système permet d'ajouter de la souplesse dans l'infrastructure des réseaux et d'optimiser leurs coûts d'exploitation.

RBOCS
« Regional Bell Operating Companies »: Compagnies régionales de téléphone fondées après le démantèlement d'AT&T en 1984, sur le marché américain des services de télécommunications.

S

SDH
« Synchronous Digital Hierarchy » : Hiérarchie numérique synchrone. Protocole pour la transmission de données numériques à haut débit, qui relève du niveau 1 du modèle en couches de l'OSI. Technique originellement conçue pour gérer les communications en mode circuit, typiquement les communications téléphoniques. Or, depuis les années 2000, le volume de données de type paquet a supplanté en quantité celui des données de type téléphonique, laissant SDH un peu inadapté aux nouveaux services qu'on lui demande aujourd'hui.

SONET
« Synchronous Optical Network » : Réseau optique Synchrone. Correspond au SDH pour les Etats-Unis.

T

TCP/IP
« Transmission Control Protocol / Internet Protocol » : Protocole de contrôle de transmission / Protocole Internet. Suite de protocoles. Ce sigle provient des noms des deux protocoles majeurs de la suite de protocoles, c'est-à-dire les protocoles TCP et IP. TCP/IP représente d'une certaine façon l'ensemble des règles de communication sur internet et se base sur la notion adressage IP, c'est-à-dire le fait de fournir une adresse IP à chaque machine du réseau afin de pouvoir acheminer des paquets de données.

W

WDM
« Wavelength Division Multiplexing »: Multiplexage en longueur d'onde. Technique utilisée en communications optiques qui permet de faire passer plusieurs signaux de longueur d'onde différentes sur une seule fibre optique, en les mélangeant à l'entrée à l'aide d'un multiplexeur (MUX), et en les séparant à la sortie au moyen d'un démultiplexeur (DEMUX).

- **Technologie CWDM**

« Coarse Wavelength Division Multiplexing » : Technologie basée sur les progrès faits pour les émetteurs et récepteurs lasers. Permet de multiplexer les signaux au sein d'une seule fibre en jouant sur la longueur d'onde du signal. Les canaux sont davantage espacés (20 nm contre 0,4 à 1,6 nm) qu'avec la DWDM et le débit est donc moins rapide. Par contre, la CWDM est moins chère que la DWDM.

- **Technologie DWDM**

« Dense Wavelength Division Multiplexing » : Multiplexage de signaux au sein d'une seule fibre qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique.